



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

PETR Cœur de Lorraine



Communauté de Communes



ENTRE

- Le PETR Cœur de Lorraine, représenté par son Président, Monsieur Xavier PIERSON, incluant les EPCI suivant :
 - La Communauté de Communes de L'Aire à l'Argonne, représentée par sa Présidente Madame Martine AUBRY
 - La Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre, représentée par son Président, Monsieur Laurent JOYEUX
 - La Communauté de Communes Côtes de Meuse Woëvre, représentée par son Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE
 - La Communauté de Communes du Sammiellois, représentée par son Président, Monsieur Régis MESOT

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Meuse, Madame Pascale TRIMBACH
- Le Conseil régional de la Région Grand Est, représenté par son Président, Monsieur Jean ROTTNER
- Le Conseil départemental de Meuse, représenté par son Président, Monsieur Jérôme DUMONT

ci-après, les « **Parties prenantes** »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique (*circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national*)

Concomitamment la Région GRAND EST a souhaité mettre en place un Pacte de la ruralité. Ce pacte a notamment pour objectif de maintenir et développer les activités économiques, notamment artisanales et commerciales, de services, culturelles et touristiques (*délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est*)

De cette volonté commune sont nés les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition

Écologique – PTRTE (*accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région*)

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui coaniment la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement surmesure, avec l'aide du Conseil Départemental, au service des projets des territoires pour une relance durable.

Le PTRTE, signé pour la durée des mandats municipaux, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le PTRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, le Département et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
 - Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
 - Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat, le Département et la Région :
3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
- et 3 sujets transversaux :
- le déploiement des usages du numérique
 - les synergies inter-territoires et interrégionales
 - les dynamiques transfrontalières
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infra régional : CTE, CLS, POCE, Contrat de ruralité, TEPCV, FISAC, PAT, SARE...

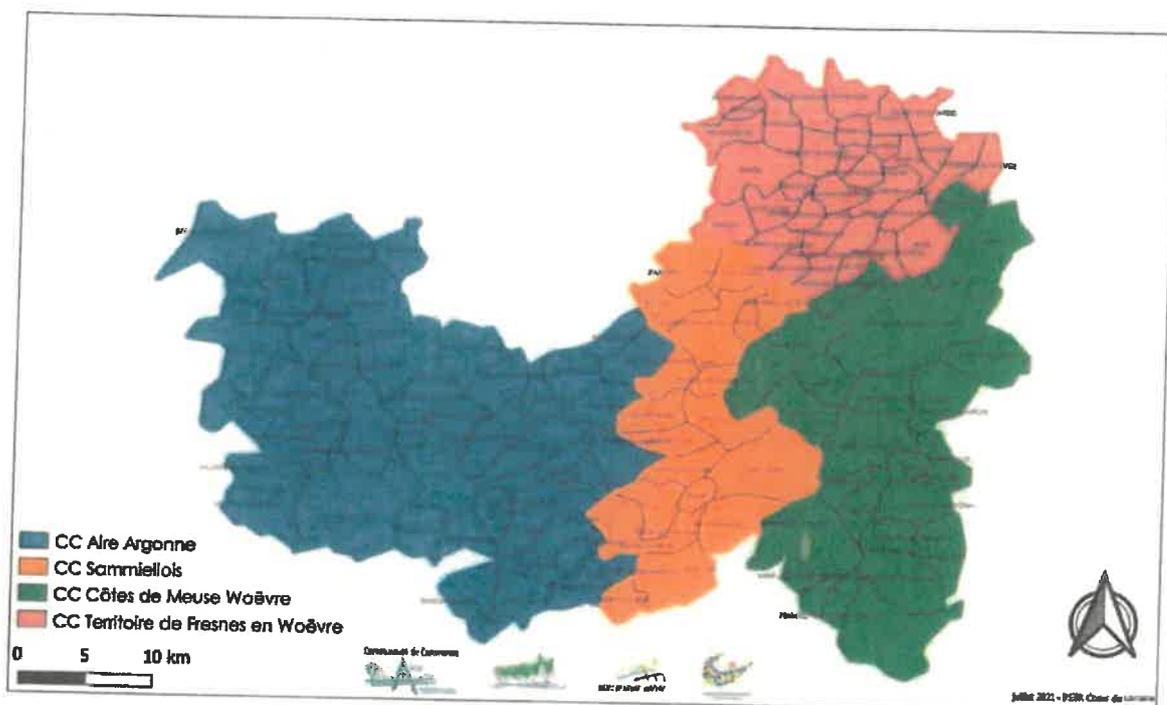
2. Portée et contenu du Pacte du PÉTR Cœur de Lorraine au **date de signature** ou de mise à jour du PÉTR

- Périmètre géographique de contractualisation

PÉTR Cœur de Lorraine

Le territoire « PÉTR Cœur de Lorraine. » regroupe 27 721 habitants en 2020, il est composé des EPCI suivants :

- Communauté de communes des Côtes de Meuse en Woëvre
- Communauté de communes du Sammiellois
- Communauté de communes du Territoire de Fresnes en Woëvre
- Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne



Le PÉTR Cœur de Lorraine représente 26 % du territoire du département de la Meuse et 14 % de sa population. La CC de Sammiellois accueille 40% de la population du PÉTR. Le territoire connaît un dynamisme démographique favorable à son développement, bien que fortement ralenti entre 2007 et 2012 avec seulement +0,3% de progression. Le PÉTR comprend 123 communes.

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé des contrats intégrés au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de transition écologique (CTE)	Janvier 2021	PÉTR
Projet alimentaire territorial (PAT)	2021	PÉTR
Contrat local de santé (CLS)	2018	PÉTR
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	2019	PÉTR
Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)	2021	Inter PÉTR
Contrat de ruralité (CR)	2017	PÉTR
Petite Ville de Demain (PVD)	2021	Saint-Mihiel
Territoire d'industrie (TI)	7/11/2019	CC Sammiellois

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à s'associer autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

Le PETR Cœur de Lorraine travaille avec plusieurs de ses voisins sur différentes thématiques :

- avec les PETR du Pays Barrois et du Pays de Verdun sur le déploiement du programme SARE et la mobilité durable ;
- avec le PETR Val de Lorraine (inclus dans le PAT Sud 54) sur la thématique PAT.

De façon générale, le PETR cherche à travailler à la meilleure échelle possible et peut, si cela est pertinent, passer de nouveaux partenariats en cours de projet.

Stratégie du PETR

- Le PETR Cœur de Lorraine dispose d'une politique territoriale identifiée par 4 piliers (**Dynamiser l'économie du territoire, Engager le territoire dans une transition énergétique et écologique, Consolider l'attractivité résidentielle en améliorant les services et la cohésion sociale, Développer la gouvernance à l'échelle du PETR**) s'inscrivant dans le cadre de son projet de territoire, validé par l'ensemble de ses instances en 2018. Pour répondre aux enjeux identifiés et mener à bien ces 4 piliers, le PETR a signé les contrats suivants : le CTE, le contrat de ruralité, le PAT, le POCE, le CLS et la mise en place du dispositif SARE.

Ces stratégies et plan d'actions ont été définies suite à la réalisation de diagnostics participatifs (complet pour le projet de territoire, et thématiques pour les autres). On peut citer les diagnostics écologiques les plus récents qui ont été fait pour la réalisation du CTE (2019) et pour celle du présent PTRTE (bilan écologique territorial réalisé en 2021, voir annexe 1).

Afin de pouvoir rédiger le PTRTE, le PETR Cœur de Lorraine bénéficie de l'appui du CEREMA. Son rôle après une analyse croisée des documents cadres, a été de rencontrer les différents EPCI pour croiser leurs enjeux avec ceux du PETR, d'animer deux temps d'échange avec les élus (voir image ci-dessous) et d'élaborer un accompagnement méthodologique et un outil d'évaluation pour prioriser les actions à intégrer au PTRTE (voir annexe 2 pour plus de détails).

Suite aux travaux d'animation réalisée par le CEREMA, les élus du territoire ont validé les enjeux proposés par le CEREMA et en ont priorisé certain nombre (voir image ci-dessous) :



Les enjeux suivants sont prioritaires pour le PETR (pastille verte) :

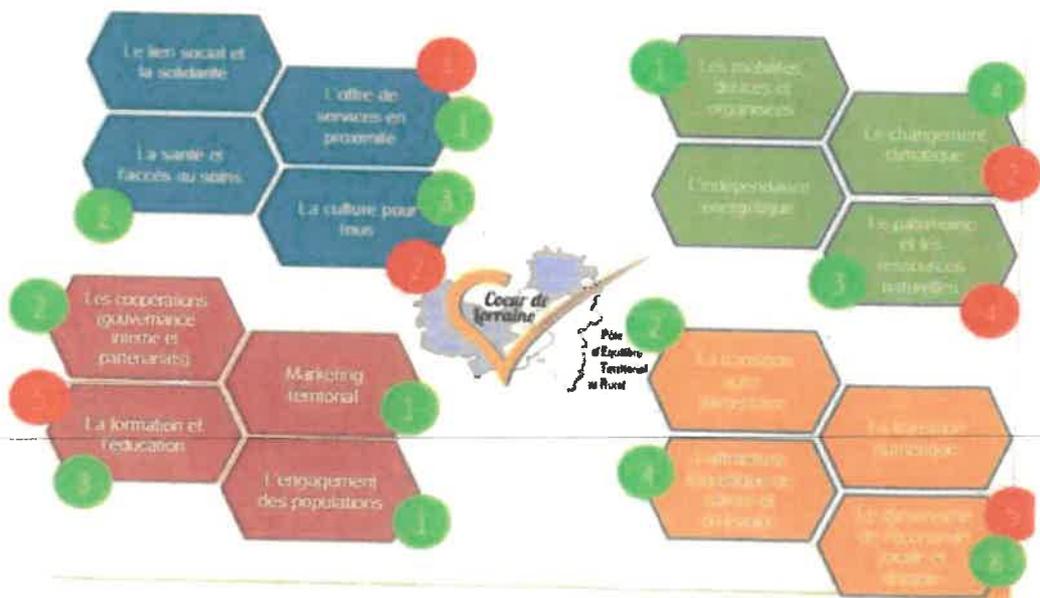
- La santé et l'accès aux soins
- Le dynamisme de l'économie locale et durable
- L'attractivité touristique de nature et d'histoire

Les enjeux suivants sont prioritaires pour le PTRTE (pastille rouge) :

- Le dynamisme de l'économie locale et durable
- Le changement climatique
- La formation et l'éducation

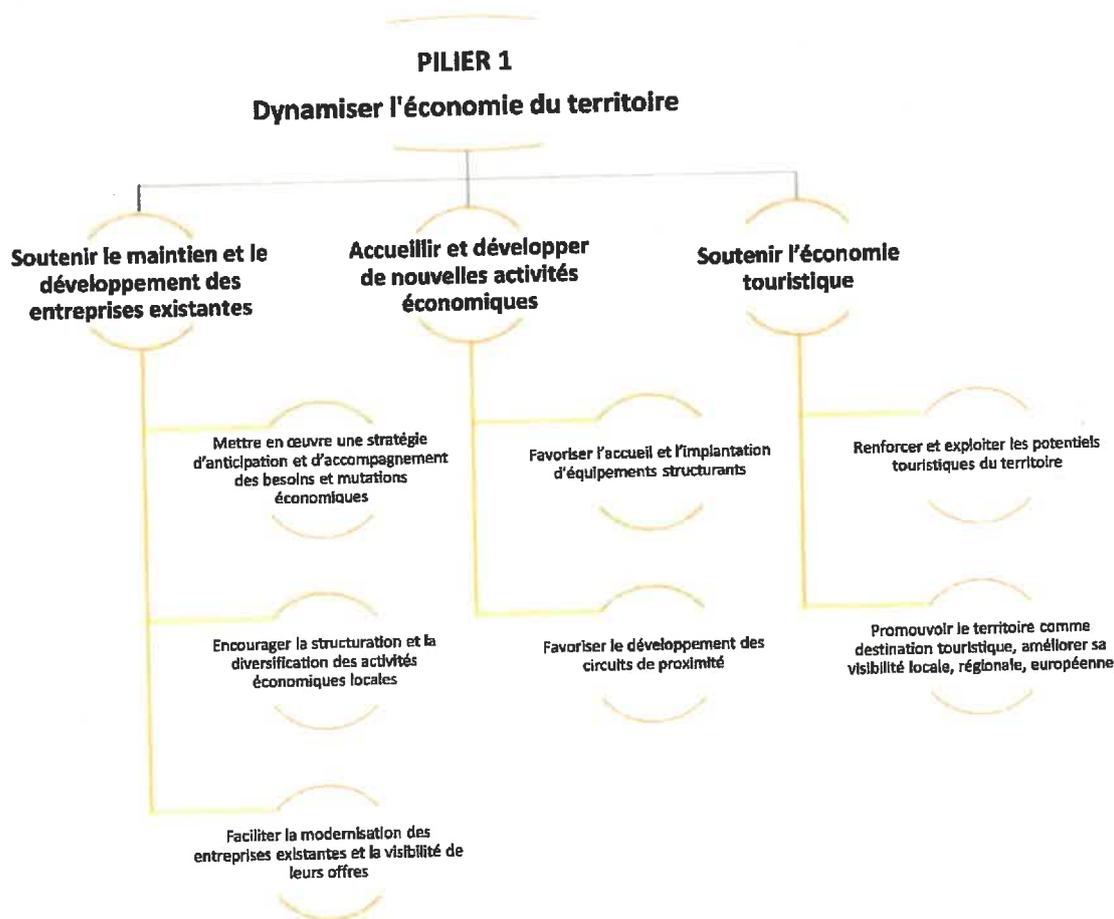
Les autres enjeux ne sont pas mis de côté, ils retranscrivent la politique actuelle du PETR.

Les enjeux identifiés ont également été présentés aux membres du Conseil de Développement en séance plénière le 07 septembre 2021. Ils ont été amenés à réaliser le même exercice que les membres du conseil syndical. Ils ont identifié les enjeux ci-dessous :



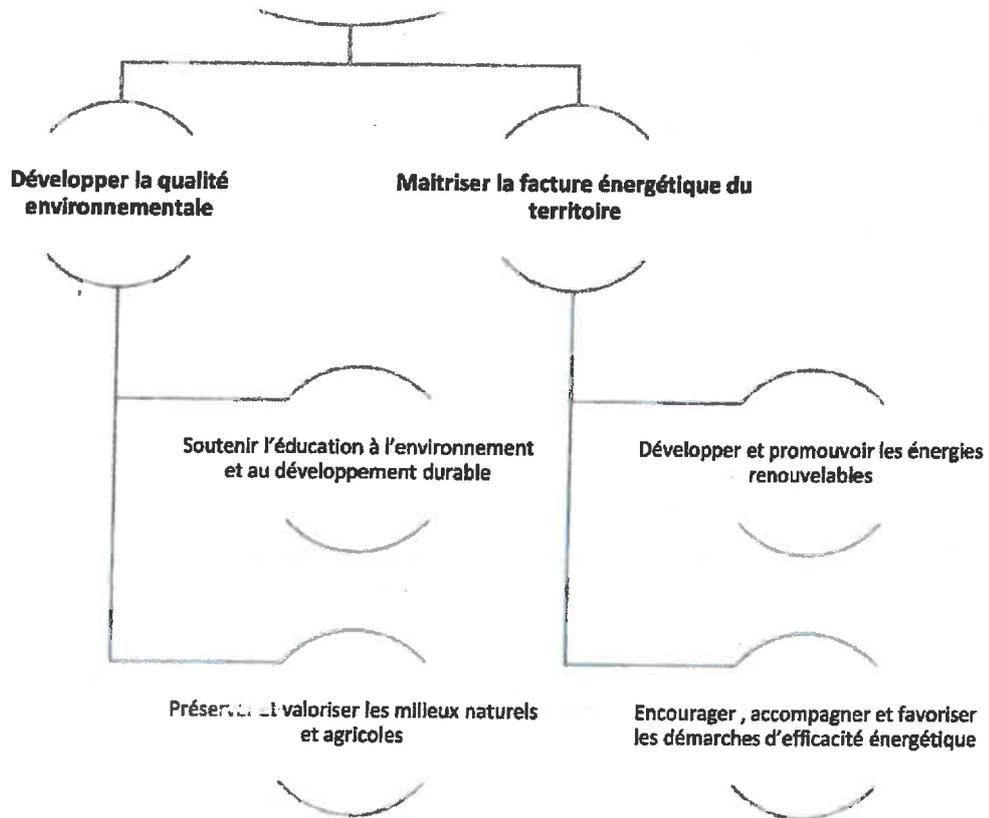
Au regard de leurs travaux et de ceux réalisés par les élus du PETR, les mêmes constats et priorités sont données, à savoir pour le PETR : le dynamisme de l'économie locale et durable et l'attractivité touristique de nature et d'Histoire ; et pour le PTRTE : La formation et l'éducation ainsi que le dynamisme de l'économie locale et durable.

Compte tenu de la pertinence remarquée du projet de territoire du PETR et de son adéquation aux enjeux du PTRTE, il a été décidé de conserver la déclinaison stratégique du projet de territoire pour le PTRTE mais de modifier les objectifs opérationnels, étant donné l'avancée des actions depuis la validation du projet de territoire en 2018 :



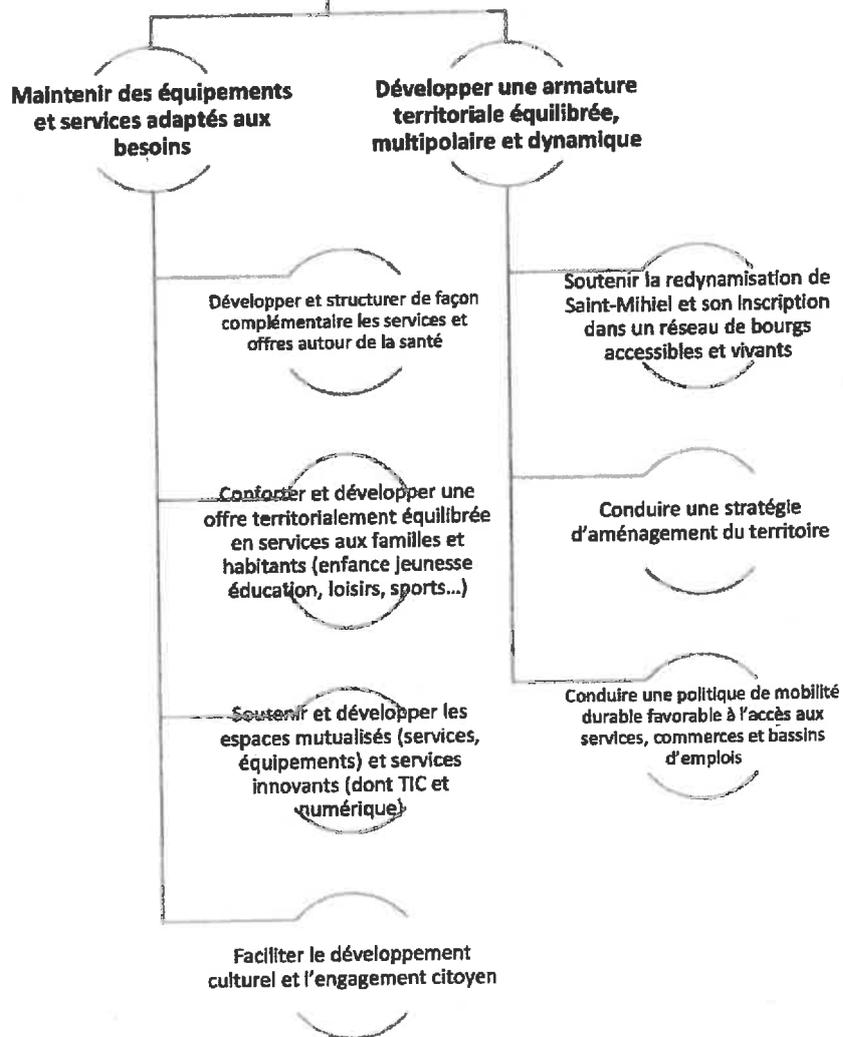
PILIER 2

Engager le territoire dans une transition énergétique et écologique



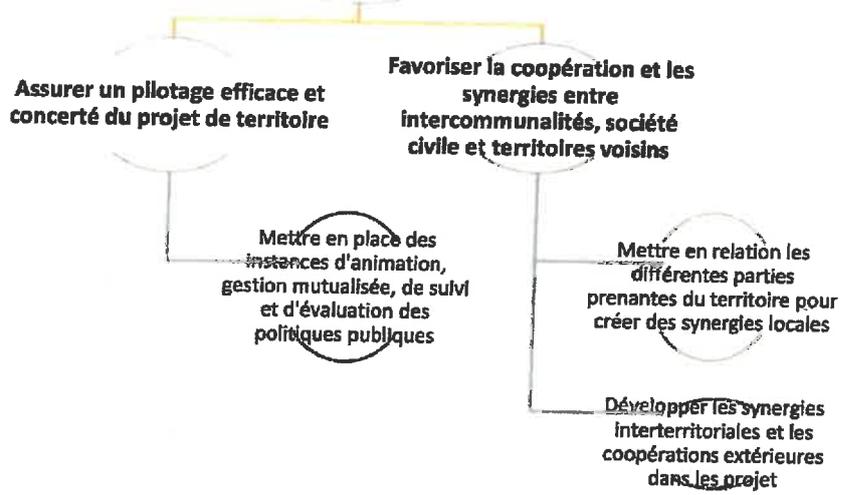
PILIER 3

Consolider l'attractivité résidentielle en améliorant les services et la cohésion sociale



PILIER 4

Développer la gouvernance à l'échelle du PETR



Le PETR a élaboré un fil rouge, prenant en compte les enjeux prioritaires retenus par les élus et les membres du conseil de développement. Il traduit les grandes orientations du PTRTE du PETR :

Faciliter la vie des habitants du territoire

Le PETR s'engage à mobiliser tous les moyens dont il dispose en vue de favoriser un aménagement et un développement équilibrés et durables de son territoire en pérennisant ses ressources et richesses locales.

Le territoire est riche en actions (tableau presque une centaine) ; au vu des priorités des élus et partie civile le choix a été de « garder » les actions suivantes :

• **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)	Contractualisation existante ou en cours de rédaction
Développer l'approvisionnement de la RHD en circuits alimentaires de proximité	PETR Cœur de Lorraine	Relance	oui	PAT/Pilier 1
Etre territoire pilote pour le CD 55 dans la mise en place d'Agrilocal	PETR Cœur de Lorraine	Relance	oui	PAT/Pilier 1
Création maison « Vent des forêts »	Vent des forêts	Relance	oui	Pilier 1
Mettre en œuvre nos actions de sensibilisation/formation auprès des agriculteurs concernant l'adaptation au changement climatique, la baisse de leurs émissions de GES et l'augmentation du stockage de carbone	PETR Cœur de Lorraine	Relance	oui	PAT/Pilier 2
Émergence de projets citoyens en ENR	PETR Cœur de Lorraine	Relance	oui	CTE/Pilier 2
Madin'leau reine		Relance	oui	Pilier 2
Approfondir le diagnostic concernant la justice sociale et les habitudes alimentaires du grand public et mettre en œuvre les actions qui en découleront	PETR Cœur de Lorraine	Relance	oui	PAT/Pilier 3

Achat matériel de cuisine	CC CMW	Relance	oui	PAT/AAP FR/Pilier 3
Achat matériel de cuisine	CC TFW	Relance	oui	PAT/AAP FR/Pilier 3
Achat matériel de cuisine	CC AAA	Relance	oui	PAT/AAP FR/Pilier 3
définition de lignes de covoiturage organisées	Inter PETR	Relance	oui	ACOTé/Pilier 2,3 et 4
mise en place d'un autostop organisé	Inter PETR	Relance	oui	Pilier 2,3 et 4
PLUi et projet de territoire de la CC AAA	CC AAA	Relance	oui	Pilier 1,2,3 et 4
Plan local d'urbanisme intercommunal - projet de territoire	CC CMW	A faire murir		Pilier 1,2,3 et 4
Réhabilitation de la halle de Saint-Mihiel	Ville de Saint-Mihiel / PVD	Relance	oui	PVD/Pilier 1 et 3
Financement des actions de soutien à l'économie de proximité et à la numérisation des commerces	Ville de St Mihiel et CC Sam à travers PVD	A faire murir		Pilier 1
Numérique au service de l'action des collectivités	CC Sam (acquisition de tablettes pour conseillers co et aménagement d'une salle de visio conférence)	Relance		Pilier 1
Digitalisation numérique du territoire (partenariat avec l'université de Lorraine pour mise à disposition d'un étudiant en alternance)	CC AAA	Relance		Pilier 1
Guichet unique - Pôle entrepreneurial	CC AAA CC Sam CC Côtes de Meuse-Woëvre CC Fresnes	A faire murir		POCE/pilier 1
Vélo rail	CC Sammiellois	A faire murir		CR/Pilier 1
Proposer une formation pour devenir ambassadeur du territoire, notamment auprès de hébergeurs	PETR Cœur de Lorraine ou CC	A faire murir		CR/Pilier 1
Réhabilitation de la base de plein air et du camping à Saint Mihiel	Saint Mihiel	A faire murir		CR/Pilier 1
Mieux connaître les entreprises pour mieux les accompagner	4 CC	Relance		POCE/Pilier 1
Créer une offre visible d'accompagnement pour la transmission / reprise	CMA	A faire murir		POCE/Pilier 1

Mettre en place une animation des acteurs éco pr diversification agri par création filière circuits courts énergétiques	CC AA	A faire murir		POCE/Pilier 1
Adapter les compétences prof aux besoins du territoire	PETR Cœur de Lorraine + CC	A faire murir		POCE/Pilier 1
Renforcer et exploiter les potentiels touristiques du territoire	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		POCE/Pilier 1
Fonds de déficit d'opération de restructuration des locaux d'activité en centre-ville	Ville de St Mihiel à travers PVD	Relance		PVD/Pilier 1 et 3
Fonds pour le recyclage des friches	CC Sam / Ville St Mihiel	A faire murir		PVD/Pilier 1 et 3
Création d'un pôle culturel-médiathèque AA	PETR Cœur de Lorraine - CC AAA CC Sam CC Côtes de Meuse-Woëvre	A faire murir		CR/pilier 1 et 3
Etude de projet et de faisabilité du pôle culturel du Sammiellois	PETR Cœur de Lorraine - CC AAA CC Sam CC Côtes de Meuse-Woëvre	relance		CR/Pilier 1 et 3
Plan paysage - création d'un réseau de point de vue et de belvédères dans les Côtes de Meuse	CC CMW CC TFW PNRL	Relance		Pilier 1 et 2
TVB - gestion et entretien des haies	CC CMW	Relance		TVB/Pilier 2
Projet Photovoltaïque	CC TFW	Relance		CTE/Pilier 2
GEMAPI	CC TFW	A faire murir		Pilier 2
Aider la forêt à s'adapter au changement climatique	AAP communes ??	A faire murir		Pilier 2
Aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités	AAP communes ?? (livrés en 2022)	Relance		Pilier 2 et 4
Audits énergétiques des bâtiments Intercommunaux	CC AAA	A faire murir		Pilier 2
Projet hydrogène	Privé	A faire murir		Pilier 2
Extension déchèterie	CC TFW	Relance		Pilier 3
Aide à la construction et la rénovation des logements sociaux hors St Mihiel	AAP communes ?? (livrés en 2022)	Relance		CR/Pilier 3

Aide à la construction et la rénovation des logements sociaux	Ville de St Mihiel à travers PVD	A faire murir		PVD/Pilier 3
Fabrique des territoires	Ville de St Mihiel à travers le tiers-lieux	A faire murir		Pilier 3
Diagnostic des ouvrages d'art	CC Sam ou communes	Relance		AAP FR/Pilier 3
Construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Seuil d'Argonne	CC AAA	A faire murir		CLS/Pilier 3
Extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pierrefitte sur Aire	CC AAA	A faire murir		CR/Pilier 3
Tiers-lieux à Rembercourt	CC AAA	A faire murir		Pilier 3
Création association des professionnels de santé	CC AAA/Privé	Relance		CLS/Pilier 3
Mise aux normes des déchetteries	CC AAA	Relance		Pilier 3
Travaux relatifs aux entrées de villes des principales centralités du territoire	CC du PETR ou communes	A faire murir		CR/Pilier 3
Eco quartier sur le site de la colonie "Bel Air" de Saint-Mihiel	Ville de Saint-Mihiel	A faire murir		PVD/Pilier 2 et 3
Création d'un pôle jeunesse AA	CC AA	A faire murir		CLS/Pilier 3
Habitat séniors	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3
Réhabilitation EHPAD Hannonville	EHPAD Hannonville	Relance		CLS/Pilier 3
OHS Plateforme/EHPAD Hannonville	EHPAD Hannonville	Relance		CLS/Pilier 3
Formation et journée de sensibilisation (tiques, gestes qui sauvent, octobre rose...)	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3
Créer des ambassadeurs de messages de prévention dans les collèges	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3
Projet de création d'un lieu accueil parents-enfants à Saint Mihiel	CC SAM	A faire murir		CLS/Pilier 3
Création Bougeothèque Côtes de Meuse-Woëvre	CC CMW	Relance		CLS/Pilier 3
Se faire rencontrer les acteurs de la parentalité	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3
Déploiement du dispositif Prescri'mouv	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3
Mise en place d'un CLSM	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3

Partenariat ARS/MSP panneaux d'info MSP	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3
Développement de consultations avancées ouvertes aux habitants en lien avec les consultations mise en place en EHPAD	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3
Développement télé médecine et e-santé en EHPAD	PETR Cœur de Lorraine	A faire murir		CLS/Pilier 3

Selon leur degré de maturité, les projets feront l'objet d'une fiche projet ou fiche action (qui pourra elle-même donner lieu à des fiches projets) - modèles en annexe

Cette partie 2 « portée et contenu du pacte » (Intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, notamment les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région. Les projets prioritaires retenus pourront éventuellement être financés avant la signature du PTRTE.

• Choix des actions

Les chargés de missions du PETR ont identifié des actions pouvant potentiellement intégrer le PTRTE. Ils ont proposé des actions en maîtrise d'ouvrage PETR et ont demandé à leurs EPCI de faire remonter leurs actions et celles de leurs communes. Cette première liste a permis de constituer un vivier d'actions sur lesquelles débattre en s'aidant du travail réalisé par le CEREMA.

Un peu plus de 90 actions ont été identifiées. Un premier travail d'analyse et de priorisation a été réalisé par les chargés de mission puis présenté en conseil syndical le 14 septembre 2021 afin d'acter la méthode de choix des actions à faire figurer au PTRTE.

Plusieurs critères ont été pris en compte pour acter ce choix :

- Réponse à un voire plusieurs enjeux prioritaires
- Maturité
- Financement
- Impacts de l'action sur le changement climatique, impacts socio-économiques et impacts sociétaux

Ce choix a abouti à la sélection de 14 actions prioritaires, 31 actions à lancer et 37 actions à faire murir.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en collaboration avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements du Département de la Meuse :**
 - Accompagner les collectivités à travers l'expertise technique des services départementaux, en lien avec le réseau local des partenaires des collectivités territoriales
 - Etudier la possibilité de co-financement des projets identifiés dans le cadre de ce Pacte, qui seraient éligibles aux politiques départementales d'appui à l'ingénierie et aux investissements notamment en matière d'aménagements urbanistiques, de réhabilitation ou création d'équipements structurants, de préservation du patrimoine, d'amélioration de l'habitat privé, de construction-démolition-réhabilitation de logements locatifs sociaux et de remobilisation de logements vacants dégradés dans les centres-bourgs. »

➤ Les contacts techniques du PTRTE :

Territoire	Région	Etat	
<p>Jean-Christophe FRIZON</p> <p>Chargé de mission</p> <p>tepcv.coeurdelorraine@gmail.com</p> <p>06 49 15 68 54</p>	<p>Lydie ROLLOT</p> <p>Cheffe du Service développement territorial</p> <p>lydie.rollot@grandest.fr</p> <p>03.26.70.66.53</p>	<p>Sabine CHOIGNOT</p> <p>Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Commercy</p> <p>Sabine.chognot@meuse.gouv.fr</p> <p>03 29 91 70 80</p>	<p>Alain BOCCIARELLI</p> <p>Directeur direction Territoires</p> <p>alain.bocciarelli@meuse.fr</p>
<p>Laura DAUMAS</p> <p>Chargée de mission</p> <p>03 29 90 33 26</p> <p>petr.coeurdelorraine@gmail.com</p>	<p>Isabelle ROUX</p> <p>Chargée de mission contractualisation</p> <p>isabelle.roux@grandest.fr</p> <p>03.26.70.89.06</p>		

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

1. Gouvernance du Pacte

3 comités sont créés : un Comité de Gouvernance et un Comité Technique pour l'articulation du PTRTE, et un Comité de Pilotage Territorial pour l'orientation politique et stratégique du PETER Cœur de Lorraine.

1.1. Comité de Gouvernance

Ce Comité de Gouvernance est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Dans une finalité d'efficience et en concordance avec les objectifs du PTRTE d'intégration de contractualisations existantes, les membres du comité préciseront la réorganisation des comitologies préexistantes et induite par la mise en place du PTRTE.

Composition du Comité de Gouvernance :

- Du Préfet de Département ou son représentant
- Du Président du Conseil régional ou son représentant
- Du Président du Conseil départemental ou son représentant
- Du Directeur de la Maison de la Région de St Dizier / Bar le Duc ou son représentant
- Du Président du PETER Cœur de Lorraine ou son représentant
- De la Présidente de la CC De l'Aire à l'Argonne ou son représentant
- Du Président de la CC du Territoire de Fresnes en Woëvre ou son représentant
- Du Président de la CC Côtes de de Meuse Woëvre ou son représentant
- Du Président de la CC du Sammiellois ou son représentant

Ce Comité de Gouvernance peut décider de se voir associées, en tant que de besoin, des personnalités, représentants des forces vives et autres représentants de partenaires impliqués dans les projets du territoire.

Le rôle du Comité de Gouvernance est :

- D'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du Pacte (prise en compte des projets en cohérence avec la stratégie du Pacte, veiller au respect des délais envisagés, s'assurer de la mobilisation des financements...);
- De valider les priorités annuelles pour l'aménagement du territoire décidées par le territoire ;
- De signaler et proposer de nouvelles actions prioritaires, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou des associations, et d'optimiser l'appui qui peut leur être apporté (subventions de soutien à l'investissement ; déploiement d'ingénierie territoriale...).

Le rythme des réunions sera a minima annuel. Le Comité de Gouvernance pourra se réunir selon une périodicité plus courte en fonction de l'avancement des projets et en tant que de besoin.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de financements, concernant les autres dispositifs d'intervention seront assurées par le Comité de Gouvernance.

Le Comité de Gouvernance procédera par ailleurs annuellement à l'actualisation du recensement et de la priorisation des projets figurant en annexe.

1.2. Comité Technique

Ce comité est composé de référents techniques désignés pour représenter chacune des parties prenantes du Comité de Gouvernance.

La désignation des référents donne lieu à une information partagée.

Chaque référent est le correspondant naturel des porteurs de projets pour mobiliser les dispositifs et ressources en ce qui le concerne, et en veillant à la complémentarité avec ceux des partenaires du Pacte Territorial.

Il se réunit dans l'idéal semestriellement et autant que de besoins pour « faire avancer » les projets, trouver les solutions techniques d'accomplissement et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Un Comité Technique précède le Comité de Gouvernance et en assure sa préparation.

1.3. Animation et pilotage territoriale

Le PETR Cœur de Lorraine a à sa charge d'animer son territoire pour développer les projets. Il est accompagné dans cette démarche par les parties prenantes.

Ainsi, le PETR Cœur de Lorraine est doté d'un Comité de Pilotage Territorial permettant d'accompagner la décision sur la stratégie, les chantiers et la sélection des projets pour le Conseil Syndical du PETR Cœur de Lorraine.

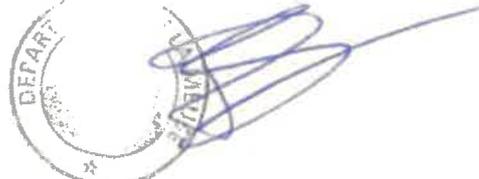
Il est composé des membres du Comité Technique et des élus du territoire. Il peut être proposé aux forces vives du territoire ou toute personne qualifiée d'intervenir dans ce Comité de Pilotage Territorial.

1.4. Durée et évolution du Pacte

Le présent Pacte est signé pour une durée allant jusqu'à la fin des mandats municipaux. Il est opérationnel à partir de la date de signature des parties, et peut être modifié par avenant dès que le Comité de Gouvernance valide et signe le dit avenant au Pacte.

Un avenant annuel sera signé par les parties pour donner les nouveaux chantiers stratégiques et les projets prioritaires à accompagner pour les parties prenantes au Pacte. Ces priorités sont proposées par les Collectivités Territoriales, qui proposent les orientations du Pacte pour son territoire dans le cadre du Comité de Pilotage Territorial.

➤ Signataires du Pacte :

PETR Cœur de Lorraine Président du Conseil Syndical 	Région Grand Est Président du Conseil Régional  Jean ROTTNER
Département de la Meuse Président du Conseil Départemental 	Etat Préfet de département 

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Convention ANCT – CEREMA - PCTR
- Fiches projet des projets prioritaires
- Projet de territoire

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d'Ouvrage

Nom : Les 3 PETR meusiens (PETR Cœur de Lorraine, PETR du Pays Barrois, PETR du Pays de Verdun)

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elise BRANGET

Téléphone du référent : 07 88 85 28 35

Adresse électronique du référent : mobilite.meuse@gmail.com

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Déploiement de lignes de covoiturage du quotidien via le programme nationale CEE AcoTE

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : Le programme national CEE AcoTE a pour objectif de sensibiliser les élus et les services des collectivités aux alternatives de la voiture individuelle en zone rurale et ainsi déployer des lignes de covoiturage du quotidien (déplacement domicile/travail), co-construites avec les habitants, entreprises et décideurs locaux, à l'échelle des 3 PETR meusiens. Ciblent principalement les salariés du territoire, ces lignes seront ouvertes à tout public.

Impact socio-économique et environnemental :

- Diminuer l'utilisation de la voiture individuelle dans les trajets du quotidien (domicile / travail) et donc diminuer les émissions de GES et de la consommation des produits pétroliers
- Diminuer les dépenses des ménages pour les déplacements du quotidien

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? Problématique de mobilité interne forte sur le territoire avec un coût de la mobilité élevé. De plus, le diagnostic mobilité a permis d'illustrer qu'un salarié sur deux habitants le PETR Cœur de Lorraine travaille en dehors de son territoire (PETR du Pays Barrois, PETR du Pays Barrois).

=> Mise en œuvre dès 2021

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?

- Les 3 PETR meusiens
- Les EPCI
- Les communes
- L'ANPP
- CertiNergy & Solutions
- La Roue Verte

• Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : septembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 2022 (fin du programme AcoTE le 31/12/2022)

Date de délibération sur le projet : Novembre 2021

• **Plan de financement prévisionnel***

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

*Les actions inscrites dans le cadre du Programme AcoTE sont prises en charge intégralement ou partiellement par les Certificats d'Economies d'Energie. En effet, l'année 1 est prise en charge par les porteurs du Programme (ANPP, CertiNergy & Solutions, La Roue Verte) ; à savoir le volet sensibilisation, la co-construction et l'expérimentation des lignes. Un reste à charge de 0.06€ HT /km/voyageur sera facturé en année 2 au territoire engagé (de septembre 2022 à décembre 2022).

A partir de janvier 2023 (programme AcoTE terminé), le territoire engagé pourra décider de pérenniser ou non les lignes et ainsi continuer à travailler avec La Roue Verte ou choisir un autre partenaire pour l'exploitation des lignes. Le territoire peut également les exploiter en régie.

Nous ne pouvons à ce jour pas définir de plan de financement puisque cela dépendra des lignes émergentes (le nombre de lignes, la longueur des lignes et le nombre d'usagers).

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d'Ouvrage

Nom : Les 3 PETR meusiens (PETR Cœur de Lorraine, PETR du Pays Barrois, PETR du Pays de Verdun)

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elise BRANGET

Téléphone du référent : 07 88 85 28 35

Adresse électronique du référent : mobilite.meuse@gmail.com

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Déploiement d'un réseau d'autostop organisé

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : Le projet s'appuie sur la méthode traditionnelle de l'auto-stop, dite du pouce, usitée depuis de nombreuses décennies et qui a perdu progressivement de son usage notamment en raison de ses conditions de sécurité. Il suffit de sortir de chez soi, tendre le pouce au bord de la route et attendre qu'un conducteur s'arrête. L'idéal est évidemment de préciser sa destination sur un support visuel. Il s'agit d'un mode de transport spontané et gratuit qui repose sur la solidarité entre les citoyens.

Ici, l'objectif consiste à renforcer la sécurité du dispositif grâce à la constitution d'un réseau de conducteurs et de voyageurs identifiés. Ce dispositif vise donc en priorité les personnes en difficulté de mobilité individuelle, principalement les plus jeunes et les personnes âgées, dans des secteurs peu ou pas desservis par des solutions de mobilité collective. L'expérience montre qu'en zone rurale c'est un dispositif plutôt adapté et fréquenté, notamment par des femmes qui se sentent plus en sécurité. Le dispositif se veut le plus simple et le plus léger possible pour faciliter son utilisation, notamment par des personnes éloignées des nouvelles technologies. Nous proposons de nous appuyer sur le réseau des communes et notamment leur secrétariat pour enregistrer les inscriptions au réseau. Chaque membre recevra dès lors un kit de stop avec le nécessaire pour confirmer son appartenance au réseau lors des trajets (carte de membre, autocollant pour le véhicule, panneau de destination pour le voyageur, etc.). Des points de rencontre seront, déployés dans les communes afin de faciliter la mise en contact entre conducteurs et voyageurs (localisation stratégique facilement accessibles et ce de manière sécurisée).

Impact socio-économique et environnemental :

- Offrir une solution de mobilité souple, spontanée et peu onéreuse aux habitants du territoire
- Renforcer la sécurité de la méthode traditionnelle de l'auto-stop
- Renforcer les déplacements de proximité pour recourir au maximum aux services locaux
- Renforcer le lien social entre les habitants
- Viser l'inclusion des publics cibles : jeunes, publics éloignés de l'emploi, etc.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? Problématique de mobilité interne forte sur le territoire avec un public sans solution de mobilité
 ⇒ Mise en œuvre dès 2021

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Les 3 PETR meusiens
- Les EPCI
- Les communes
- Les missions locales
- Les CCAS
- Pôle emploi, etc.

• **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : A partir de septembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : A partir du printemps / été 2021

Date de délibération sur le projet : Décembre 2020

• **Plan de financement prévisionnel**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres <ul style="list-style-type: none"> - Edition des kits de stop - Identification des points stop 	63 000 €	100	ADEME Région Département Groupement des PETR <i>(Les dispositifs d'aides ne sont pas acquis, ils seront sollicités lorsque le projet sera cadré)</i>
Montant total du projet	63 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public <ul style="list-style-type: none"> - Charte graphique et communication 			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Maître d'Ouvrage

Nom : CC Aire à Argonne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal : Martine Aubry

Qualité du représentant légal : Présidente

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : achat de matériel de cantine durable

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

• Échéancier des réalisations

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

• Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Association Vent des Forêts

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : création de la maison de l'association « Vent des Forêts »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR Cœur de Lorraine (partenariat PETR Val de Lorraine)

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 22 rue Raymond Poincaré 55210 Vigneulles les Hattonchâtel
Nom du représentant légal : Xavier PIERSON
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Christophe Frizon
Téléphone du référent : 06 49 15 68 54
Adresse électronique du référent : tepcv.coeurdelorraine@gmail.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Développer l'approvisionnement de la RHD en circuits alimentaires de proximité

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : favoriser l'émergence d'outils de transformations mutualisés et locaux et créer les conditions favorables à l'achats de produits locaux de qualité

Impact socio-économique et environnemental : développement de l'achat local, de la transformation locale... et donc limitation des transports

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : inscrit au sein du PAT

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : PETR Val de Lorraine, CA 55, 54, Bio en Grand Est, CUMA Grand Est...

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : en cours

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			

<input type="checkbox"/> Autre collectivité		Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public		Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé		
<input type="checkbox"/> Autofinancement		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- Maître d'Ouvrage**

Nom : CC du Territoire de Fresnes en Woëvre

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 5 rue du château 55160 Fresnes en Woëvre

Nom du représentant légal : Laurent Joyeux

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Véronique Grosse

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- Descriptif du projet**

Intitulé du projet : achat de matériel de cantine durable

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : achat de matériel durable de production et de service

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : action réalisée par 3 EPCI sur 4 au sein du PETR

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : CC

- Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CC Côtes de Meuse Woèvre

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 22 rue Raymond Poincaré 55210 Vigneulles les Hattonchâtel

Nom du représentant légal : Sylvain Denoyelle

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : achat de matériel de cantine durable

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : achat de matériel de production et de service durable

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : porté par 3 EPCI sur 4 au sein du PETR

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			

<input type="checkbox"/> Autofinancement		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CC Aire à Argonne

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet**

Définition du PLUi et du projet de territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR Cœur de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 22 rue Raymond Poincaré 55210 Vigneulles les Hattonchâtel

Nom du représentant légal : Xavier PIERSON

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Christophe Frizon

Téléphone du référent : 06 49 15 68 54

Adresse électronique du référent : tepcv.coeurdelorraine@gmail.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : favoriser l'émergence de projets citoyens ENR

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : PETR

Descriptif du projet : conventionnement avec LER pour organiser des réunions, temps d'échanges, visites de sites... visant à créer un collectif citoyen souhaitant porter un projet ENR

Impact socio-économique et environnemental : émergence d'une conscience citoyenne sur l'énergie, réalisation de travaux par des artisans locaux, production d'ENR

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : il répond à plusieurs enjeux locaux et est transversal

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : LER, Climaxion

- **Échéancier du projet**

Date de début : septembre 2020 -- signature d'un avenant fin 2021

Fin prévisionnelle : 2022

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR Cœur de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 22 rue Raymond Poincaré 55210 Vigneulles les Hattonchâtel

Nom du représentant légal : Xavier PIERSON

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Christophe Frizon

Téléphone du référent : 06 49 15 68 54

Adresse électronique du référent : tepcv.coeurdelorraine@gmail.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : déploiement du dispositif Agrilocal sur le PETR Cœur de Lorraine

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet : accompagner le CD 55 dans le dépliement d'Agrilocal aux structures ne relevant pas de sa gestion

Impact socio-économique et environnemental : accompagnement des producteurs/artisans et des acheteurs publics, atteinte des objectifs EGALIM

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : inscrit au PAT

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : CD 55 et PETR Cœur de Lorraine (stagiaire ENSAIA, alternance de 5 semaines)

- **Échéancier du projet**

Date de début : octobre 2021

Fin prévisionnelle : décembre 2021

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR Cœur de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 22 rue Raymond Polnarcé

Nom du représentant légal : Xavier PIERSON

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Christophe Frizon

Téléphone du référent : 06 49 15 68 54

Adresse électronique du référent : tepcv.coeurdelorraine@gmail.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Approfondir le diagnostic concernant la justice sociale et la précarité alimentaire et mettre en œuvre les actions qui en découleront

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet : réunir un groupe de travail sur la précarité alimentaire, diagnostiquer le territoire et mettre en place un plan d'actions correctif

Impact socio-économique et environnemental : prise en compte des publics précaires

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : inscrit au PAT

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : PETR Cœur de Lorraine et partenaires associés et stagiaire ENSAIA (alternance de 5 semaines)

Échéancier du projet

Date de début : octobre 2021

Fin prévisionnelle : décembre 2021

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR Cœur de Lorraine

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 22 rue Raymond Poincaré

Nom du représentant légal : Xavier PIERSON

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Christophe Frizon

Téléphone du référent : 06 49 15 68 54

Adresse électronique du référent : tepcv.coeurdelorraine@gmail.com

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mettre en œuvre nos actions de sensibilisation/formation auprès des agriculteurs concernant l'adaptation au changement climatique, la baisse de leurs émissions de GES et l'augmentation du stockage de carbone

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : PETR

Descriptif du projet : programme de sensibilisation et d'accompagnement technique des agriculteurs à la prise en compte du changement climatique dans leurs pratiques (adaptation et atténuation)

Impact socio-économique et environnemental : baisse des émissions de GES

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : agriculture : premier secteur émetteur de GES du territoire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Jusqu'à présent, le Conseil Départemental de la Meuse portait la maîtrise d'ouvrage et conventionnait avec la chambre d'agriculture de la Meuse. A partir e 2022, le PETR reprend la maîtrise d'ouvrage. Le volet technique n'est pas encore arrêté

Échéancier du projet

Date de début : janvier 2021

Fin prévisionnelle : décembre 2023

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			

Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom :

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mad'in l'Eau Reine

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Échéancier du projet

Date de début : octobre 2021

Fin prévisionnelle : décembre 2021

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom :

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Échéancier du projet

Date de début : octobre 2021

Fin prévisionnelle : décembre 2021

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

PROJET DE TERRITOIRE DU PETR COEUR DE LORRAINE



*Version provisoire validée par le
Bureau du PETR et le Conseil de
Développement*

Table des matières

Avant propos	2
1. Méthodologie d'élaboration du projet de territoire	3
2. Présentation générale du territoire	5
3. Conclusion du diagnostic et enjeux du territoire	11
4. Présentation du projet de territoire	12
PILIER 1 : Dynamiser l'économie et l'emploi du territoire	13
Objectif stratégique n°1 : Soutenir le maintien et le développement des entreprises existantes	15
Objectif opérationnel n°1.1.1 : Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques.....	15
Objectif opérationnel n°1.1.2 : Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales.....	16
Objectif opérationnel n°1.1.3 : Faciliter la modernisation des entreprises existantes et la visibilité des offres.....	16
Objectif stratégique n°2 : Accueillir et développer de nouvelles activités économiques	18
Objectif opérationnel n°1.2.1 : Favoriser accueil de porteurs de projets et implantation d'équipements structurants.....	18
Objectif opérationnel n°1.2.2 : Favoriser le développement des circuits de proximité.....	19
Objectif stratégique n°3 : Soutenir l'économie touristique	20
Objectif opérationnel n°1.3.1 : Renforcer et exploiter les potentiels touristiques du territoire.....	20
Objectif opérationnel n°1.3.2 : Promouvoir le territoire comme destination touristique, améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne.....	21
PILIER 2 : Engager le territoire dans une transition énergétique et écologique	22
Objectif stratégique n°1 : Développer la qualité environnementale	24
Objectif opérationnel n°2.1.1 : Soutenir le développement de l'éducation à l'environnement et des bonnes pratiques de développement durable.....	24
Objectif opérationnel n°2.1.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels et agricoles et la biodiversité.....	25
Objectif stratégique n°2 : Maitriser la facture énergétique du territoire	26
Objectif opérationnel n°2.2.1 : Développer et promouvoir les énergies renouvelables.....	26
Objectif opérationnel n°2.2.2 : Encourager, accompagner et favoriser les démarches d'efficacité énergétique.....	27
PILIER 3 : Consolider l'attractivité résidentielle en améliorant les services et la cohésion sociale	28
Objectif stratégique n°1 : Maintenir des équipements et services adaptés aux besoins	30
Objectif opérationnel n°3.1.1 : Développer et structurer de façon complémentaire les services et offres autour de la santé	30
Objectif opérationnel n°3.1.2 : Conforter et développer une offre en services aux familles et habitants territorialement équilibrée.....	31
Objectif opérationnel n°3.1.3 : Soutenir et développer les espaces mutualisés et services innovants.....	32
Objectif opérationnel n°3.1.4 : Faciliter le développement culturel et l'engagement citoyen.....	33
Objectif stratégique n°2 : Développer et organiser une armature territoriale équilibrée, multipolaire et dynamique	34
Objectif opérationnel n°3.2.1 : Soutenir la redynamisation de Saint-Mihiel et son inscription dans un réseau de bourgs accessibles et vivants.....	34
Objectif opérationnel n°3.2.2 : Conduire une stratégie d'aménagement du territoire.....	35
Objectif opérationnel n°3.2.3 : Conduire une politique de mobilité durable favorable à l'accès aux services, commerces et bassins d'emplois.....	36
PILIER 4 : Développer la gouvernance et les coopérations à l'échelle du PETR	38
Objectif stratégique n°1 : Assurer un pilotage efficace et concerté du projet de territoire	39
Objectif opérationnel n°4.1.1 : Mettre en place des instances d'animation, gestion mutualisée, de suivi et d'évaluation des politiques publiques.....	40
Objectif stratégique n°2 : Favoriser la coopération et les synergies entre intercommunalités, société civile et territoires voisins	40
Objectif opérationnel n°4.2.1 : Mettre en relation les différentes parties prenantes du territoire pour créer des synergies locales.....	40
Objectif opérationnel n°4.2.2 : Développer relations interterritoriales et coopérations extérieures dans les projets.....	41

Avant-propos

- **Cadre juridique :**

Un Pays est un espace de coopération cohérent formé par l'entente de plusieurs Communautés de Communes (CC), qui permet de développer des dynamiques territoriales favorables à un développement local équilibré. La loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a consacré, dans son article 79, la possibilité pour les Pays de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR), ce qui renforce tant leur assise juridique que les partenariats et actions mis en œuvre.

- **La création du PETR Cœur de Lorraine**

Le Cœur de Lorraine est un territoire de projet qui repose sur un partenariat solide entre les 4 CC qui le composent, initié dès 1998. Sa vocation a toujours été de conduire des projets d'envergure mutualisés à l'échelle supra-communautaire ainsi que de favoriser la cohérence des politiques de développement local entre les Communautés de Communes. Ce partenariat se formalise lors de la création, en 2004, du Pays Cœur de Lorraine. Le Pays Cœur de Lorraine, qui fonctionne alors de manière informelle, permet de développer des projets structurants en lien avec les politiques locales touchant à l'économie, à la santé et au tourisme. Sa structuration en PETR, par arrêté préfectoral du 16 février 2015, est effectuée dans une perspective de mutualisation de moyens, d'harmonisation des politiques publiques locales et de mise en place de solutions partagées et équilibrées. Elle permet de réaffirmer la position de ce territoire rural en tant qu'acteur essentiel d'une société en mutation. Ainsi, le PETR a pour but l'étude et la mise en œuvre de tout moyen propre à favoriser un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire.

- **Le projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine**

Conformément à l'article L. 5741-2. du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les 12 mois suivant sa mise en place, le PETR doit élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent. Le projet de territoire est un document cadre, véritable fil conducteur de l'action publique, qui doit être en mesure de fédérer les acteurs locaux, de définir les ambitions du territoire et d'identifier des pistes d'actions concrètes pour un développement local équilibré.

- **Les évolutions territoriales ayant impacté le calendrier d'élaboration du projet de territoire**

Le processus d'élaboration du projet de territoire du PETR, entamé dès sa première année d'existence, a été retardé par des problématiques liées à l'évolution de son périmètre, qui ont supposé de prendre plus de temps pour l'élaboration du diagnostic du territoire, la définition des enjeux, mais également la constitution d'un Conseil de Développement en mesure de travailler sur le projet de territoire. En effet, la CC de l'Aire à l'Argonne a été créée le 1er janvier 2017 suite à fusion des CC Entre Aire et Meuse, déjà membre du PETR Cœur de Lorraine, et Triaucourt-Vaubecourt, membre d'un PETR voisin. Dès 2016, les deux CC avaient exprimé leur volonté de rejoindre le PETR Cœur de Lorraine. Bien que le PETR ait très tôt confirmé son accord et anticipé l'extension de périmètre en l'intégrant dans les travaux et réflexions en cours, cette extension a été officialisée à compter du 30 août 2017.

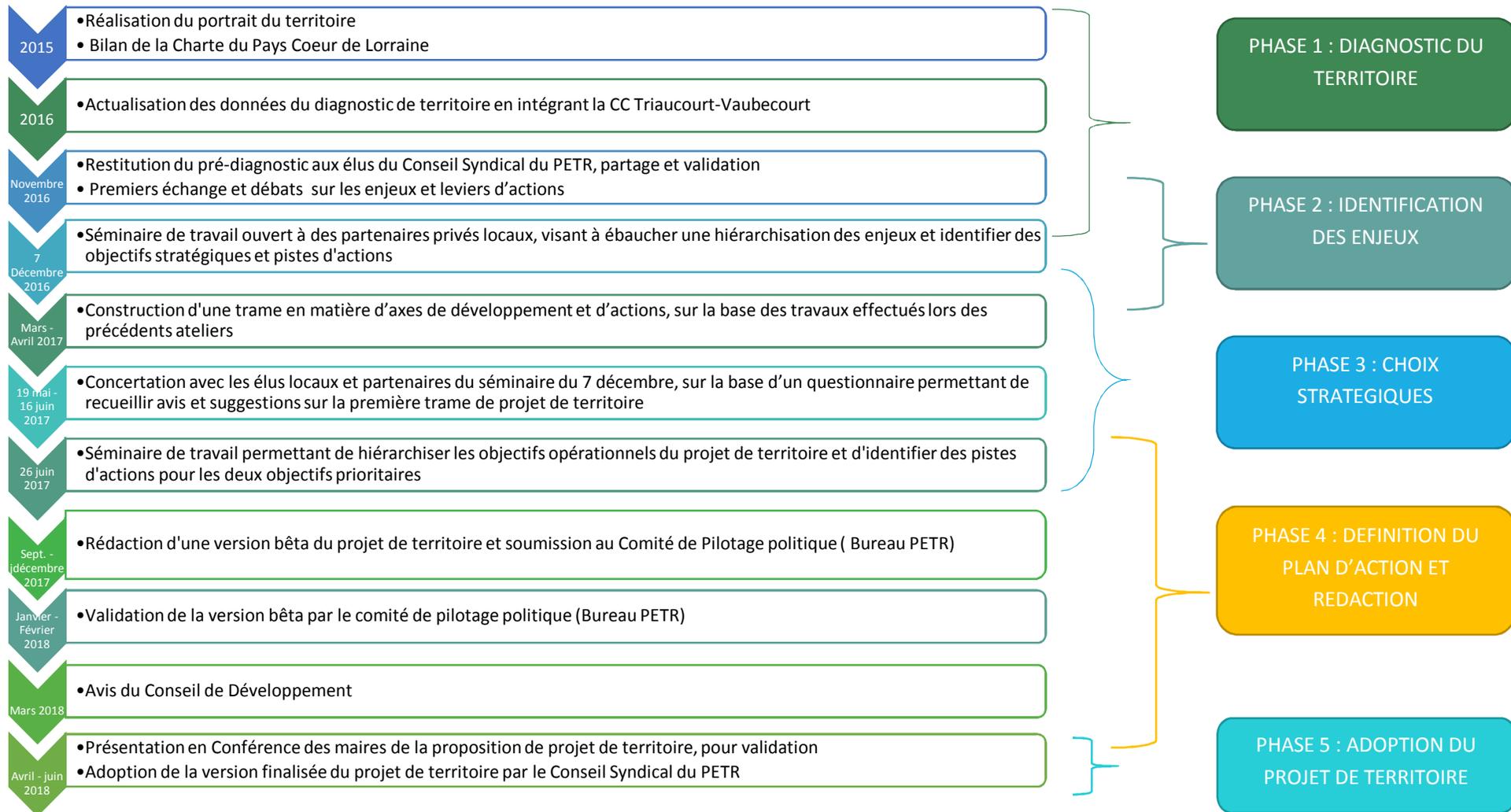
- **Les stratégies territoriales du PETR ayant alimenté son projet de territoire**

Parallèlement à la procédure d'élaboration du projet de territoire, le PETR a poursuivi les stratégies territoriales qu'il menait, ce qui a pu directement alimenter le projet de territoire, avec notamment :

- **Les candidatures à l'appel à projet 2016 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)** réalisées par le PETR pour le compte de ses CC, les ayant conduites à élaborer des plans d'actions en faveur des entreprises artisanales, de commerces et de services.
- **La labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du PETR Cœur de Lorraine, le 16 décembre 2016**, permettant au territoire de bénéficier de 960 000 € de fonds de financement de la transition énergétique pour mettre en œuvre un programme d'actions visant un nouveau développement plus sobre et plus économe.
- **La conclusion le 28 juin 2017 d'un Contrat de Ruralité avec l'Etat, sur la période 2017-2020**, ayant permis d'identifier et d'assurer la visibilité et la lisibilité des projets structurants du territoire.
- **L'évaluation du Contrat Local de Santé du territoire conclu sur la période 2014-2016 et l'engagement de réflexions sur son renouvellement à compter de 2017.**
- **La volonté de s'engager dans un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du PETR**, consacrée dans les statuts du PETR mais retardée par les problématiques liées à l'évolution de son périmètre.

1. Méthodologie d'élaboration du projet de territoire

L'élaboration de projet de territoire repose sur 4 grandes étapes, menées entre 2015 et 2017.



Une démarche tirant les fruits des travaux antérieurs ou en cours du PETR Cœur de Lorraine

Le projet s'est construit à partir des démarches antérieures et en cours du PETR, en particulier :

- Les études et actions portées par le territoire au titre du Pays puis du PETR Cœur de Lorraine, notamment en lien avec le FISAC, le TEPCV, le Contrat de Ruralité et le Contrat Local de Santé du territoire.
- Le bilan, réalisé en 2015, de la charte du Pays Cœur de Lorraine, document qui orientait jusque là le projet du territoire et formulait ses enjeux et objectifs.
- Le bilan des compétences (obligatoires, optionnelles, facultatives) des CC et du PETR réalisé en 2017.¹

Un projet fondé sur un diagnostic du territoire

L'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine SCALEN (ex ADUAN) a réalisé le pré-diagnostic du territoire, réactualisé dès 2016 pour anticiper l'extension du périmètre du PETR Cœur de Lorraine. Le diagnostic a pu être nourri par le travail effectué dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat de Ruralité, le PETR ayant pu sur cette base mettre en exergue les besoins, les ressources, les potentiels et les menaces du territoire et produire une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

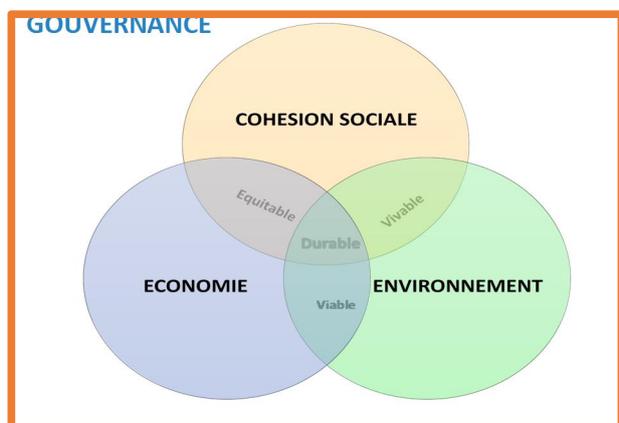
Ainsi, le PETR a pu disposer, fin 2016, d'un diagnostic qui a permis de confirmer ou d'infirmer les pressentiments que les élus locaux et diverses parties prenantes pouvaient avoir sur le territoire. L'intérêt de cette étude est de mettre en avant les enjeux auxquels devra répondre le projet de territoire en construction. Le diagnostic, partagé lors d'un séminaire avec les différents acteurs locaux, a servi de base à la phase de concertation, d'identification des enjeux, de la stratégie et du plan d'action.

Une démarche volontaire de co-construction

Le PETR Cœur de Lorraine a privilégié une co-construction dans l'élaboration de son projet de territoire, conscient que l'implication des différents acteurs locaux était nécessaire et essentielle pour que la stratégie territoriale définie soit cohérente, partagée par tous, et pour que les différents acteurs du territoire puissent dès lors se l'approprier et sentir qu'ils sont l'élément moteur permettant sa concrétisation. C'est ainsi qu'il a paru primordial de ne pas se contenter d'une simple information à destination des partenaires locaux mais bien de les faire participer activement à l'élaboration de la candidature, avec différents temps de travail collaboratifs :

- Echanges réguliers, validation et suivi des étapes d'élaboration par les élus du Bureau PETR (Comité de Pilotage);
- Temps d'échanges, avec élus et acteurs privés locaux, spécifiques à l'élaboration du projet de territoire ; en novembre, décembre 2016 et juin 2017.
- Groupes de travail réunissant élus et partenaires techniques et institutionnels, mis en place notamment dans le cadre des réponses du PETR à différents appels à projets
- Travail, notamment dans le cadre du Contrat de Ruralité, en interne avec les Communautés de Communes sur l'identification des actions à mener
- Informations des maires (site internet du PETR et lettre d'information), appels à projet par voie de mail en lien avec les candidatures du PETR au TEPCV, au FISAC et au Contrat de Ruralité, Conférence des Maires
- Travail avec la société civile, via notamment le Conseil de Développement du PETR

Un projet de territoire qui participe au développement durable :



Le développement durable se définit comme développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." (*Rapport Brundtland, 1987*)

Le projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine, transversal et portant sur l'ensemble des thématiques pouvant intéresser le territoire, prend en compte les 4 composantes interdépendantes du développement durable : la cohésion sociale, l'environnement, l'économie et la gouvernance.

¹ Le diagnostic et le bilan des politiques publiques réalisés par l'agence SCALEN sont des annexes au présent document qui en facilitent la compréhension

2. Présentation générale du territoire

PETR CŒUR DE LORRAINE

Territoire Cœur de Lorraine | **Positionnement général**



Président : M. Sylvain DENOYELLE

Date de création : 16 février 2015

Nombre de communes : 123

Superficie (km²) : 1591

Au cœur de la Meuse, à proximité de la Moselle, faisant le trait d'union entre Marne et Meurthe et Moselle, le PETR Cœur de Lorraine représente 26 % du territoire du département de la Meuse et 14 % de sa population.



Population

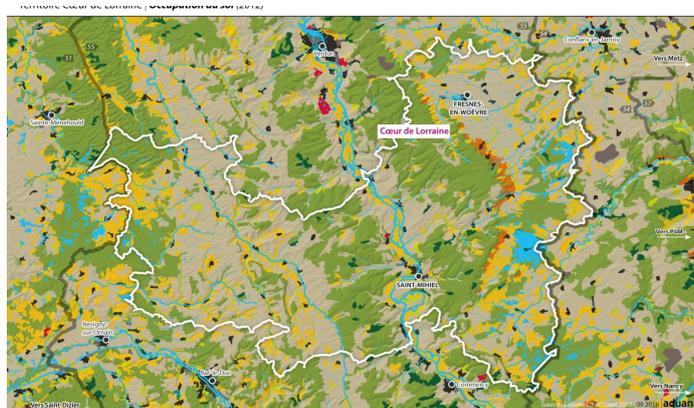
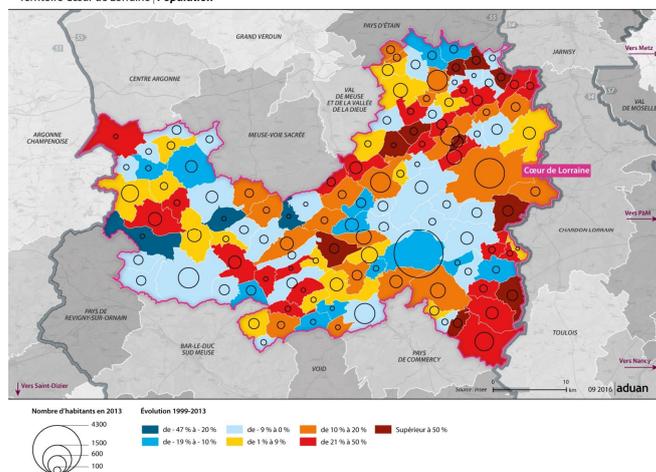
Population INSEE en 2013, en hab.	26 436
Dont part des moins de 15 ans, en %	19
Dont part des plus de 60 ans, en %	26

Evolution de la population 2.88
Entre 1999 et 2013, en %

Densité, en 2013, en hab. /km² : 16.52

Nombre de ménages, en 2013 : 11137

Territoire Cœur de Lorraine | **Population**



Habitat

Nombre de logements, en 2013 : 14015

Evolution du nombre de logements : 26

Entre 1968 et 2013, en %

Taux de vacance, en 2013, en % 11.09

Environnement

Surface agricole, en %, 61

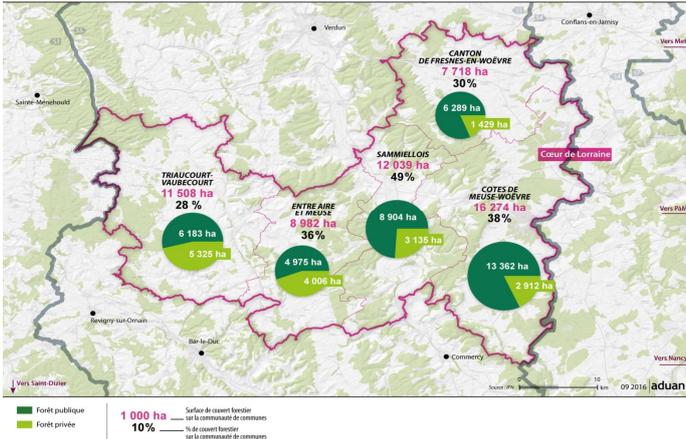
Surface boisée, en %, 36

Surface en eaux, en %, 1

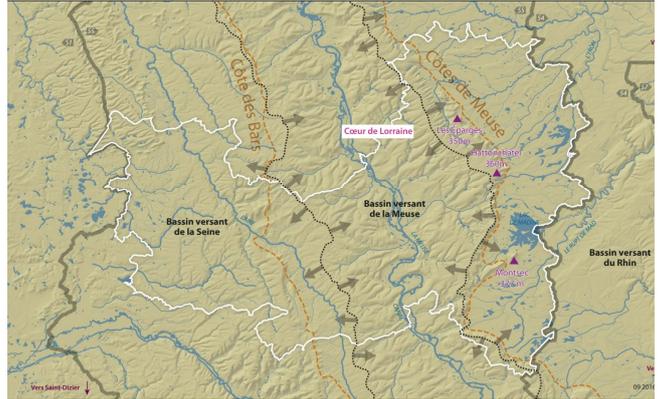
Surface artificialisée, en %, 1

PETR CŒUR DE LORRAINE

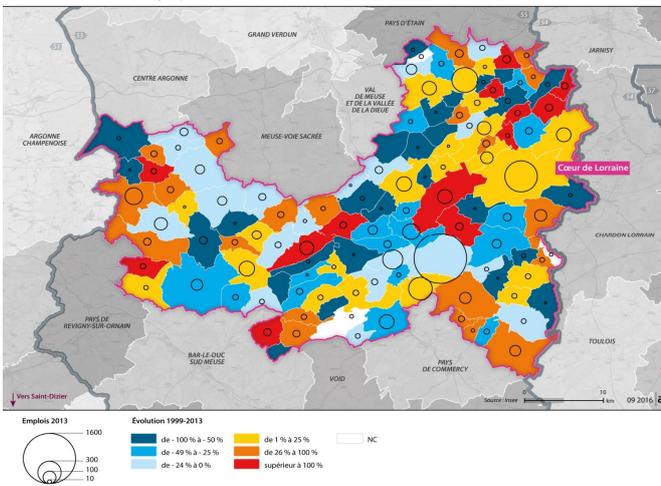
Territoire Cœur de Lorraine | **Forêts**



Territoire Cœur de Lorraine | **Relief et cours d'eau**



Territoire Cœur de Lorraine | **Emplois**



Economie - Emploi

Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 : 10693

Emplois (salariés et non-salariés, 2013) :

Nombre d'actifs travaillant dans le territoire	7239
Nombre d'actifs entrants (travaillent sur le territoire, mais n'y habitent pas)	1705
Nombre d'actifs internes (résident et travaillent sur le territoire)	5533
Nombre d'actifs sortants (habitent sur le territoire mais n'y travaillent pas)	5160

Taux d'emploi des 15-64 ans, en %, en 2013 : 64,67

Taux de chômage des 15-64 ans, en %, en 2013: 11,2

Taux d'activité des 15-64 ans, en %, en 2013: 72,7

Caractéristiques commerciales :

89 établissements

504 emplois salariés / 21% de l'emploi salarié total

5 Moyennes Surfaces dont 4 sur le Sammiellois

76,4 % des communes du périmètre d'étude ne disposent pas de commerces

Etude de la clientèle

129 millions € = potentiel de consommation total des ménages du PETR

78,4 millions € = potentiel annuel de dépenses des ménages sur la zone de Saint-Mihiel

12 597 € = dépense annuelle moyenne de consommation courante d'un ménage du PETR

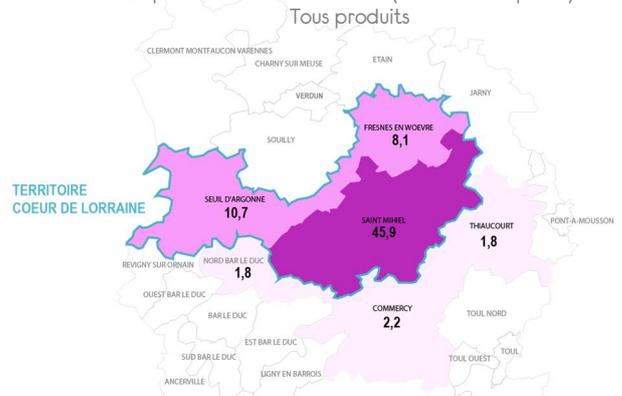
Plus de 46 M€ de Chiffre d'affaires en 2015

32 % = part de l'ensemble des dépenses des ménages du PETR réalisées sur place en 2015

89 M€ = montant estimé de l'évasion des dépenses commerciales

Zone de chalandise du PETR Cœur de Lorraine en 2015

Emprise de Cœur de Lorraine (en % de la dépense)



→ **Lecture :** 10,7% des dépenses du secteur d'habitation de Seuil d'Argonne sont réalisées dans le périmètre du PETR
source:CCI Lorraine - AID Observatoire 2015



Président : M. Sylvain DENOYELLE

Date de création : 1^{er} janvier 2013, suite à fusion des CC du Pays de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et de La Petite Woèvre

Nombre de communes : 25

Superficie (km²): 422



Population

Population INSEE en 2013, en hab.	5989
Dont part des moins de 15 ans, en %	20.4
Dont part des plus de 60 ans, en %	22.8

Evolution de la population 14.78
Entre 1999 et 2013, en %

Densité, en 2013, en hab. /km²: 14.19

Nombre de ménages : 2492

Ressources des ménages

Nombre de foyers fiscaux en 2013 :	2473
Médiane des revenus disponibles :	18736
<i>Par foyer fiscal, en €</i>	

Habitat

Nombre de logements, en 2013	3723
Taux de vacance, en %, en 2013	10.05

Santé

Existence d'une maison de santé

Economie - Emploi

Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 : 2834

Emplois (salariés et non-salariés) : 1598

Nombre d'emplois au lieu de travail en 2013

Taux d'emploi, en %, en 2013 : 71.6

Taux de chômage, en %, des 15 à 64 ans : 10.42

Etablissements actifs, en 2013 : 607

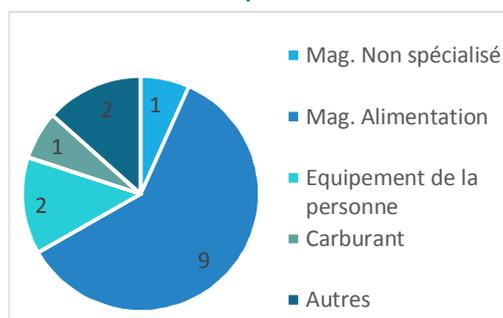
Principales communes relais:

- Vigneulles-lès-Hattonchâtel
- Geville
- Apremont la Forêt
- Saint Maurice sous les Côtes

Caractéristiques commerciales :

	Nombre
Entreprises artisanales	108
Entreprises commerciales (incluant commerçant-artisan)	15
Entreprises de services (hors activités artisanales)	43

Commerce de détail par activité 2013 :



CC TERRITOIRE DE FRESNES EN WOEVRE (CC TFW)



Président : M. Laurent JOYEUX

Date de création : 1er janvier 1997

Nombre de communes : 32

Superficie (km²): 257



Population

Population INSEE en 2013, en hab.	5048
Dont part des moins de 15 ans, en %	19.4
Dont part des plus de 60 ans, en %	25.5

Evolution de la population 14.1
Entre 1999 et 2013, en %

Densité, en 2013, en hab. /km²: 19.64

Nombre de ménages : 2067

Ressources des ménages

Nombre de foyers fiscaux en 2012 :	2009
Médiane des revenus disponibles :	18602
<i>Par foyer fiscal, en €</i>	

Habitat

Nombre de logements, en 2013	2456
Taux de vacance, en %, en 2013	8.75

Santé

Existence d'une maison de santé

Economie - Emploi

Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 :	2334
Emplois (salariés et non-salariés) :	1184
<i>Nombre d'emplois au lieu de travail en 2013</i>	

Taux d'emploi, en %, en 2013 : 71.7

Taux de chômage, en %, des 15 à 64 ans : 10.2

Etablissements actifs, en 2014 : 493

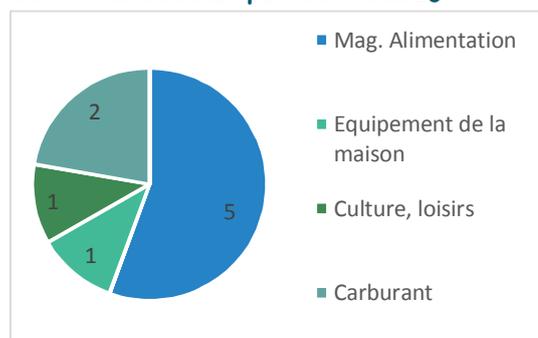
Principales communes relais:

- Fresnes en Woëvre
- Hannonville sous les Côtes

Caractéristiques commerciales :

	Nombre
Entreprises artisanales	65
Entreprises commerciales (incluant commerçant-artisan)	9
Entreprises de services (hors activités artisanales)	34

Commerce de détail par activité 2013 :



CC DE L'AIRE A L'ARGONNE (CC AAA)



Présidente : Mme Martine AUBRY

Date de création : 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des CC Entre Aire et Meuse (membre du PETR depuis la création de ce dernier) et Triaucourt-Vaubecourt

Nombre de communes : 47

Superficie (km²): 664

Communauté de Communes



Population

Population INSEE en 2013, en hab.	6609
Dont part des moins de 15 ans, en %	19.2
Dont part des plus de 60 ans, en %	26.6

Evolution de la population 2.82
Entre 1999 et 2013, en %

Densité, en 2013, en hab. /km²: 9.96

Nombre de ménages : 2802

Ressources des ménages

Nombre de foyers fiscaux en 2012 : 2772
Médiane des revenus disponibles : 19602
Par foyer fiscal, en €

Habitat

Nombre de logements, en 2013 3612
Taux de vacance, en %, en 2013 9.4

Santé

Existence d'une maison de santé multi-sites

Economie - Emploi

Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 : 3086
Emplois (salariés et non-salariés) : 1454
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2013

Taux d'emploi, en %, en 2013, des 15 à 64 ans : 75.9
Taux de chômage, en %, des 15 à 64 ans : 8.68
Etablissements actifs, en 2014 : 789

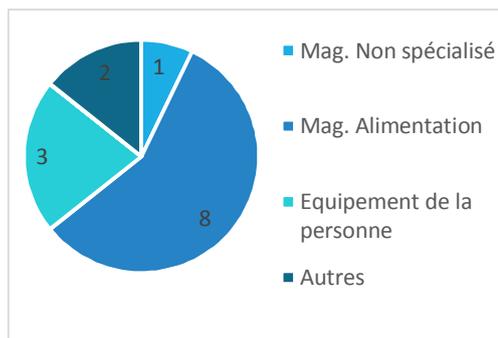
Principales communes relais:

- Pierrefitte s/Aire,
- Nicey s/Aire,
- Seuil d'Argonne,
- Beausite

Caractéristiques commerciales :

	Nombre
Entreprises artisanales	107
Entreprises commerciales (incluant commerçant-artisan)	14
Entreprises de services (hors activités artisanales)	49

Commerce de détail par activité 2013 :



CC DU SAMMIELLOIS (CC Sam.)



Président : M. Régis MESOT

Date de création : 1^{er} janvier 2000

Nombre de communes : 19

Superficie (km²): 248



Population

Population INSEE en 2013, en hab.	8790
Dont part des moins de 15 ans, en %	17
Dont part des plus de 60 ans, en %	27.4

Evolution de la population -8.69
Entre 1999 et 2013, en %

Densité, en 2013, en hab. /km²: 35.5

Nombre de ménages : 3776

Ressources des ménages

Nombre de foyers fiscaux en 2013 :	3691
Revenus net moyen par foyer fiscal :	18222

Habitat

Nombre de logements, en 2013	4674
Taux de vacance, en %, en 2013	15.02

Santé

Existence d'une maison de santé à Saint-Mihiel, avec une antenne à Lacroix sur Meuse

Economie - Emploi

Actifs, de 15 à 64 ans en 2013 :	3731
Emplois (salariés et non-salariés) :	3002
<i>Nombre d'emplois au lieu de travail en 2013</i>	

Taux d'emploi, en %, en 2013 des 15 à 64 ans : 60.5

Taux de chômage, en %, des 15 à 64 ans : 15.5

Etablissements actifs, en 2013 : 686

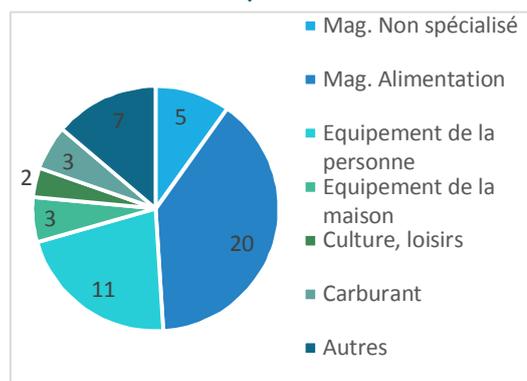
Principales communes :

- Saint-Mihiel (pôle urbain de 2nd rang)
- Lacroix sur Meuse
- Sampigny

Caractéristiques commerciales :

	Nombre
Entreprises artisanales	126
Entreprises commerciales (incluant commerçant-artisan)	51
Entreprises de services (hors activités artisanales)	77

Commerce de détail par activité 2013 :



3. Conclusion du diagnostic et enjeux du territoire

La cohésion du territoire ne pourra être garantie qu'en confortant le développement sur l'ensemble des Communautés de Communes tout en maintenant une armature multipolarisée pour le renforcement et la mise en réseau des bourgs. L'attractivité ne pourra quant à elle être développée qu'en s'attachant à poursuivre les efforts en matière de développement économique et d'emplois, en matières d'accessibilité aux services et de préservation du cadre de vie, en jouant sur les spécificités territoriales.

Ainsi, au regard de ses forces, faiblesses et des opportunités ou menaces identifiées, le PETR Cœur de Lorraine est confronté à trois défis majeurs :

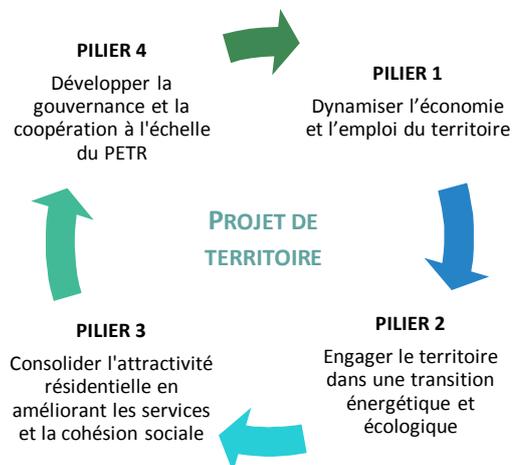
- 1. Structurer l'armature du territoire**
- 2. Devenir un territoire d'accueil**
- 3. Affirmer une identité rurale aux nombreuses spécificités**

Les enjeux du territoire se déclinent donc comme suit :

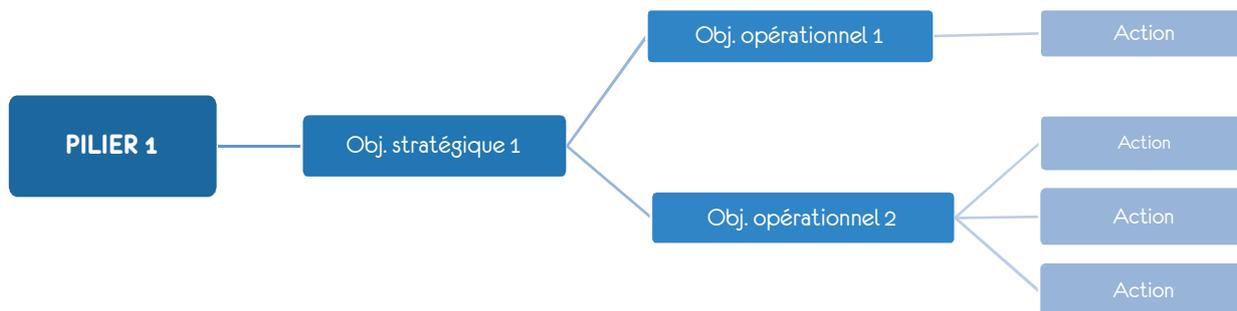
- ⇒ Rechercher un développement équitable de l'emploi sur tout le territoire en s'appuyant sur les bourgs
- ⇒ Accompagner la diversification des activités économiques en s'appuyant sur les ressources et les structurations de l'économie des TPE, PME (diversification de l'offre de loisirs et touristique, diversification des productions agricoles et des nouvelles filières locales, ...)
- ⇒ Maintenir un maillage territorial en termes d'équipements et de services (jeunesse, santé, culturel, sportif), ces équipements et services, vecteur de lien social, contribuant au développement de l'identité et de l'attractivité du territoire. Le renforcement des principales centralités et la transition numérique du territoire permettront un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des habitants aux équipements et services.
- ⇒ S'engager dans une transition énergétique et écologique.
- ⇒ Favoriser un nouveau modèle de développement de l'habitat qui garantisse le développement d'une offre nouvelle diversifiée et de qualité dans le respect des identités du territoire, et intervenir sur les parcs de logements anciens, publics ou privés, pour lutter contre leur déqualification notamment par rapport à l'offre neuve. L'offre d'habitat pour tous soutient en effet l'attractivité du territoire et permet de compléter utilement la qualité du service d'accompagnement aux porteurs de projets économiques.
- ⇒ Préserver les principaux éléments patrimoniaux (architecturaux et naturels)
- ⇒ Harmoniser les compétences entre les Communautés de Communes pour une meilleure cohérence territoriale de l'action publique
- ⇒ Se structurer de l'intérieur et s'ouvrir vers l'extérieur.

4. Présentation du projet de territoire

Au regard des enjeux du territoire, le projet de territoire repose sur 4 piliers :



Des 4 piliers découlent 9 objectifs stratégiques, correspondant aux grandes orientations que le territoire souhaite poursuivre. 21 objectifs opérationnels sont définis, qui constituent la déclinaison pratique des objectifs stratégiques. Ces objectifs opérationnels donneront lieu à différentes actions.



Les objectifs opérationnels ont été hiérarchisés lors des ateliers de concertation. Les 10 objectifs prioritaires du territoire considérés comme prioritaires parmi les 21 objectifs opérationnels proposés seront identifiés, pour chaque pilier, dans la partie préliminaire synthétisant les objectifs fixés par le territoire pour le pilier considéré, par l'item suivant : ▲

Les actions identifiées dans les pages suivantes sont ciblées sous maîtrise d'ouvrage du PETR ou de ses collectivités mais les autres partenaires et acteurs locaux ont également vocation à concourir à la mise en œuvre de la stratégie en réalisant des projets s'inscrivant dans les orientations et objectifs stratégiques fixés.

Le projet de territoire décrit dans le présent document, n'est pas vu comme un document figé et reste évolutif :

- Des actions sont identifiées pour chaque objectif stratégique, grâce aux travaux réalisés lors des démarches de contractualisation du PETR. De même, des pistes d'actions ont pu être mises en avant durant les temps de concertation relatifs à l'élaboration du projet de territoire. Toutefois, après validation du projet de territoire, des travaux en commissions thématiques élus et/ou Conseil de Développement permettront d'approfondir les pistes d'actions et vérifier leur faisabilité. Ces travaux pourront également compléter le document actuel en mettant en évidence de nouvelles pistes d'actions pour le PETR et ses collectivités et/ou en valorisant les initiatives locales menées par d'autres partenaires et s'inscrivant dans les axes du projet de territoire.
- Le suivi régulier du projet de territoire pourra amener à le préciser et le réorienter, au besoin.

PILIER 1 :

Dynamiser l'économie et l'emploi du territoire

LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Un tissu économique à caractère rural à conforter et développer

L'agriculture est un secteur économique qui représente un vivier d'emplois non négligeable pour le territoire, puisqu'il concentre la plus grande partie des emplois (38%). Ainsi, le PETR accueille 865 exploitations dont 69.71.% sont des moyennes et grandes exploitations. Si le nombre des exploitations a chuté de plus de 9 % de 2000 à 2010, leur superficie moyenne a augmenté de près de 100 % ce qui illustre un phénomène de concentration des exploitations. Néanmoins, les problématiques économiques et techniques liées aux activités agricoles (difficulté d'entretien des vergers, rentabilité difficile, vieillissement de la population agricole, manque de repreneurs...) sur le territoire fragilisent la pérennité du paysage agricole local, alors même que les filières agricoles conservent encore aujourd'hui de nombreuses possibilités de croissance et d'évolution. Ce secteur constitue dès lors un socle traditionnel et pérenne à préserver, d'autant plus qu'il participe à la qualité de l'environnement et des paysages locaux, et par là même, à la qualité de vie de la population.

L'artisanat est un secteur qui occupe une place majeure dans le tissu économique du PETR Cœur de Lorraine. Si le secteur du bâtiment est prépondérant, le secteur des services apparaît également important et supérieur à la moyenne départementale. La densité artisanale sur le PETR, supérieure à la moyenne meusienne, témoigne de l'importance du tissu d'entreprises artisanales dans la couverture des besoins des habitants du territoire. Les commerces et services participent eux aussi à la qualité de vie de la population locale. En la matière, le territoire du PETR Cœur de Lorraine est commercialement peu dense, avec l'essentiel de l'offre commerciale et de services marchands à la population concentrés à Saint-Mihiel ou dans les pôles relais de proximité. A l'exception de Saint-Mihiel, la diversité commerciale paraît faible, tandis que l'évasion commerciale au profit des agglomérations extérieures voisines est importante. Créateurs de lien social, les commerces, les services de proximité et l'artisanat jouent un rôle primordial pour la qualité de vie des populations des zones rurales à faible densité démographique telles que le PETR Cœur de Lorraine.

Le maintien et le développement de l'économie de proximité est dès lors un enjeu fort, en lien direct avec l'attractivité résidentielle et la vitalité économique et sociale du territoire. Cet enjeu est d'autant plus prégnant au regard de l'évolution de la structure commerciale et de l'armature territoriale (attractivité des grandes zones commerciales en périphérie des grandes villes, évolution des comportements d'achats et des modes de vie, déséquilibre de l'armature interne au PETR), qui risque de plus en plus de fragiliser l'économie de proximité locale.

Des richesses naturelles et culturelles et des atouts touristiques à valoriser

En complément des activités économiques traditionnelles, le tourisme constitue une ressource ponctuelle et saisonnière pour le territoire. L'offre touristique est articulée autour de trois filières:

- *Le tourisme de pleine nature*, enrichi par des activités de loisirs et plein air (chemins de randonnées, centres équestres, ...). Le PETR possède plusieurs sites majeurs, tel que le Vent des Forêts, espace d'art contemporain de plein air, ou la base de loisirs du lac de Madine, située à proximité des agglomérations de Nancy et Metz, réhabilitée en 2014 pour une fréquentation attendue de 350 000 visiteurs annuels (contre 150 000 avant les travaux). Les Étangs de Lachaussée, milieux humides classés Ramsar et Réserve Naturelle Régionale, constituent également un site particulièrement remarquable.
- *Le tourisme historique et architectural*: Bibliothèque Benedictine et patrimoine Renaissance à Saint-Mihiel, patrimoine Ligier Richier, Donzelli, ...
- *Le tourisme de mémoire*, au regard des nombreux sites de mémoire de la Grande Guerre situés sur le territoire, et valorisés par la « route du Saillant de Saint-Mihiel ».

L'Office de Tourisme Cœur de Lorraine a été créé à l'initiative des Communautés de Communes, et en partenariat avec l'ex-CC du Chardon Lorraine, suite à un long travail effectué sur la période 2013-2014.

L'Office de Tourisme estime la fréquentation touristique du territoire à 260 000 visiteurs par an en 2013, dont 46% de touristes (qui passent au moins une nuit sur place) et 54% d'excursionnistes (qui ne restent qu'un seul jour). Les retombées économiques sont évaluées à 16 millions d'euros et 231 équivalents temps plein dans le tourisme.

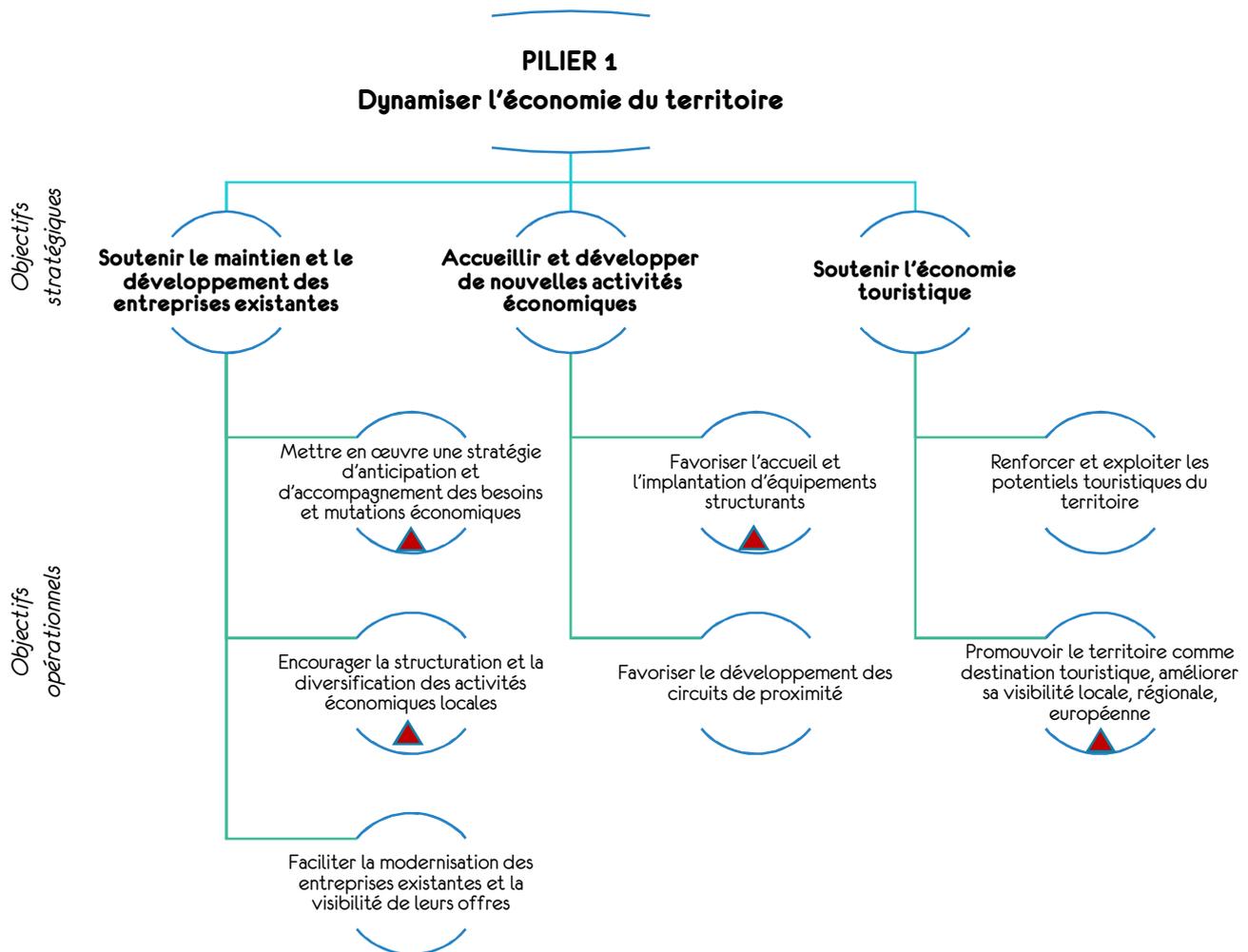
Grâce à son implantation géographique et à son patrimoine remarquable et varié, le territoire dispose donc de réelles potentialités touristiques et doit mener une politique active pour faire du tourisme une réelle opportunité de développement économique et au final accroître ses retombées économiques.

LES OBJECTIFS FIXES

Le territoire s'engage à se saisir de la problématique liée à son développement économique, en poursuivant les trois objectifs stratégiques suivants:

1. Soutenir le maintien et le développement des entreprises existantes
2. Accueillir et développer de nouvelles activités économiques
3. Soutenir l'économie touristique

Ces objectifs stratégiques se déclinent en 7 objectifs opérationnels, auxquels différentes actions sont rattachées.



PILIER 1 :

Objectif stratégique n°1 : Soutenir le maintien et le développement des entreprises existantes

Objectif opérationnel n°1.1.1 : Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques

DESCRIPTION :

Durant les temps de concertation, la mise en œuvre d'une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques est ressortie comme une des priorités fixées par les acteurs du territoire (classé en seconde position). Le maintien et le développement des entreprises et des commerces de proximité demeurent en effet essentiels pour la vitalité économique du bassin de vie où la ruralité est prédominante. L'identification et la priorisation des filières à caractère stratégique vectrices de développement local apparaissent donc nécessaires, tout comme l'engagement de réflexions et travaux contribuant à sécuriser les parcours professionnels.

Par ailleurs, le diagnostic a souligné l'enjeu lié à la transmission-reprise des entreprises, tout secteur confondu, qui expose à un risque de fermeture d'activités à moyen terme, et est de fait intrinsèquement liée au maintien des activités existantes sur le territoire, à la pérennisation des emplois locaux, et d'une manière plus large, au dynamisme et à l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Le PETR doit donc s'engager pour faire face aux difficultés de renouvellement auxquelles sont confrontées les entreprises, ce qui suppose également de résoudre les problèmes de déficit de main d'œuvre formée et qualifiée et les difficultés de recrutement qui en découlent (notamment dans les métiers de la santé, du bâtiment...)

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.1.1

⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Formation et/ou sensibilisation à destination des cédants	FISAC	PETR et CMA En partenariat avec structures professionnelles	Formations organisées par CMA. + Action PETR
Recensement et diagnostic des entreprises, lieux, filières...		PETR ou CC	Diagnostic préalable FISAC établi fin 2016, pouvant être approfondi lors d'études ultérieures
Coordination des politiques locales de développement économique		PETR (voir future Agence d'Attractivité 55)	

⇒ PISTES D'ACTIONS A APPROFONDIR

- Créer un lieu de compétences pour accompagner les projets d'entreprises (connaissance, promotion, accueil, accompagnement...)
- Faciliter la mise en place de formations des locaux adaptés aux besoins

PILIER 1 - Objectif stratégique n°1

Objectif opérationnel n°1.1.2 : Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales

DESCRIPTION

Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales apparaît être un des objectifs prioritaires du territoire, (6ème au classement des objectifs opérationnels effectué lors de la concertation) dont la poursuite s'avère nécessaire pour satisfaire les besoins des populations comme pour stimuler l'économie locale. En effet, cet objectif vise à créer des conditions propices aux initiatives et au développement des entreprises, en facilitant une meilleure organisation des acteurs économiques, laquelle serait alors susceptible de constituer un levier de développement pour leurs activités, qu'il s'agisse de les diversifier comme de faciliter la recherche de solutions à des difficultés partagées par de nombreux acteurs d'un même secteur. Il s'agit également de tendre à une meilleure valorisation des ressources locales pérennes du territoire (ressources humaines et naturelles basées sur les savoir-être et savoir-faire), vectrices de croissance et d'emplois non délocalisables, afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire. Enfin, la valorisation d'une base productive plus diversifiée, innovante et structurée pourra également répondre à des marchés et besoins extérieurs à haute valeur ajoutée.

La mise en œuvre de cet objectif opérationnel exige donc :

- ⇒ de favoriser la concertation, le dialogue et les partenariats entre acteurs économiques (publics et privés) intervenant dans le domaine économique, mais également la transversalité entre politiques (environnement, économie, tourisme, aménagement..) afin d'aboutir à des stratégies et actions de développement économique plus abouties et pertinentes pour le territoire.
- ⇒ de faciliter la mise en réseau entre entreprises, à même de favoriser les échanges de bonnes pratiques, l'émergence de solutions et outils partagés, la mutualisation des moyens, et par là même les performances économiques locales.
- ⇒ De faciliter le renforcement des compétences techniques des acteurs économiques en les incitant à se former. A ce titre, le développement du professionnalisme des entreprises et l'information des chefs d'entreprise sur les nouveaux modes de consommations, les nouveaux besoins des clientèles, les bonnes pratiques en matière de gestion, marketing (...) doivent être également recherchés.
- ⇒ D'accompagner les projets structurants et dynamiques collectives sur les thématiques à enjeux et les filières vectrices d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée pour le territoire (artisanat, agriculture, sylviculture, tourisme, production énergétique...) et de renforcer les synergies entre ces filières économiques locales. A titre d'exemple, des synergies entre les productions agricoles et les consommations touristiques peuvent être recherchées.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.1.2

⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Formation aux marchés publics	FISAC	PETR	
Informations et accompagnement visant la modernisation et l'amélioration de l'offre	FISAC	CC	Journées collectives d'information sur les CC CMW, TFW, AAA et démarches accueil qualité commerces et services sur CC CMW et CC Sam,
Création d'un espace d'échange virtuel entre les commerçants et artisans	FISAC	CC AAA	

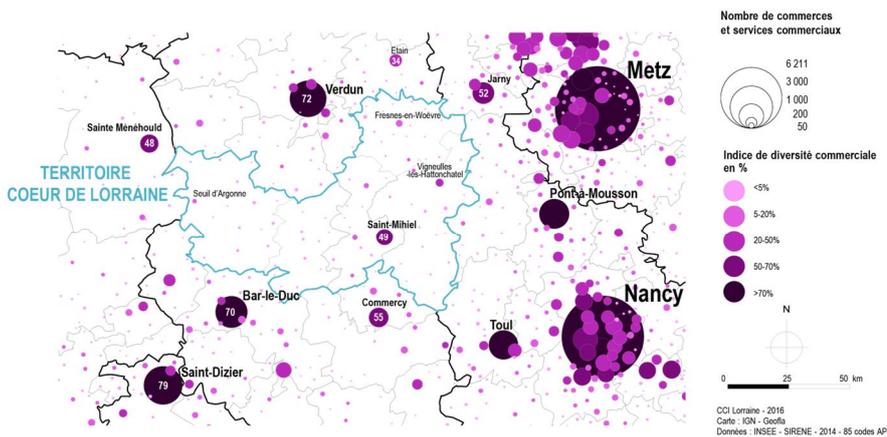
⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Participer à la diversification des activités agricoles et forestières (Par exemple : développement de l'agrotourisme, biomasse, productions primaires agricoles et système agro-alimentaires locaux..)
- Développement de la silver économie

PILIER 1 - Objectif stratégique n°1

Objectif opérationnel n°1.1.3 : Faciliter la modernisation des entreprises existantes et la visibilité de leurs offres

DESCRIPTION



Près de 90 établissements commerciaux sont implantés dans le territoire Cœur de Lorraine. 28 communes en comptent au moins un. A l'image de ses services, le tissu commercial du territoire est avant tout constitué d'une offre de proximité (boulangerie, boucherie, supérette...) concentrée dans quelques communes. Une offre commerciale de gamme supérieure est proposée par les grandes zones commerciales qui cernent le Cœur de Lorraine : l'Actipôle de Verdun-Haudainville, la zone du Val de l'Orne de Jarny, la zone des Grandes Terres de Bar-le-Duc ou le Pôle Jeanne d'Arc de Toul.

La valorisation des professionnels locaux et leur adaptation aux évolutions du territoire et du marché (évasion commerciale, développement du numérique, nouvelles attentes des clients,...) doit se faire rapidement, sous peine de disparition des activités artisanales, commerciales et de services, scénario qui diminuerait la qualité de vie des populations et l'attractivité du territoire auprès des jeunes ménages. Ainsi, il paraît essentiel que le territoire favorise la mise en œuvre d'actions prenant en compte les éléments suivants :

- ⇒ La visibilité des offres et la facilité d'accès des commerces et services marchands est un facteur important de leur maintien, voire de l'augmentation de leur fréquentation. Les besoins des personnes handicapées, en perte d'autonomie ou peu mobiles doivent également être pris en compte dans la recherche d'accessibilité, au regard des caractéristiques démographiques du territoire.
- ⇒ l'adaptation et la modernisation des offres existantes est nécessaire, pour améliorer les performances économiques des entreprises et améliorer leur attractivité.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.1.3

⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Soutien à la visibilité des offres	FISAC	PETR UCIA	
Renforcement des associations de professionnels	FISAC	CC et communes concernées	UCIA Sammiellois : structurée, partenariat avec ville et CC bien établi UC Vigneulles : structuration en réflexion
Soutien aux projets de modernisation des entreprises (investissements, diagnostic accessibilité)	FISAC	CC, Région	

⇒ PISTES D'ACTIONS A APPROFONDIR

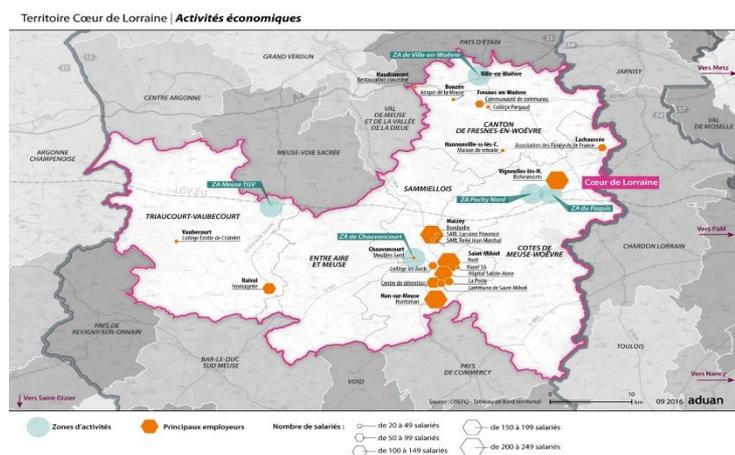
⇒

PILIER 1 :

Objectif stratégique n°2 : Accueillir et développer de nouvelles activités économiques

Objectif opérationnel n°1.2.1 : Favoriser l'accueil de porteurs de projets et l'implantation d'équipements structurants

DESCRIPTION :



Tous les EPCI sont compétents dans l'aménagement de zones d'activités (ZA), et le territoire compte 4 ZA intercommunales et une ZA de compétence départementale située aux abords de la gare Meuse TGV. La majorité des parcelles proposées sur ces zones restent disponibles, à l'exception de la zone d'activité Pochy Nord de Vigneulles-lès-Hattonchâtel qui est déjà quasiment saturée. La promotion de ces ZA, leur desserte technologique, l'accueil et l'accompagnement des candidats à l'installation susceptibles de générer économie et valeur ajoutée sur le territoire sont donc à rechercher dans les politiques publiques mises en œuvre.

Ainsi, favoriser l'accueil des porteurs de projets et l'implantation d'équipements structurants est un des objectifs opérationnels prioritaires du territoire (classé comme le 4^{ème} objectif opérationnel prioritaire du territoire lors des ateliers de concertation). De fait, il paraît important :

- ⇒ De qualifier, aménager et renforcer les capacités d'accueil en direction d'activités commerciales, artisanales et/ou industrielles, des ZA, et harmoniser l'ensemble de l'offre présente dans ces ZA, en structurant des services mutualisés (numérique, mobilités, dessertes...) et en augmentant le niveau de services pour répondre aux besoins des entreprises et attirer de nouvelles entreprises.
- ⇒ De faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets et équipements structurants, dans une perspective d'aménagement du territoire cohérente (notamment des projets en lien avec la Gare TGV, réelle opportunité de développement économique qui peut permettre d'attirer population et emploi).
- ⇒ D'accueillir et faciliter l'implantation de tout porteur de projet et créateur d'entreprise, dans une logique de partenariats et de cohérence territoriale.
- ⇒ De valoriser le territoire et son potentiel économique.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.2.1

⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Acquisition, réhabilitation et aménagement de friche artisanale		CC Sam.	
Aménagements de ZA		CC	
Démarche Alexis (Outil Régional d'Accompagnement à la Création, au Développement et à la Transmission d'entreprises)		CC	Seule la CC Sam. n'a pas conventionné avec, mais l'association intervient tout de même sur son territoire
Développement Aérodrome Hauts de Chée		CC AAA	

⇒ PISTES D'ACTIONS À APPROFONDIR

- Mutualiser, renforcer les services aux entreprises, notamment en lien avec Meuse TGV (CC, communes)

PILIER 1 -Objectif stratégique n°2

Objectif opérationnel n°1.2.2 : Favoriser le développement des circuits de proximité

DESCRIPTION :

Terre rurale, riche et diversifiée, le PETR Cœur de Lorraine est aussi un lieu de production agricole dynamique porté par une génération d'hommes et de femmes volontaires et passionnés. Ainsi, les vignes, les vergers, les cultures et les pâtures sont bien plus que des motifs paysagers spécifiques, mais bien des lieux de production à part entière. Le PETR est également doté d'un patrimoine forestier important, avec 36 % de surface boisée.

De ces divers constats, le PETR Cœur de Lorraine prend le parti de s'engager dans le développement des circuits de proximité (objectif classé 11^{ème} parmi l'ensemble des objectifs opérationnels fixés). Si la réflexion s'engage actuellement en matière de circuits courts alimentaires, les circuits courts non alimentaires constituent également une opportunité de développement pour le territoire et ne doivent pas être négligés. L'essor d'une économie de proximité pourrait en effet permettre de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et leurs effets sur la santé en réduisant au maximum la part de transport et en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique. Elle pourrait également favoriser le développement d'emplois locaux non délocalisables et le maintien d'une économie locale qualitative, l'optimisation de la distribution et de la consommation des productions locales permettant d'accompagner la création et le maintien d'activités bénéfiques à l'emploi.

Ainsi, le PETR Cœur de Lorraine entend faciliter, grâce aux démarches collectives, une meilleure organisation et animation des filières du territoire, et notamment des filières émergentes pourvoyeuses d'emplois non délocalisables, à l'instar des filières liées à une meilleure valorisation des ressources locales (ressources agricoles ou forestières avec les circuits courts, l'agritourisme, la filière bois-énergie..) ou des filières de proximité émergentes à fort potentiel de développement (économie sociale et solidaire, silver économie, écoactivités..)

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.2.2

⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Sensibilisation et communication	TEPCV Plan Paysage	PETR CC Communes	
Etude relative à l'analyse de l'offre et la demande et mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial	TEPCV	PETR	
Approvisionnement dans les écoles		CC	

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Plan d'Approvisionnement Territorial bois (suite à étude de 2012)
- Développement et consolidation des lieux de ventes en circuits courts et des regroupements de professionnels
- Organisation des bassins de production et consommation avec les aires urbaines voisines et le PNRL

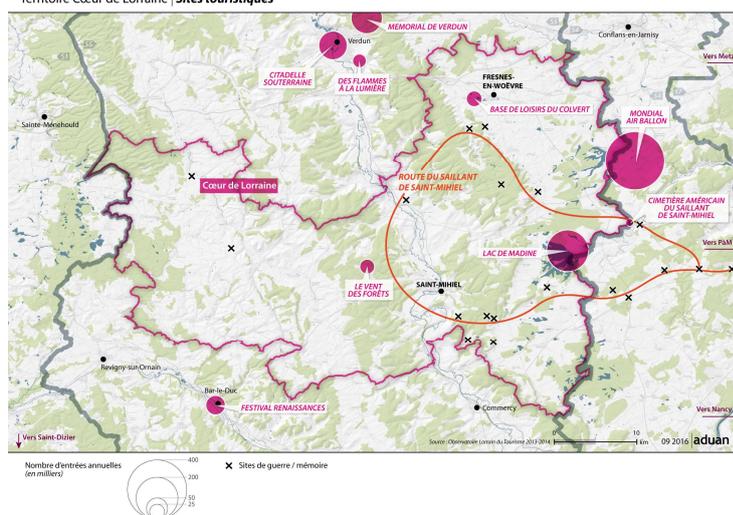
PILIER 1

Objectif stratégique n°3 : Soutenir l'économie touristique

Objectif opérationnel n°1.3.1 : Renforcer et exploiter les potentiels touristiques du territoire

DESCRIPTION :

Territoire Cœur de Lorraine | Sites touristiques



Le territoire du PETR possède une situation géographique, un héritage historique et des richesses culturelles et paysagères intéressantes pour son développement touristique. On constate toutefois que l'image touristique du territoire est fortement réduite à l'aspect historique lié au tourisme de mémoire. Or, de nombreux sites de mémoire ne sont pas en relation les uns avec les autres, alors que cette mise en relation renforcerait leur attractivité, à l'exemple de ce qui a été mis en place avec la Route du Saillant. Par ailleurs, il existe de fortes potentialités en termes de diversification de thématiques touristiques (paysage, nature, terroirs, tourisme fluvial avec la halte de Saint-Mihiel...), ainsi qu'un besoin de conforter certains des sites culturels et récréatifs structurants du territoire pour conserver leur attractivité.

De plus, afin d'allonger la durée des séjours sur son territoire, le PETR doit être en capacité de proposer des hébergements correspondants aux besoins et aux attentes de sa clientèle. Ainsi, le territoire, en s'appuyant sur son Office du Tourisme (OT) mais également sur les associations locales actives en la matière, peut renforcer son attractivité touristique et développer une offre touristique plus structurée et plus qualitative :

- ⇒ En diversifiant et/ou améliorant les offres et produits touristiques et récréatifs, en particulier ceux qui s'appuient sur les ressources locales et les valorisent.
- ⇒ A travers le renforcement des capacités d'accueil et de la qualité des hébergements du territoire (modernisation, qualification, diversification), le développement et le maillage des offres touristiques devant nécessairement être opéré en cohérence et en lien avec les offres d'accueil.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.3.1

⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Développement des activités d'itinérance douce (randonnées et vélo) et animation d'un réseau d'itinéraires	TEPCV Contrat de Ruralité	OT, PETR, CC, communes, associations	
Actions liées au Plan Paysage des Côtes de Meuse	Plan Paysage, Contrat de Ruralité	PETR, CC, communes, OT	
Plan de développement touristique		CC, communes, OT	
Réhabilitation d'équipements de loisirs structurants	Contrat de Ruralité	CC, communes	CC TFW : base loisirs Col Vert Saint-Mihiel : base plein air et camping

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Création d'itinéraires thématiques (route Donzelli prévue dans le Contrat de Ruralité)
- Maillage entre les lieux du tourisme de mémoire

PILIER 1 -Objectif stratégique n°3

Objectif opérationnel n°1.3.2 : Promouvoir le territoire comme destination touristique, améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne

DESCRIPTION :

Le potentiel touristique et récréatif du PÉTR Cœur de Lorraine est vecteur d'identité et de notoriété, et peut faciliter le positionnement du territoire vis-à-vis des pôles voisins. Combiné à la position géographique privilégiée du territoire, il constitue une réelle opportunité de développement. En effet, les dépenses générées par les touristes et résidents stimulent l'économie locale et sont pourvoyeuses d'emploi. De plus, les activités de loisirs basées sur des ressources identitaires concourent à la découverte, à l'appropriation de l'identité du territoire ainsi qu'à la qualité de vie des résidents, dans une perspective de mieux vivre ensemble. Pourtant, on observe une méconnaissance du territoire par le grand public au niveau européen, national, et même régional, en tant que territoire avec un paysage et des atouts patrimoniaux spécifiques. De même, on constate une méconnaissance assez importante des locaux de l'ensemble des richesses du territoire et de leur diversité (paysage, patrimoines bâti et naturel, histoire, productions locales et produits du terroir...). Enfin, l'absence de signalétique claire peut nuire à la valorisation des atouts touristiques locaux. Aussi, le PÉTR Cœur de Lorraine entend promouvoir son territoire et améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne, en s'appuyant notamment sur son tissu associatif. Cet objectif opérationnel apparaît prioritaire au regard de la classification opérée lors des ateliers de concertation (3ème priorité)

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 1.3.2

⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Promotion des circuits de randonnée et sites touristiques identitaires	Contrat de Ruralité	CC, communes, OT, associations	

⇒ PISTES D' ACTIONS À APPROFONDIR

- Faciliter le développement des pôles d'enjeu régional de Madine et du Vent des Forêts (CC, OT)
- Actions de communication et de sensibilisation entre et avec les communes et envers la population
- Valorisation des productions agricoles et offres touristiques envers les aires urbaines voisines
- Création d'une identité territoriale, avoir une stratégie de marketing territoriale autour de la richesse associative, des offres touristiques, du maillage des services et équipements et projets de développement (PÉTR, CC, OT, ...)

PILIER 2 :

Engager le territoire dans une transition énergétique et écologique

LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Engagé dans une labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le PETR Cœur de Lorraine a pu identifier différents enjeux directement liés à la lutte et à l'adaptation contre le changement climatique. D'une manière générale, la capacité du territoire à conserver attractivité touristique et résidentielle dépend directement de sa capacité à répondre à ces enjeux :

Conserver et développer un environnement de qualité

Le PETR est un territoire rural possédant de nombreuses ressources naturelles et des paysages riches et de qualité. Le territoire du PETR Cœur de Lorraine est très peu artificialisé avec une moyenne de 1 % de sa surface. Les terres agricoles (dont 67 % de terres arables) sont majoritaires (61 %), avec des productions agricoles diversifiées. Les ressources forestières sont également importantes, représentant 36 % du territoire. Le réseau hydrographique est riche avec la Meuse, l'Aire, le Rupt de Mad, le Longeau et leurs nombreux affluents et les nombreux étangs de la plaine de la Woëvre. Le territoire est également riche d'une biodiversité reconnue, source de services écologiques, qui se concentre dans ses trois unités paysagères :

- La vallée alluviale de la Meuse, limite occidentale du PNRL, comprend de nombreux milieux aquatiques et humides originaux. On y découvre des espèces typiques telles que le râle des genêts ou le courlis cendré.
- Les côtes de Meuse qui accueillent une grande diversité de biotopes : vallons froids à flore caractéristique (aconit tue-loup, nivéole et gagée), pelouses calcaires thermophiles (mante religieuse, cigale des montagnes, et de nombreuses orchidées), des vergers (propices aux oiseaux rares : chouette chevêche, torcol fourmilier) et une prédominance de massifs forestiers aux innombrables richesses.
- La plaine de la Woëvre, qui comprend des sites remarquables notamment des zones humides reconnues d'intérêt international extrêmement riche en amphibiens, reptiles, insectes, oiseaux et plantes caractéristiques de ces milieux.

La conservation de la qualité environnementale du territoire et son adaptation aux changements climatiques suppose donc de poursuivre les efforts entrepris en faveur de la protection et la valorisation des ressources naturelles et du maintien de la biodiversité et des paysages, et, d'une façon plus large, en faveur de comportements écoresponsables.

Tendre à une efficacité énergétique

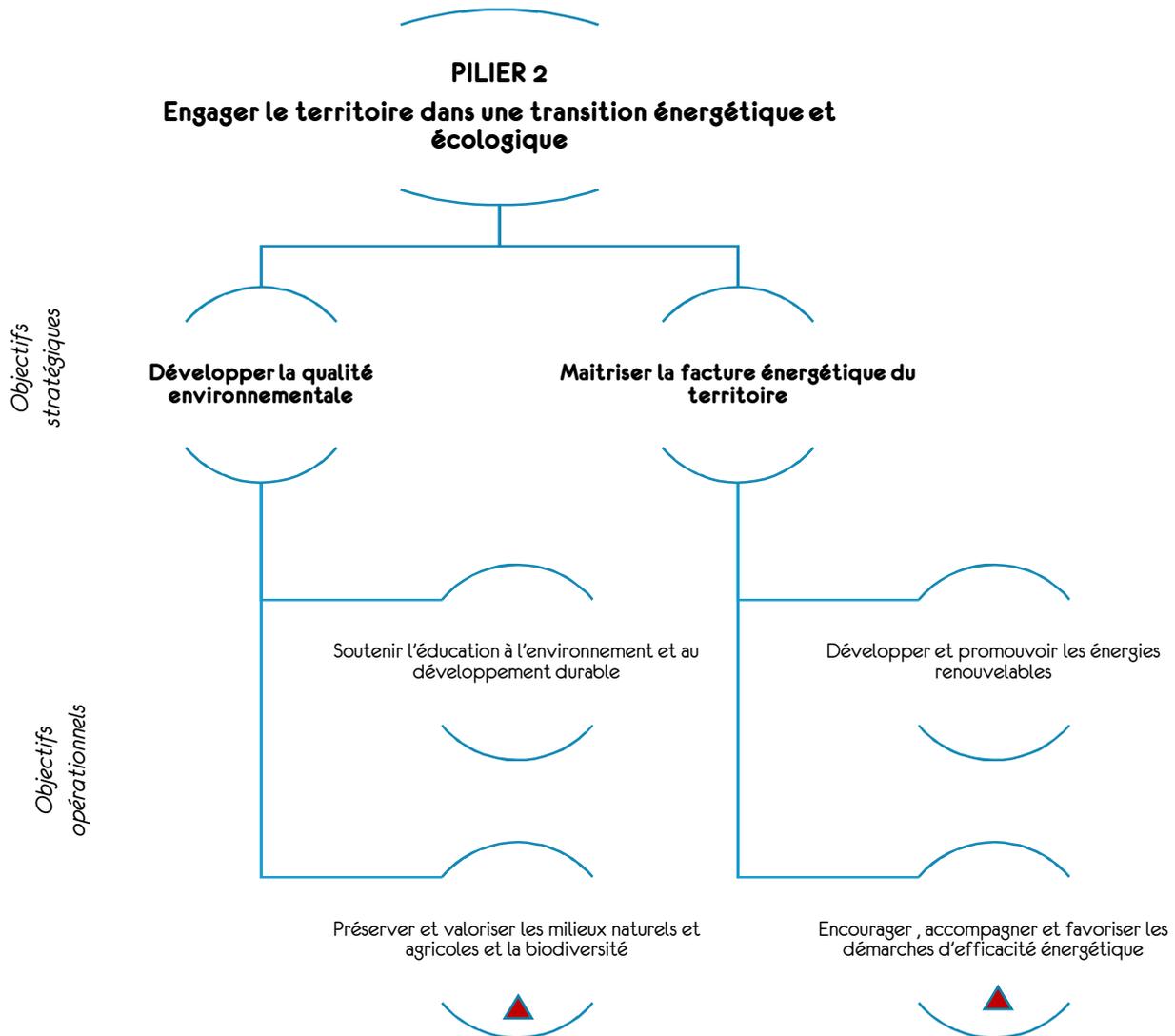
La transition énergétique et la croissance verte supposent des efforts coordonnés de l'ensemble des collectivités locales. Si aucun diagnostic énergétique précis et global du territoire Cœur de Lorraine n'a, pour l'heure, été réalisé, l'efficacité énergétique est un défi majeur dont le PETR Cœur de Lorraine entend se saisir, ce dont témoigne sa labellisation TEPCV. Inscrite dans une démarche de sobriété énergétique, la recherche d'une plus grande efficacité énergétique suppose d'influencer tant les modes de production que les modes de consommation de l'énergie. Elle contribue à une réflexion plus large en lien direct avec le développement économique (émergence de nouvelles filières, ressources énergétiques locales non délocalisables,) et la cohésion sociale et l'attractivité résidentielle du territoire (exemplarité environnementale, lutte contre la précarité énergétique).

LES OBJECTIFS FIXES

Le territoire s'engage à se saisir de la thématique de la transition écologique en poursuivant les deux objectifs stratégiques suivants :

1. Développer la qualité environnementale
2. Maitriser la facture énergétique du territoire

Ces objectifs stratégiques se déclinent en 4 objectifs opérationnels, auxquels différentes actions sont rattachées.



PILIER 2 :

Objectif stratégique n°1 : Développer la qualité environnementale

Objectif opérationnel n°2.1.1 : Soutenir le développement de l'éducation à l'environnement et des bonnes pratiques de développement durable

DESCRIPTION

La transition écologique du territoire suppose de rendre les modes de production et de consommation plus responsables, dans une perspective de développement durable. Le développement de l'éducation à l'environnement paraît donc essentiel pour mieux faire comprendre et connaître le patrimoine environnemental du PETR Cœur de Lorraine, informer ou former sur les risques environnementaux ou bonnes pratiques concourant à un environnement sain et préservé.

Le champ d'intervention de l'éducation à l'environnement est, par nature, multithématique et en cohérence avec le projet de territoire du PETR: la sensibilisation et la valorisation des bonnes pratiques doit donc faciliter les comportements éco-respectueux dans différents domaines, qu'il s'agisse des déchets, de la lutte contre la pollution, de l'alimentation et du gaspillage alimentaire, de la biodiversité, ou encore du bâti, de la mobilité, de l'énergie... Dès lors, le développement de l'éducation à l'environnement et des bonnes pratiques éco-respectueuses ne pourra se faire qu'en lien étroit avec les associations et parties prenantes du territoire travaillant sur ces thématiques. Il pourra faire l'objet de projets spécifiques visant directement à la sensibilisation, la valorisation et la préservation de l'environnement. Il pourra également être intégré dans des projets et politiques plus globaux concourant à des stratégies durables (Ex : en matière d'urbanisme, de mobilité...)

Par ailleurs, pour réussir à changer les mentalités, comportements et mode de consommation, l'éducation à l'environnement doit viser tous les publics. Au regard des caractéristiques socio-économiques du PETR Cœur de Lorraine, une attention toute particulière doit être portée aux familles et aux publics scolaires, mais également les publics les plus vulnérables (personnes âgées, faibles revenus...). La sensibilisation des élus locaux est également un axe majeur pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans les politiques publiques. Par ailleurs, la sensibilisation des entreprises, et notamment des entreprises du bâtiment, ne doit pas être négligée.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 2.1.1

⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Actions de sensibilisation à destination des élèves à la préservation de l'environnement, la lutte contre le gaspillage et la sobriété	TEPCV	PETR, CC	
Actions de sensibilisation à destination du grand public	TEPCV	PETR, associations	
Évènement lors de la semaine du développement durable	TEPCV	PETR	
Concours citoyens	TEPCV	PETR	

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Valoriser et mettre en avant les bonnes pratiques du territoire dans une perspective de coopération

PILIER 2 - Objectif stratégique n°1

Objectif opérationnel n°2.1.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels et agricoles et la biodiversité

LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Le PETR Cœur de Lorraine est riche de sa diversité paysagère et de sa diversité biologique : peu artificialisé, caractérisé par ses villages traditionnels, sa vallée accompagnée de prairies humides, de fronts de côtes et ses espaces naturels, agricoles et forestiers, il accueille des milieux humides, des milieux aquatiques, thermophiles, des grands massifs boisés ou encore des prairies extensives, et possède des richesses patrimoniales à intérêt régional (réserves naturelles, espaces naturels sensibles, ZNIEFF...).

Territoire globalement préservé, le PETR Cœur de Lorraine est toutefois confronté à différentes problématiques susceptibles de menacer la qualité de son environnement, et notamment :

- La fragilité du paysage agricole local, compte tenu des problématiques économiques et techniques liées aux activités agricoles (difficulté d'entretien des vergers, rentabilité difficile, vieillissement de la population agricole, manque de repreneurs..)
- Les risques de dégradation de la biodiversité en lien avec l'évolution des pratiques agricoles (tels que agriculture intensive, utilisation de produits phytosanitaires, enrichissement, drainage, pression foncière, rupture des corridors écologiques, uniformisation des paysages via l'agrandissement des parcelles...) et le phénomène de concentration des exploitations observé sur le territoire qui complique le développement des pratiques plus raisonnées.
- Les risques de dégradation de la biodiversité en lien avec les projets d'aménagements et d'urbanisme consommateurs d'espaces
- Le manque d'entretien des milieux et les risques naturels notamment en matière d'inondation (Plan de Prévention de Risques Naturels Prévisibles élaboré sur 16 communes : Bannoncourt, Bislée, Bouquement, Chauvencourt, Dompcevrin, Han-sur-Meuse, Kœur La Grande, Kœur la Petite, Lacroix sur Meuse, Les Paroches, Maizey, Rouvrois-sur-Meuse, Saint-Mihiel, Sampigny, Troyon et Woimbey)

Différentes initiatives, menées notamment par le PNRL et le Conservatoire d'Espace Naturel, ont déjà été mises en place sur le territoire dans le but de favoriser la préservation de ces milieux. Néanmoins, il est aujourd'hui primordial de renforcer les actions et mettre en œuvre de nouveaux projets, afin d'engager un effet levier sur la qualité environnementale, afin d'accompagner la pérennité et la valorisation des ressources naturelles du territoire. En effet, la conservation de la richesse de la biodiversité et du patrimoine paysager apparaît être, plus que jamais, un enjeu écologique mais aussi un enjeu économique et social ayant un impact direct sur le cadre de vie et le développement touristique du territoire. C'est ainsi que cet objectif opérationnel a été classé 10^{ème} lors des ateliers de concertation ayant permis l'élaboration du projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 2.1.2

⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Actions Plan Paysage des Côtes de Meuse	Plan Paysage	CC, PETR	

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- accompagner la pérennité des ressources « vitales » (eau, sol, biodiversité...),
- généraliser à l'ensemble du territoire un plan/Schéma paysager et environnemental,
- améliorer le maillage du territoire par les trames vertes, bleues, en partenariat avec le PNRL,
- limiter la consommation d'espace et travailler sur la composition urbaine (forme et densité),
- requalifier et valoriser certains sites majeurs (patrimoine rural, milieux remarquables et espaces sensibles)
- aider l'implantation de nouveaux agriculteurs
- soutenir les signes de qualité (label, marque, ...)
- Développer les éco-pâturages

PILIER 2 :

Objectif stratégique n°2 : Maitriser la facture énergétique du territoire

Objectif opérationnel n°2.2.1 : Développer et promouvoir les énergies renouvelables

DESCRIPTION

Pour être efficace et permettre de répondre aux objectifs européens et nationaux fixés en la matière, la lutte contre le changement climatique doit également se mener à l'échelle locale. Or, la transition énergétique du PETR Cœur de Lorraine suppose notamment d'utiliser de façon rationnelle et efficace les ressources locales. Dès lors, il paraît essentiel que le territoire, riche de ressources énergétiques variées, conduise une stratégie permettant de produire de l'énergie autrement, en utilisant et en préservant son environnement, à travers la recherche d'une meilleure quantification et évaluation des potentiels en énergies renouvelables (filière bois, déchets verts, voie méthanisation, géothermie, solaire...) et le développement et la valorisation des énergies renouvelables.

Une telle stratégie contribuera au développement durable du territoire, s'inscrivant en complémentarité avec d'autres enjeux du PETR, à savoir le développement économique et la cohésion territoriale : la stratégie, basée sur des ressources non délocalisables et la capacité de production énergétique du territoire, pourra directement soutenir le maintien voire la création d'emplois sur le territoire dans de nouveaux métiers d'avenir lié à l'écodéveloppement.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 2.2.1

⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Profil énergétique du territoire : pour identifier les secteurs sur lesquels engager des économies d'énergie comme les potentiels de développement des énergies renouvelables.	TEPCV	PETR	Réalisation 1 ^{er} semestre 2018
Projet de chaudière bois-buche pour l'abbaye bénédictine	Contrat de Ruralité	Saint-Mihiel	
Soutenir et accompagner les projets citoyens, mairie, CC et autres organismes en faveur de cet objectif	ADEME poste TEPCV	PETR	

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Augmenter la production d'énergie renouvelable
- Mieux valoriser localement la ressource en bois pour produire de l'énergie (cf. étude PAT 2012)

PILIER 2 - Objectif stratégique n°2

Objectif opérationnel n°2.2.2 : Encourager, accompagner et favoriser les démarches d'efficacité énergétique

DESCRIPTION

Aucun diagnostic énergétique précis et global du territoire n'a, pour l'heure, été réalisé. Toutefois la maîtrise de la consommation énergétique et la recherche d'économie d'énergie est une préoccupation majeure du territoire, qu'il s'agisse d'efficacité énergétique :

- des bâtiments privés

Les résidences principales intégrées au parc immobilier du PETR ont été construites pour près de 52 % d'entre elles avant 1946 et à 83 % avant 1990. Un état des lieux de l'efficacité énergétique du bâti résidentiel, publié par la DREAL en 2014, a démontré que sur le territoire du PETR, la somme dépensée chaque année par les ménages pour régler la facture énergétique de leur logement est inférieure à la moyenne régionale. Si ce constat peut paraître dans un premier temps encourageant, il doit toutefois être relativisé, compte tenu des revenus de la population locale, du nombre de logements anciens, énergivores et donc à rénover du territoire ainsi que des habitudes locales en chauffage bois qui peuvent impacter les factures énergétiques. Afin de rendre plus attractif le chemin résidentiel, il est donc nécessaire de proposer des logements locatifs efficaces en termes d'énergie : ne pas risquer de mettre des ménages en situation de précarité énergétique doit être une des ambitions territoriales.

- des bâtiments et du patrimoine publics

La mise en place d'une démarche globale en faveur de l'efficacité énergétique du territoire suppose également la rénovation des bâtiments publics énergivores et la recherche d'un éclairage public plus efficient.

Menée en lien avec les partenaires et entreprises locales, la recherche d'une plus grande efficacité énergétique pourra contribuer au développement économique du territoire, en favorisant le maintien et la création d'emplois dans le secteur du bâtiment.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 2.2.2

⇒ **ACTIONS DEJA IDENTIFIEES**

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Soutenir et accompagner les projets citoyens, mairie, CC et autres organismes en faveur de cet objectif	ADEME poste TEPCV	PETR	
Lutte contre précarité énergétique via OPAH		CC, PETR	CC : mise en œuvre PETR : coordination des différentes OPAH
Valorisation des CEE TEPCV	TEPCV	PETR	
Rénovation du bâti public	Contrat de Ruralité pour les logements TEPCV	CC, Communes	(réhabilitations COSEC et auberge de jeunesse de Saint-Mihiel : projets TEPCV / Contrat de Ruralité
Réalisation de diagnostics énergétiques à destination des entreprises	FISAC	CC	En attente retour dossiers FISAC
Eco quartier sur le site de la colonie Bel Air	Contrat de Ruralité	Saint-Mihiel	
Rendre l'éclairage public plus efficient		Communes	(étude, travaux)

⇒ **PISTES D'ACTIONS A APPROFONDIR**

- Sensibiliser et informer sur les déperditions énergétiques et économies d'énergie, favoriser la mise en relation entre les habitants et les structures de conseil au public (OPAH, SAVECOM, Espace Info Energie...)

PILIER 3 :

Consolider l'attractivité résidentielle en améliorant les services et la cohésion sociale

LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Le PETR Cœur de Lorraine s'organise autour de 6 bassins de vie, définis comme le plus petit territoire sur lequel un habitant a accès à un pôle regroupant au moins 16 services intermédiaires. Si les pôles et principales communes-relais internes du territoire permettent une bonne accessibilité aux équipements de proximité, ce découpage en bassins de vie témoigne de la dépendance du PETR vis-à-vis d'autres territoires. En effet, si 91 communes sur 123 disposent d'au moins un équipement de proximité, les équipements de gamme intermédiaire, situés dans les pôles et communes-relais, constituent quant à eux moins de 10 % de l'offre. De plus, si l'influence des agglomérations extérieures contribue à la croissance démographique du territoire (gain de population avec un rajeunissement), elle amène les habitants à consommer davantage de biens et de services sur leur territoire de travail, à l'extérieur du PETR, que sur leur territoire de résidence.

Un maillage territorial, en termes d'équipements et de services, à maintenir pour favoriser l'accueil et le maintien de la population

Pour être un territoire d'accueil de qualité et conserver son attractivité, le PETR Cœur de Lorraine doit maintenir le niveau de services aux personnes et agir sur la qualité de ces services. En effet, actuellement, la ressource foncière est le principal facteur d'attraction des nouveaux ménages. Cependant, leur niveau d'exigence les pousse à se tourner vers d'autres territoires pour les pratiques quotidiennes. L'objectif doit donc être de fidéliser la population en limitant l'évasion pour des services équivalents. Pour ce faire, il paraît primordial de prendre en compte les besoins résultant des caractéristiques démographiques du territoire, en lien avec :

- les moins de 15 ans qui sont plus représentés, du fait de la vocation résidentielle du territoire et de son attractivité pour les couples avec enfants. Face à ce constat, le maintien, la modernisation des services à destination de la petite enfance et de la jeunesse, mais également des offres sportives et culturelles, est un réel enjeu.
- La forte dynamique de vieillissement de la population mise en évidence sur le territoire, qui fait émerger des problématiques et des besoins nouveaux auxquels le PETR Cœur de Lorraine doit être en mesure d'apporter des réponses à travers la diversification et l'évolution de l'offre de services proposée.

Une organisation territoriale multipolaire à conforter

L'armature territoriale actuelle repose sur un pôle urbain de second rang, deux bourgs ruraux et sept communes relais. Le pôle urbain de second rang de Saint-Mihiel connaît une certaine déprise et ne polarise plus autant alors que les bourgs ruraux et certaines petites communes se développent et s'affirment, grâce à l'influence des agglomérations externes et au développement résidentiel en diffus se localisant en dehors des centralités. Face à ces constats, il paraît primordial de sécuriser l'armature territoriale et organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble, afin de préserver sa cohésion et lui permettre de se développer de façon équilibrée. Le renforcement du rôle structurant de Saint-Mihiel et des principales polarités permettra en effet un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des habitants aux équipements et services, contribuant dès lors à faire du PETR un territoire d'accueil de qualité.

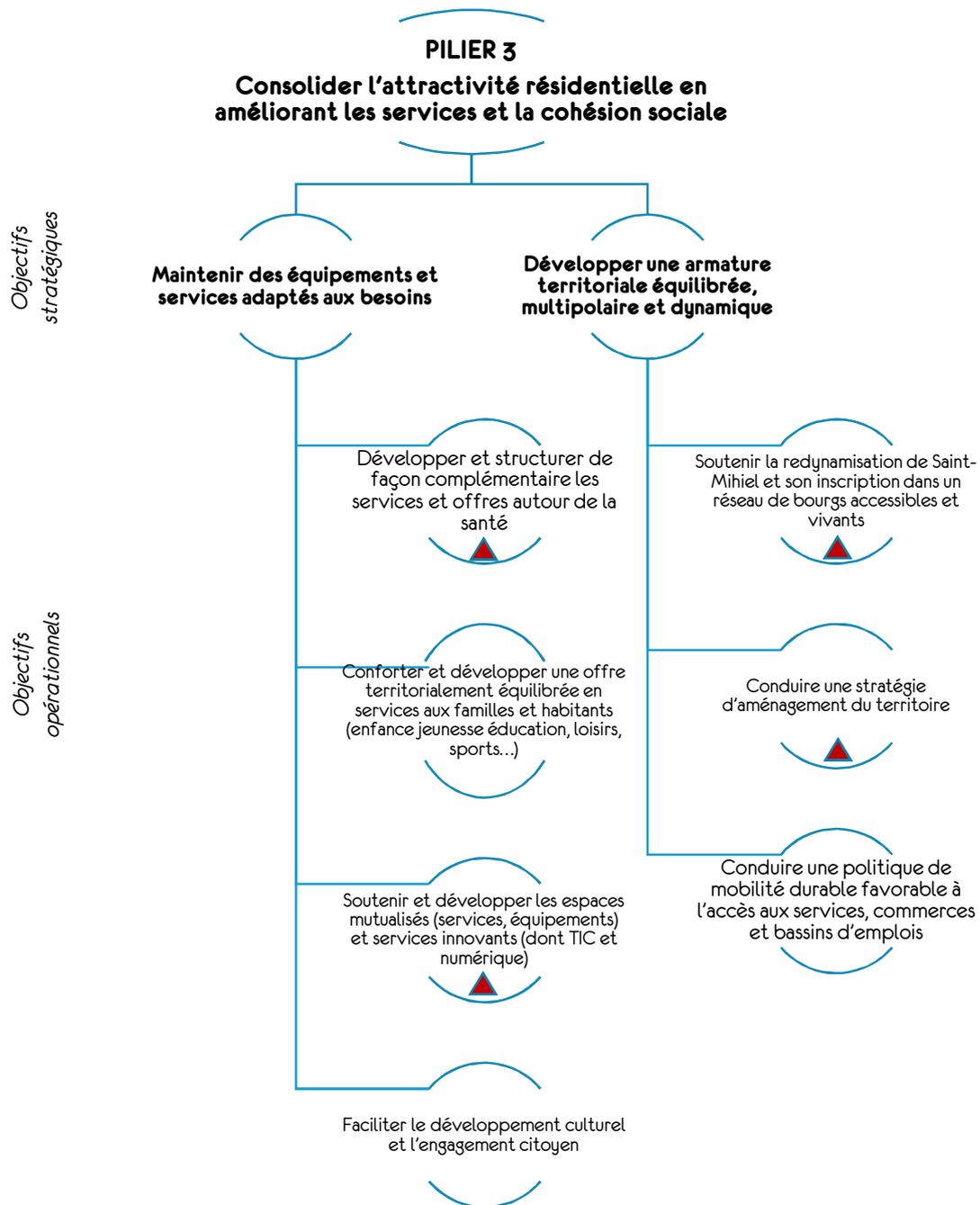
Ainsi, la mise en œuvre d'une stratégie favorable au maillage territorial en services et équipements et à la sécurisation de l'organisation territoriale participera à l'attractivité résidentielle du PETR Cœur de Lorraine et sa vitalité sociale. Une telle stratégie devrait également permettre au territoire de se doter de leviers de développement interne et renforcer sa vitalité économique, les services aux personnes constituant un véritable vivier d'emplois locaux.

LES OBJECTIFS FIXES

Le territoire s'engage à se saisir de la problématique liée à l'amélioration des services et de la cohésion sociale en poursuivant les deux objectifs stratégiques suivants:

1. Maintenir des équipements et services adaptés aux besoins
2. Développer et organiser une armature territoriale équilibrée, multipolaire et dynamique

Ces objectifs stratégiques se déclinent en 7 objectifs opérationnels, auxquels différentes actions sont rattachées.



PILIER 3 :

Objectif stratégique n°1 : Maintenir des équipements et services adaptés aux besoins

Objectif opérationnel n°3.1.1 : Développer et structurer de façon complémentaire les services et offres autour de la santé

DESCRIPTION

Grâce à son Contrat local de Santé (CLS), la politique de santé du territoire est assez bien structurée, comparée à d'autres territoires ruraux. De fait, la densité moyenne des services de santé, soit le nombre d'établissements pour 1 000 habitants, est supérieure au niveau départemental même si elle reste faible. Les services de santé constituent 15% des équipements et services du PETR. Le PETR bénéficie d'un maillage plutôt satisfaisant, avec des offres de soins, composées principalement de médecins généralistes et d'infirmiers (une vingtaine chacun), situées majoritairement dans les bourgs-centres. Le territoire compte notamment un hôpital, à Saint-Mihiel (fusionné avec le centre hospitalier de Verdun), ainsi que des maisons de santé sur Pierrefitte sur Aire, Rembercourt-Sommainsne, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Fresnes en Woëvre et Saint-Mihiel (avec une antenne de cette dernière sur Lacroix sur Meuse).

Pour autant, la politique de santé doit être renforcée, au regard des indicateurs de santé qui restent alarmants. Ainsi, le diagnostic ayant donné lieu à l'élaboration du CLS du territoire témoigne d'un taux de mortalité élevé, le PETR Cœur de Lorraine étant le second territoire lorrain aux plus mauvais résultats en matière de surmortalité toute cause. Il paraît dès lors nécessaire de développer de nouveaux services autour de la santé (échographie, gynécologie...) mais également de renforcer la coordination entre maisons de santé, la communication et la prévention.

Etat de santé, comparé aux 20 territoires lorrains

1er plus mauvais lié aux cardiopathies ischémiques, 2ème pour les maladies cardiovasculaires, 1er/18 pour les tumeurs du sein, 1er pour les tumeurs maligne du colon-rectum, 3ème pour mort prématurée évitable...

Par ailleurs, le renouvellement générationnel de la profession médicale et l'attractivité des territoires ruraux pour les spécialistes et jeunes médecins reste une problématique prégnante. De même, bien que le territoire recense des instances locales de coordination gérontologique, des établissements pour personnes âgées et des associations de services à la personne, la tendance au vieillissement de la population et la volonté de faciliter le « bien vieillir » laissent présager des besoins futurs à anticiper.

Cet objectif opérationnel fait partie des priorités du territoire (identifié lors des réunions de concertation comme le 9ème objectif prioritaire du PETR)

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.1.1

⇒ ACTIONS DEJA IDENTIFIEES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Elaboration et mise en œuvre du Contrat Local de Santé de 2 ^{nde} Génération (3 axes prioritaires et complémentaires identifiés dès 2017 par les partenaires, à savoir l'accès à la santé, la prévention, et la coordination des acteurs)	CLS	PETR et autres MO identifiés dans le CLS	Elaboration amorcée en 2017, finalisation prévue en 2018
Mobilité électrique pour le portage de repas à domicile	TEPCV Contrat de ruralité		

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Développer et coordonner de nouveaux services autour de la santé (télémédecine, ...)
- Coordination des maisons de santé
- Coordination du réseau associatif

PILIER 3 - Objectif stratégique n°1

Objectif opérationnel n°3.1.3 : Soutenir et développer les espaces mutualisés (services, équipements) et services innovants (dont TIC et numérique)

DESCRIPTION

Confrontée à des contraintes financières, les collectivités doivent trouver de nouveaux moyens pour résoudre la problématique de l'accès aux services, particulièrement prégnante en milieu rural à faible densité de population. Deux pistes peuvent permettre au territoire de développer des solutions innovantes en la matière et moderniser et rationaliser leurs offres, qu'il s'agisse de services aux particuliers ou aux entreprises.

La mutualisation des moyens, des services et des ressources et les regroupements doivent être recherchés, dans tous les secteurs pertinents (santé, sanitaire et social, sport et culture) dès lors qu'ils contribuent au maintien ou au renforcement de l'accès et de la qualité des services. Le développement d'espaces mutualisés et partagés, assurant une mixité de fonctions, où seraient concentrés différents services essentiels, est à même de faciliter l'accès aux services, mais également de renforcer le lien social en offrant un espace d'informations, d'échanges ou encore de rencontres aux habitants. La création d'espaces collaboratifs multifonctionnels peut par ailleurs contribuer à mutualiser et renforcer les services proposés aux entreprises et favoriser dès lors le développement des activités entrepreneuriales, des formations et de nouveaux partenariats. (Ex : coupler mobilité, TIC et services dans les parcs d'activités)

La modernisation de l'offre de services par les nouvelles technologies de l'information et la communication (TIC) est également une piste à retenir pour améliorer la qualité des services proposés sur le territoire. En recherchant à augmenter les usages du numérique, le territoire facilitera l'innovation, l'accessibilité des services et l'information des usagers. En effet, si actuellement la couverture numérique du territoire est inégale, avec des zones où les services hauts débit de qualité en ADSL sont peu disponibles, et même avec des communes situées en zones blanches sans accès Internet ou de très mauvaise qualité, la mise en place du très haut débit est programmée. Actuellement, avec la proposition d'un portage à 7 départements par la Région Grand Est, le projet Très Haut Débit s'accélère avec un déploiement global sous 7-8 ans, une première tranche de travaux couvrant certaines communes du PETR étant prévue entre 2018 et 2020. Ainsi, le territoire doit s'engager vers sa transition numérique en encourageant le développement des TIC et en favorisant leur utilisation et leur accès sans attendre, afin de pouvoir saisir l'opportunité de l'installation du haut débit sur le territoire. La mise en place et/ou l'amélioration d'espaces connectés et numériques en lien avec les besoins des usagers, ou des entreprises, peut notamment être une piste de développement en milieu rural.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.1.3

⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Labellisation Maisons des Services au Public (MSAP)	Contrat de Ruralité	CC TFW CC AAA	
Etude sur la mutualisation des services publics à Saint-Mihiel	Contrat de Ruralité	CC Sam.	
Création d'un espace de coworking sur Villotte sur Aire	FISAC	CC AAA	
Déploiement du haut débit sur le territoire		CC, Région	

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Développement de tiers lieux ou espace de coworking en milieu rural (CC Côtes de Meuse-Woëvre)
- Soutenir le milieu associatif en proposant des outils mutualisés (lieux, support de communication...)
- Coordonner le développement du numérique avec la mise en œuvre du SDANTE
- Mutualiser et renforcer les services aux entreprises pour améliorer leur environnement général
- Développer la télémédecine

PILIER 3 - Objectif stratégique n°1

Objectif opérationnel n°3.1.4 : Faciliter le développement culturel et l'engagement citoyen

DESCRIPTION

La culture et la vie associative locale sont perçues par les intercommunalités comme vecteur de cohésion sociale. Le territoire bénéficie de l'existence de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines variés : culture, loisirs, sport, chasse et pêche, scolaire, social... Ces associations participent à l'animation du territoire et au renforcement de l'offre de services et loisirs accessibles aux habitants au niveau local.

Ainsi, l'offre culturelle (musique, arts classiques, théâtre, livre...) est animée par de nombreux événements et manifestations (Fresnes en Watt, fête des artistes de Vigneulles, festival international de théâtre de Lachaussée, printemps du Grand Meaulnes, expositions temporaires, concerts...), et des programmations diverses et variées. Certaines offres sont particulièrement attractives et contribuent à l'intérêt départemental, régional et transfrontalier du territoire. C'est le cas de la Grange Théâtre de Lachaussée, mais également du parcours d'art contemporain à ciel ouvert « le Vent des Forêts ». On observe par ailleurs la présence de musées locaux, ainsi que des écoles de musique et d'un conservatoire sur Saint-Mihiel. Pour autant, l'offre en équipements culturels reste plutôt moyenne, les salles de spectacles ne sont par exemple présentes que dans une minorité de communes, avec un niveau d'équipements inégal.

De fait, agir pour le développement culturel du territoire en s'appuyant sur la richesse et la diversité de son réseau associatif paraît essentiel au regard :

- des marges de progrès qui subsistent en matière de renforcement et structuration de l'offre locale (création de nouvelles offres patrimoniales, coordination, renforcement d'équipements...).
- Des caractéristiques démographiques du territoire, avec une population jeune dont les aspirations culturelles et artistiques sont importantes (et qui peuvent bénéficier des offres culturelles des agglomérations voisines à condition d'avoir les réponses adéquates à leurs besoins de mobilité)
- Du lien étroit entre actions culturelles et cohésion sociale et identité du territoire, ces actions permettant au territoire d'être vécu par ses habitants, contribuant à créer du lien social, mais pouvant également être le moyen d'assurer un rayonnement culturel du territoire et d'affirmer à l'extérieur la volonté de se développer ensemble et d'agir en cohésion.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.1.4

⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Création d'un pôle culturel - médiathèque	Contrat de Ruralité	CC AAA	
Réflexion sur la restructuration de la Grange théâtre	Contrat de Ruralité	CC, Parc ou PETR	
Etude de projet et de faisabilité du pôle culturel du Sammiellois et aménagements futurs de l'ensemble de l'abbaye	Contrat de Ruralité	CC Sam.	
Travaux d'amélioration ou création d'équipements structurants	Contrat de Ruralité	CC ou communes	
Exposition permanente sur le Saillant de Saint-Mihiel	Contrat de Ruralité	Ville de Saint-Mihiel	

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- Favoriser le développement culturel sur Saint-Mihiel et à l'échelle du PETR par une animation (chargé de mission) et/ou par la création d'une intercommunalité culturelle associative avec une sorte de label « Cœur de Lorraine »
- Créer un pôle culturel avec des antennes locales

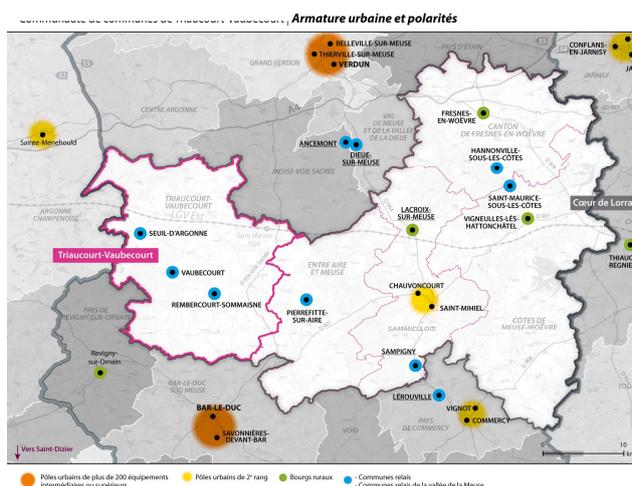
PILIER 3 :

Objectif stratégique n°2 : Développer et organiser une armature territoriale équilibrée, multipolaire et dynamique

Objectif opérationnel n°3.2.1 : Soutenir la redynamisation de Saint-Mihiel et son inscription dans un réseau de bourgs accessibles et vivants

DESCRIPTION

Le pôle urbain de Saint-Mihiel permet de maintenir une cohésion sociale, un développement économique local, une offre de services pour les habitants, notamment de sa couronne. Néanmoins, il connaît depuis plusieurs années une dévitalisation, un affaiblissement progressif. Il en résulte un affaiblissement de ses fonctions de centralité (fermetures des commerces, baisse de l'offre de services, augmentation de la vacance dans l'habitat, perte d'emplois, etc.) Cette dévitalisation accentue l'emprise des agglomérations extérieures sur le territoire et a pour effet de dynamiser les franges. Ainsi ces deux dynamiques (affaiblissement interne et influence extra territoriale sur les franges) menacent la cohésion interne du territoire. A termes, il y a un risque d'engendrer un déséquilibre territorial, une perte globale d'attractivité et un accroissement des influences des pôles urbains extérieurs. Même pour les territoires de franges, l'affaiblissement de Saint-Mihiel est un danger. Le rôle central et moteur de Saint-Mihiel doit donc être renforcé.



Même si Saint-Mihiel doit être conforté, il ne peut plus être l'unique pôle fédérateur. Le territoire est devenu plus que jamais multipolaire, et il y a donc un besoin de renforcer ses autres polarités afin de maintenir sa structure interne. Les polarités complémentaires sont en effet garantes d'une solidarité territoriale, notamment par le maintien des services. Il paraît dès lors nécessaire de les structurer et les organiser en réseau, afin de construire une échelle de proximité propre à répondre aux besoins des habitants. En cohérence avec les principales polarités, plusieurs pôles de services pourront alors être renforcés à l'image des maisons de santé, des RAM dans les bourgs. Avec la même démarche, il est important d'avoir la même logique de fonctionnement sur les équipements afin de les optimiser au maximum.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.2.1

⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Etude sur la rénovation signalétique des pôles et communes relais	FISAC	CC CMW et CC Sam.	En attente retour dossiers FISAC
Travaux relatifs aux entrées de ville des principales centralités	Contrat de Ruralité	CC, communes	
Travaux d'aménagements des bourgs centres et communes relais	FISAC et Contrat de Ruralité	communes	
Amélioration et valorisation de l'épicerie de Nicey sur Aire	FISAC	CC AAA	
Réhabilitation de la halle de Saint-Mihiel	Contrat de Ruralité	Ville de Saint-Mihiel	

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

Actions initiées dans le cadre de l'étude démarche centre bourg sur Saint-Mihiel menée en partenariat avec l'EPFL

PILIER 3 - Objectif stratégique n°2

Objectif opérationnel n°3.2.2 : Conduire une stratégie d'aménagement du territoire

DESCRIPTION

Territoire multipolarisé, soumis à des influences externes, faisant face à un phénomène de périurbanisation renforçant sa vocation résidentielle, le PETR Cœur de Lorraine est confronté à différents défis s'il veut opter pour un aménagement équilibré et durable, puisqu'il doit principalement:

- conforter son pôle urbain et ses principaux bourgs centres et communes relais, dans une vision équilibrée avec les autres composantes du territoire favorisant également le développement des communes rurales
- mettre à profit les dynamiques démographiques et résidentielles liées aux aires urbaines limitrophes pour nourrir le développement de l'économie résidentielle et de services, facteurs d'attractivité du territoire. Pour ce faire, il paraît notamment nécessaire de diversifier l'offre de logements pour assurer le parcours résidentiel de ses habitants, répondre aux besoins des différentes catégories d'âge et pouvoir accueillir de nouvelles populations. Cette diversité doit aussi s'accompagner d'un rééquilibrage territorial dans l'implantation de l'offre de logements, tenant compte de l'évolution souhaitée de l'armature urbaine
- Préserver et renforcer les activités économiques, les services aux habitants et entreprises et les équipements existants, en tenant compte de l'offre actuelle et future en transports
- Préserver, lors de ses projets d'aménagement et d'urbanisme, les identités architecturales, urbaines et paysagères riches de ses villages (patrimoine médiéval, villages lorrains traditionnels, patrimoine des reconstructions des années 1920 et 1950...), ces dernières étant facteur d'attractivité.
- Maitriser la consommation foncière en termes d'habitat, de zones économiques
- Anticiper le vieillissement de sa population, qui amène de nouveaux besoins en matière de mobilité, équipements et services.

Afin de répondre à ces défis, le PETR ne peut plus se contenter d'initiatives isolées et disséminées en matière d'urbanisme, planification et aménagement : pour conserver et consolider l'attractivité économique et résidentielle, il paraît nécessaire de mettre en cohérence les différentes interventions et initiatives locales. Pour ce faire, le territoire doit pouvoir se doter d'une stratégie, une organisation et programmation globale et intégrée permettant d'organiser un développement et un aménagement du territoire durables préservant son armature multipolarisée.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.2.2

⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Mise en place d'un Schéma de cohérence territoriale Cœur de Lorraine traitant de différentes thématiques (tourisme, mobilité, culture, communication...)	Prévu dans les statuts du PETR	PETR	
Développement de services aux entreprises en lien avec Meuse TGV		CC AAA	

⇒ PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR

- 1 interlocuteur référent unique/développeur proactif pour assurer la mise en réseau intra et intra-territoire et centraliser les projets
- Renforcer et harmoniser la signalétique d'information
- Développer un urbanisme de qualité répondant aux besoins des populations et aux grands principes du SCoT
- Coordonner les politiques d'habitat et les articuler avec la politique d'accueil pour favoriser les parcours résidentiels et prendre en compte les enjeux liés au vieillissement de la population et à la nécessaire adaptation des habitations

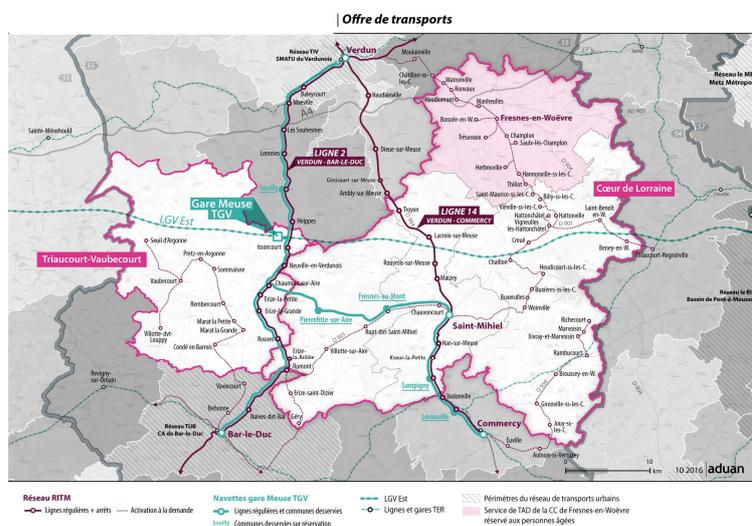
PILIER 3 - Objectif stratégique n°2

Objectif opérationnel n°3.2.3 : Conduire une politique de mobilité durable favorable à l'accès aux services, commerces et bassins d'emplois

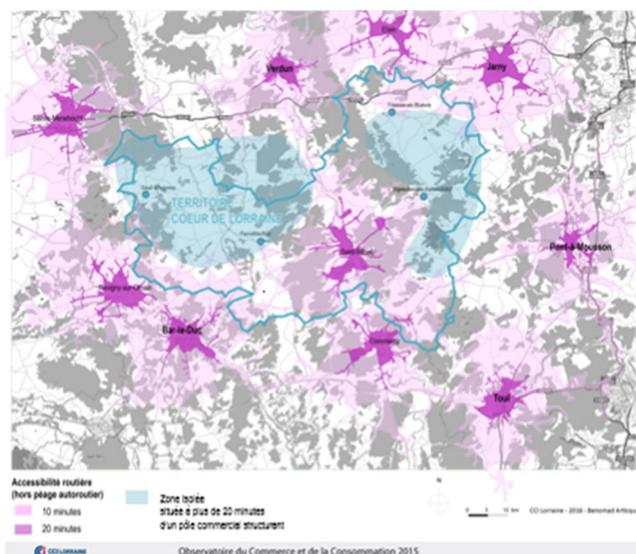
DESCRIPTION

La mobilité est essentielle sur un territoire tel que celui du PETR Cœur de Lorraine, dont la proximité avec les pôles voisins participe à son attractivité : l'installation de nouveaux habitants est directement liée aux moyens de transport, lorsque la disjonction entre lieu habité et lieu de travail et la configuration rurale du territoire génère une augmentation des mobilités. De fait, il existe une très importante dépendance à l'automobile, liée à sa souplesse d'utilisation par rapport à l'offre de la mobilité collective peu adaptée à un territoire de faible densité de population. En effet, si toutes les communes du territoire disposent aujourd'hui d'un service de transport, la qualité de l'offre est très contrastée.

L'accès est relativement efficace vers Verdun et Commercy pour les communes de la vallée de la Meuse, garanti par une ligne de bus régulière. Des solutions ponctuelles (TAD, services aux personnes âgées, lignes scolaires) sont proposées pour les espaces plus ruraux. Près de 40 % de la population n'est desservi par aucun service de transport ouvert à tous. Dans les communes non desservies par des lignes commerciales, les habitants peuvent se rabattre ponctuellement sur les lignes scolaires, ouvertes au public dans la limite des places disponibles.



Concernant l'offre ferroviaire, le territoire dispose d'une gare Meuse TGV, et est proche des gares de Commercy, Lerouville, Bar le Duc, Verdun et Jarny. Toutefois, pour les destinations proches, le train présente des temps de trajet (trajet vers la gare + rupture de charge + trajet en train) supérieurs ou égaux à la voiture et se montre donc peu compétitif. On note par ailleurs sur le territoire la présence de voies d'eau potentiellement navigables mais assez peu utilisées.



Au regard de ce diagnostic, l'accessibilité des services n'est pas garantie pour tous. En effet, l'isolement de certaines communes oblige les habitants à se déplacer plus de 20 minutes pour bénéficier d'offres de services diversifiées. De plus, l'organisation territoriale suppose une certaine mobilité de la population, pas toujours évidente pour les populations isolées et vulnérables (personnes âgées, handicapées, non véhiculées). Ces populations ont besoin de services adaptés, besoin qui pourrait s'amplifier compte tenu du vieillissement de la population.

La mobilité locale est donc un enjeu majeur pour le PETR Cœur de Lorraine, en lien direct avec la capacité du territoire à rester attractif en répondant aux besoins administratifs, commerciaux, de santé, de loisirs de sa population, mais également en lien direct avec ses ambitions environnementales. Il paraît dès lors nécessaire de la faciliter en élargissant le bouquet des mobilités et en encourageant le changement des comportements de mobilité.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 3.2.3

⇒ *ACTIONS DEJA IDENTIFIEES*

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage	Remarques
Développer la mobilité électrique et les modes de transport propres (sensibilisation, information, investissements)	TEPCV	PETR	

⇒ *PISTES D'ACTION A APPROFONDIR*

- Coordonner les offres de mobilité et l'accès aux équipements
- Développer et optimiser une offre de transport multimodale pour un meilleur accès aux services et équipements
- Encourager les initiatives locales renforçant la mobilité et l'accès aux services des publics les plus vulnérables (TAD ...)
- Aménager des pôles multimodaux

PILIER 4 :

Développer la gouvernance et les coopérations à l'échelle du PETR

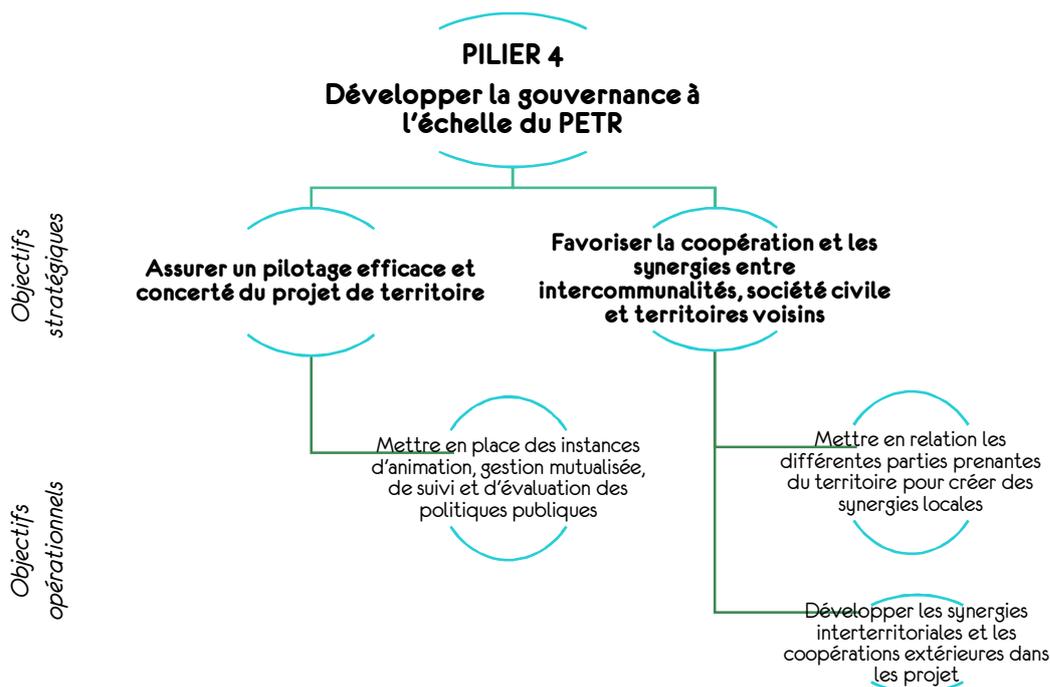
LES CONSTATS ET LES ENJEUX

Pour mettre en œuvre son projet de territoire de façon efficiente, le PETR doit se structurer de l'intérieur, mais également dynamiser ses relations avec l'extérieur et jouer sur ces deux dynamiques en synergie. Pour ce faire, il paraît nécessaire de :

- **Mettre en place une gouvernance** assurant la cohérence du projet de territoire et la bonne mise en œuvre de ses objectifs stratégiques, et d'une manière générale, veiller à un pilotage efficace et concerté des projets qu'il met en œuvre
- **Veiller à une bonne articulation des différentes politiques publiques** et faciliter, par ses contractualisations avec l'Europe, l'Etat, la Région ou encore le Département, la création d'un effet levier capable d'accompagner significativement les actions inscrites dans le projet de territoire
- **Développer plus la transversalité** des approches, des projets (multicritères)
- **Identifier et s'appuyer sur ses acteurs ressources** dans la mise en œuvre des politiques publiques
- **Favoriser la mise en réseau des acteurs** locaux et l'émergence de démarches collaboratives ou d'initiatives communes.
- **Stimuler des complémentarités territoriales** en continuant de nouer des partenariats avec d'autres territoires extérieurs

LES OBJECTIFS FIXES

Le 4ème axe du projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine vise à développer la gouvernance et les coopérations à son échelle, et se subdivise ainsi en deux objectifs stratégiques. Pour favoriser la coopération et les synergies locales et interterritoriales, le PETR cherchera à mettre en œuvre deux objectifs opérationnels, selon le schéma récapitulatif figurant ci-dessous.



PILIER 4 :

Objectif stratégique n°1 : Assurer un pilotage efficace et concerté du projet de territoire

Objectif opérationnel n°4.1.1 : Mettre en place des instances d'animation, gestion mutualisée, de suivi et d'évaluation des politiques publiques

DESCRIPTION

Le PETR pourrait encore plus développer quelques points dans sa démarche de projet en veillant à :

- augmenter le niveau de concertation et de participation importants sur le territoire (Assises, comités de pilotage thématiques...)
- au niveau du pilotage, mieux identifier les organes décisionnels lors d'un projet, pour ressentir un portage politique fort des projets
- plus orienter les projets politiques en cohérence avec les besoins du territoire.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 4.1.1

⇒ *GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE :*

- **1 rapport annuel de mise en œuvre** (bilan annuel des projets et politiques PETR) présenté pour information et validation aux instances de pilotage de la mise en œuvre du projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine, à savoir :
 - Au Conseil Syndical
 - Au Conseil de Développement
 - A la Conférence des Maires
- **Une évaluation finale**, à minima, menée en concertation avec les élus, le Conseil de Développement et les autres partenaires locaux. Au besoin, une évaluation à mi-parcours pourra être réalisée.
- **Des échanges réguliers sur l'avancement** du projet de territoire et la mise en œuvre opérationnelle des actions avec les techniciens des CC
- **1 communication régulière sur la mise en œuvre du projet de territoire** et les projets portés par le PETR, à travers une mise à jour du site internet PETR, des points presses, des newsletters à destination des élus

⇒ *AUTRES ELEMENTS A APPROFONDIR*

- Mise en place de groupes de travail thématiques dans le cadre du TEPCV ou d'autres programmes d'action, pour la mise en œuvre des actions
- Mise en place de commissions thématiques au sein du Conseil Syndical selon les besoins, pour avancer techniquement sur des sujets spécifiques
- Bilan - évaluation finale prévue pour chaque contractualisation (TEPCV, FISAC, Contrat de Ruralité...) en vue d'une démarche d'amélioration continue.

Objectif stratégique n°2 : Favoriser la coopération et les synergies entre intercommunalités, société civile et territoires voisins

Objectif opérationnel n°4.2.1 : Mettre en relation les différentes parties prenantes du territoire pour créer des synergies locales

DESCRIPTION

Le diagnostic a témoigné des marges de progrès en matière de partenariat tant :

- entre élus et chambres consulaires
- entre acteurs économiques et chambres consulaires
- entre collectivités et acteurs associatifs et/ou économiques
- entre professionnels.

La mise en relation des différentes parties prenantes du territoire paraît nécessaire pour favoriser l'interconnaissance des acteurs, créer des passerelles entre les acteurs privés locaux et entre acteurs publics et privés, faire émerger de nouvelles idées, recueillir des avis, définir des projets communs et mettre en œuvre des politiques partagées par tous.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 4.2.1

⇒ ACTIONS DÉJÀ IDENTIFIÉES

Intitulé/description des actions envisagées	Contrat ?	Maîtrise d'ouvrage
Mise en réseau des acteurs locaux dans le cadre du Conseil de Développement du PETR Cœur de Lorraine (assemblée consultative représentant la société civile) et travail en commission thématique ou Assemblée Plénière sur des projets ou politiques spécifiques	Statuts PETR FISAC	PETR
Améliorer la coordination avec les Chambres consulaires	FISAC	PETR
Organiser des rencontres annuelles entre les associations de commerçants existantes, pour favoriser partage d'expériences et réalisation d'actions mutualisée	FISAC	PETR

PILIER 4 - Objectif stratégique n°2

Objectif opérationnel n°4.2.2 : Développer relations interterritoriales et coopérations extérieures dans les projets

DESCRIPTION

Positionnement du PETR vis-à-vis des collectivités de son territoire à redéfinir

Le PETR est reconnu dans un rôle de gestion des contractualisations avec l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental de la Meuse. Le PETR est alors placé en position d'opérateur des politiques de développement et d'aménagement d'échelle européenne, nationale, régionale et départementale. Néanmoins, l'avènement des grandes régions en 2016 ainsi que le renforcement de l'échelon intercommunal marquent le début d'une réorganisation territoriale. Les rapports entre les différents niveaux de collectivités – communes/communauté de communes/département/région sont à repenser. Dans ce contexte, le PETR se doit d'être une interface, d'une part, entre ses communautés de communes, d'autre part, entre les collectivités départementale et régionale.

Relations interterritoriales externes et coopérations extérieures à renforcer

Les échanges avec les territoires voisins permettent de renforcer les liens sociaux et économiques entre ces espaces. Pour un territoire rural, multipolarisé et soumis aux influences d'agglomérations voisines tel que le PETR Cœur de Lorraine, de tels échanges s'avèrent nécessaires pour un développement équilibré et durable.

LES ACTIONS PROPOSEES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF 4.2.2

⇒ **ACTIONS DEJA IDENTIFIEES**

Intitulé/description des actions envisagées	Maîtrise d'ouvrage
Coordination des politiques des CC ayant un intérêt ou des frontières dépassant les limites intercommunales (santé, économie, environnement...) ou ayant intérêt à être harmonisées (habitat, culture...)	PETR
Conseil, expertise PETR visant à bénéficier de nouvelles sources de financements et articulation de différents Contrat (Régional, Europe, ...) permettant le financement et la mise en œuvre des actions intégrées au projet de territoire	PETR
Echanges d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres Pays/PETR, participation aux réseaux	PETR

⇒ **PISTES D' ACTIONS A APPROFONDIR**

- Définition de nouvelles compétences pour le PETR permettant d'identifier des axes de coopération communautaire et des axes de mutualisation
- Promotion des échanges et ouverture vers les pôles urbains limitrophes, par exemple par la réalisation de démarches prospectives visant à mettre en relation offre/demande sur le territoire PETR et celui de ses voisins, ou la prise en compte des démarches voisines dans ses projets (Ex : SCoT en cohérence avec les SCoT voisins)



DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE DE CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN MEUSE

VAGUE 1 - PETR DE CŒUR DE LORRAINE

Réalisation de l'état des lieux écologique du PETR Cœur de Lorraine

Mars 2021



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1. CONTEXTE.....	4
2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	7
3. ENERGIE CONSOMMÉE ET PRODUITE.....	9
4. IMPACT CARBONE DU TERRITOIRE.....	16
5. EMISSIONS DE POLLUANTS.....	28
6. VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	30
7. SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES	39
8. LE PLAN D'ACTION DU CTE	40
9. PROPOSITION D'AXES DE TRAVAIL	43
BIBLIOGRAPHIE.....	44
ANNEXE 1 : DIAGRAMME DES FLUX D'ÉNERGIE DU PETR CŒUR DE LORRAINE EN 2018.....	45
ANNEXE 2 : CALCUL DU POTENTIEL DE SÉQUESTRATION	46

1. CONTEXTE

La connaissance scientifique du changement climatique et de ses conséquences ne fait plus aujourd'hui débat. Les politiques publiques internationales, européennes, nationales, intègrent de plus en plus ces enjeux climatiques, tant sur les volets :

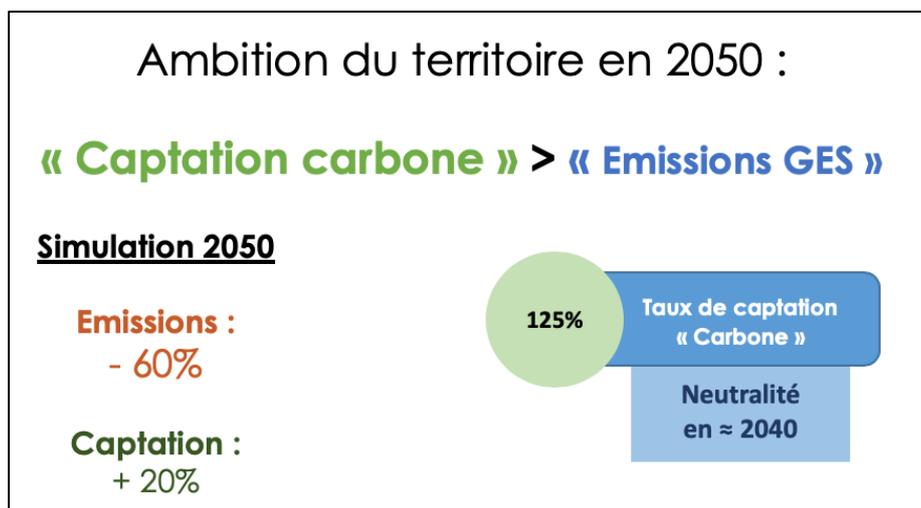
- d'« **atténuation** », visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- que d'« **adaptation** », dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

Ces politiques sont déclinées localement sur les différents territoires par des collectivités territoriales qui ont un rôle particulier à jouer. Pour répondre à ces enjeux, le PETR Cœur de Lorraine et ses collectivités membres se sont engagés volontairement depuis plusieurs années dans une politique de transition énergétique et écologique, qui constitue le deuxième pilier du projet de territoire adopté en 2018. **Le PETR Cœur de Lorraine a concrétisé cette démarche en co-construisant un plan d'actions partagé avec les acteurs du territoire**, à travers l'élaboration d'un Contrat de Transition Écologique (CTE), qui a été signé en janvier 2021.

En effet, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a mis en place en 2018 une expérimentation sur une vingtaine de territoires français concernant la mise en place de CTE. Cette démarche a été reconduite en 2019 et 2020 et ouverte à de nouveaux territoires.

Par délibération en date du 11 juillet 2019, le **Département de la Meuse a souhaité s'inscrire dans la « démarche CTE »** afin d'accompagner techniquement les collectivités meusiennes dans une véritable transition écologique.

Les objectifs fixés par le Département sont les suivants, avec les émissions et la captation calculées par rapport à l'année 2017 :



Le PETR Cœur de Lorraine a été le premier territoire meusien à bénéficier de l'accompagnement proposé par le Département, ce qui lui a permis d'adopter son projet de CTE fin 2019 et de le signer début 2021.

Suite à la crise sanitaire et économique et à l'adoption du plan de relance « France Relance » par l'État en septembre 2020, le dispositif des CTE évolue pour s'intégrer à partir de 2021 dans un nouvel outil de contractualisation, plus large et mobilisant plus de moyens : **le Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**. **Le Département adapte son accompagnement afin de permettre au PETR Cœur de**

Lorraine d'actualiser et d'adapter le diagnostic réalisé pour l'élaboration du CTE en vue de l'élaboration d'un CRTE à l'échelle de ce territoire.

Pourquoi un CRTE à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine ?

Parce que c'est :

- Un espace caractérisé par une « cohésion » géographique, économique, culturelle et sociale
- Une échelle où ont lieu des actions collectives
- Ainsi, un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation

Ce rapport s'inscrit dans l'établissement du CRTE du PETR Cœur de Lorraine et établit **un état des lieux écologique territorial et une stratégie Gaz à effet de serre** qui permettront ensuite d'adapter le plan d'actions du CTE afin de l'inscrire dans le futur CRTE

ZOOM : UNE DÉMARCHE EN COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES RÉGIONALES

La Région Grand Est souhaite être partie prenante des CRTE sur son territoire, aussi le CRTE du PETR Cœur de Lorraine sera « naturellement » cohérent avec les politiques régionales, qui sont définies dans différents documents : SRADDET, SRDEII, SRDT et stratégie régionale Biodiversité notamment, dont voici une présentation succincte.

❖ Le SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, approuvé en 2020, constitue la stratégie à l'horizon 2050 de l'ensemble du territoire de la région Grand Est. Il se décline en 30 objectifs structurés autour de 2 axes :

- Le changement de modèle de développement
- Le dépassement des frontières pour renforcer les cohésions

Les démarches telles que les PLU, PLUi, SCoT ou PCAET doivent être compatibles avec le SRADDET et il est donc important que le CRTE du PETR soit également cohérent avec ce document de planification.

On retrouve ainsi dans le SRADDET des objectifs de territoire à énergie positive, de neutralité carbone, d'économie verte, d'agriculture durable et de qualité, d'intermodalité et de mobilités nouvelles, de valorisation des richesses naturelles, etc., qui seront pleinement abordés dans les orientations et actions du CRTE.

Le SRADDET inclut un volet sur les déchets, le plan régional de prévention et gestions des déchets (PRGPD), qui prévoit réduire la production de déchets, d'améliorer leur valorisation (matière et énergétique) et de promouvoir l'économie circulaire, par exemple en incitant à la mise en place de la tarification incitative pour la collecte des ordures ménagères.

❖ Le SRDEII

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Grand Est, baptisé Be EST, vise à « faire de

l'économie du Grand Est une économie volontariste, innovante et prête à relever et anticiper les nouveaux défis de la 4ème révolution industrielle ».

Les thématiques du CRTE sont pleinement présentes dans ses 7 orientations et 26 actions prioritaires, avec notamment la volonté de « faire de la transition écologique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire » en soutenant les démarches autour des énergies renouvelables, de l'écologie industrielle et territoriale, des mobilités durables, de l'économie sociale et solidaire, etc. La Région souhaite également devenir un leader de la bioéconomie (agriculture, viticulture et forêt, agroalimentaire), qui est une filière particulièrement présente sur le PETR Cœur de Lorraine.

Le SRDEII se décline notamment dans des Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE) signés avec les intercommunalités. Un POCE à l'échelle du territoire du PETR Cœur de Lorraine a été signé en avril 2019.

❖ **Le SRDT**

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme 2018-2023 est un véritable plan de croissance de l'économie touristique du Grand Est, qui vise à proposer une offre touristique de qualité et porteuse de sens. Il s'organise autour de 5 destinations (Champagne, Ardenne, Lorraine, Vosges, Alsace) et six thématiques « signature » (mémoire, itinérance, patrimoine et culture, œnotourisme et gastronomie, nature, thermalisme et bien-être).

❖ **La stratégie régionale biodiversité**

Adoptée en 2020, la stratégie régionale biodiversité 2020-2027 met en place un cadre d'intervention commun pour tous les acteurs de la thématique en Grand Est, en cohérence avec les ambitions définies dans le SRADDET. Elle se décline en deux feuilles de route de trois ans dans lesquelles on retrouve des actions répondant aux 36 défis identifiés : protection de l'existant, reconquête des milieux dégradés, amélioration de la connaissance, limitation des pressions, mobilisation de tous les acteurs, amélioration de la gouvernance pour plus d'efficacité et de cohérence des politiques publiques en la matière...

2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le PETR de Cœur de Lorraine regroupe 4 EPCI adhérents, soit 123 communes et 25 972 habitants (INSEE – Population municipale 2020). Ils sont répartis de la manière suivante :

EPCI	Nombre de communes	Population 2020
CC Côtes de Meuse Woëvre	25	5 984
CC du Territoire de Fresnes en Woëvre	32	4 819
CC du Sammiellois	19	8 627
CC de l'Aire à l'Argonne	47	6 542

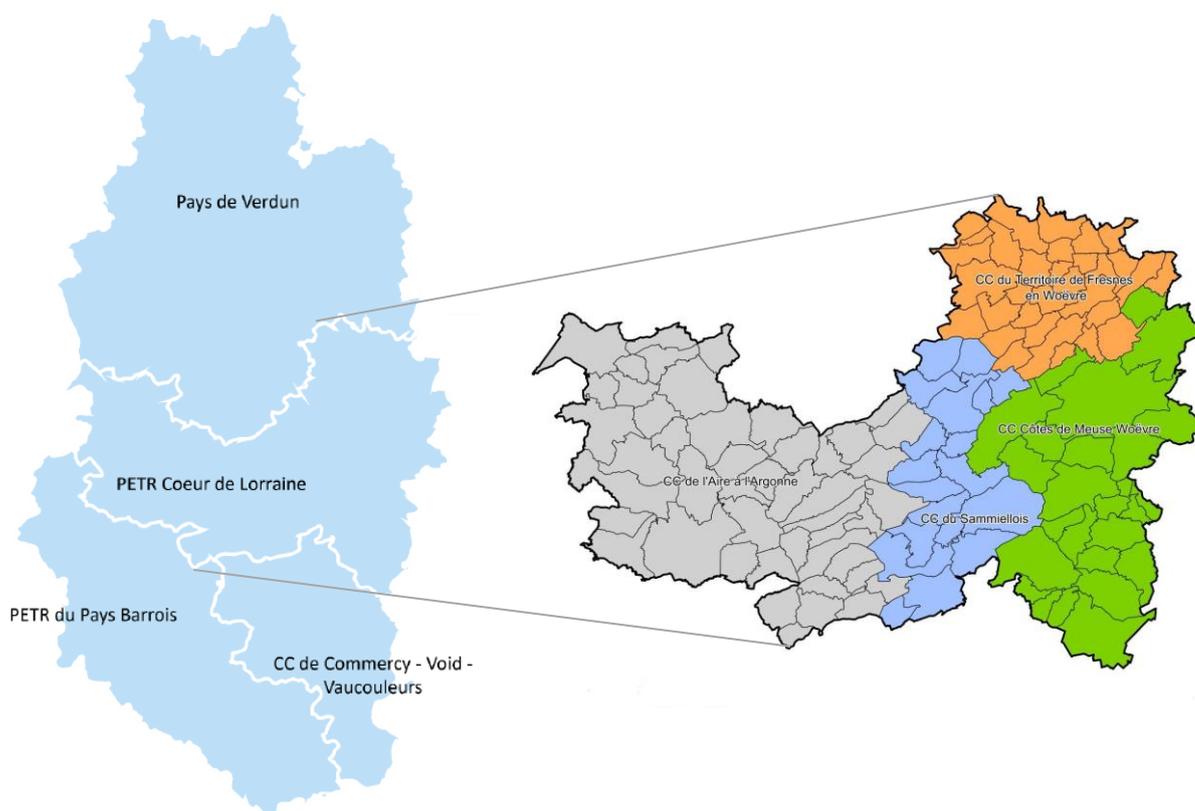


Figure 1 : Situation et composition du PETR Cœur de Lorraine

Le PETR représente 26 % de la surface du département de la Meuse et 14 % de sa population. Le PETR Cœur de Lorraine a une population relativement stable. La CC

du Sammiellois, où se situe sa commune la plus peuplée - Saint-Mihiel, accueille 40% de la population du PETR.

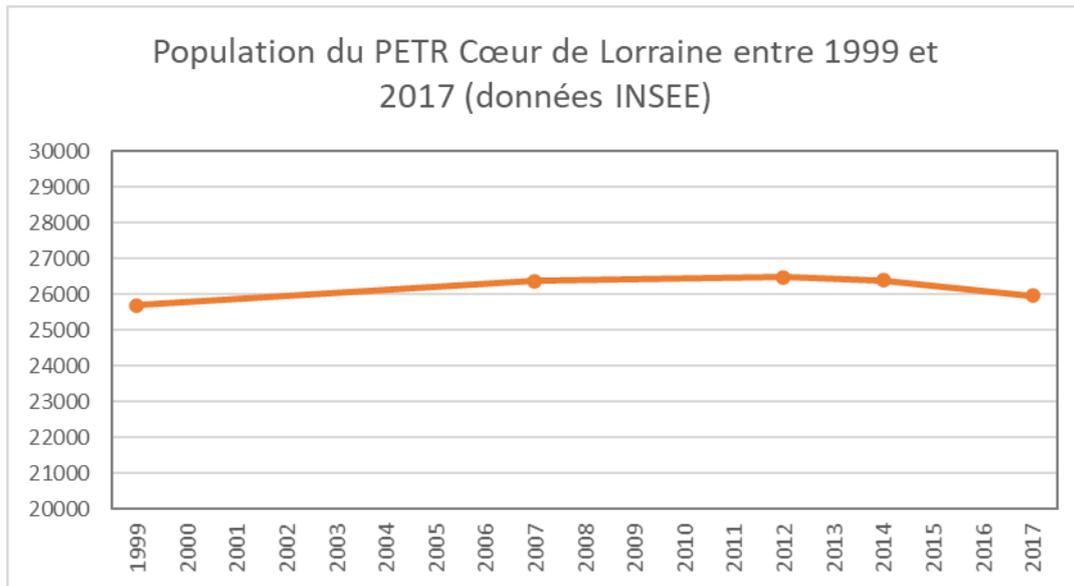


Figure 2 : Évolution de la population du PETR Cœur de Lorraine (données INSEE)

Les objectifs départementaux pour les CTE sont les suivants :

- Atteindre le **zéro carbone en 2040**, et devenir un **puits carbone en 2050**,
- Améliorer la **performance énergétique des logements** du territoire et **réduire la vulnérabilité énergétique des ménages**,
- Agir pour la préservation de la biodiversité et le développement des capacités de séquestration carbone du territoire, avec le secteur agricole notamment,
- Avancer vers une **mobilité décarbonée**.

Les objectifs du PETR Cœur de Lorraine en matière de transition énergétique et écologique (pilier 2 du projet de territoire) s'ajoutent à ceux du Département :

- **Développer la qualité environnementale du territoire** via le développement de l'éducation à l'environnement et des bonnes pratiques de développement durable et la préservation et la valorisation des milieux naturels et agricoles et de la biodiversité
- **Maîtriser la facture énergétique du territoire** grâce au développement des énergies renouvelables et à la facilitation des démarches d'efficacité énergétique

3. ENERGIE CONSOMMÉE ET PRODUITE



Les données présentées proviennent principalement de l'étude ATMO commandée et financée par le Département.

Un diagramme des flux réalisé par ATMO Grand Est et disponible en Annexe 1 : Diagramme des flux d'énergie du PETR cœur de Lorraine en 2018 présente de manière visuelle et synthétique les productions, importations et consommations d'énergie du territoire pour l'année 2018.

3.1. Consommation d'énergie

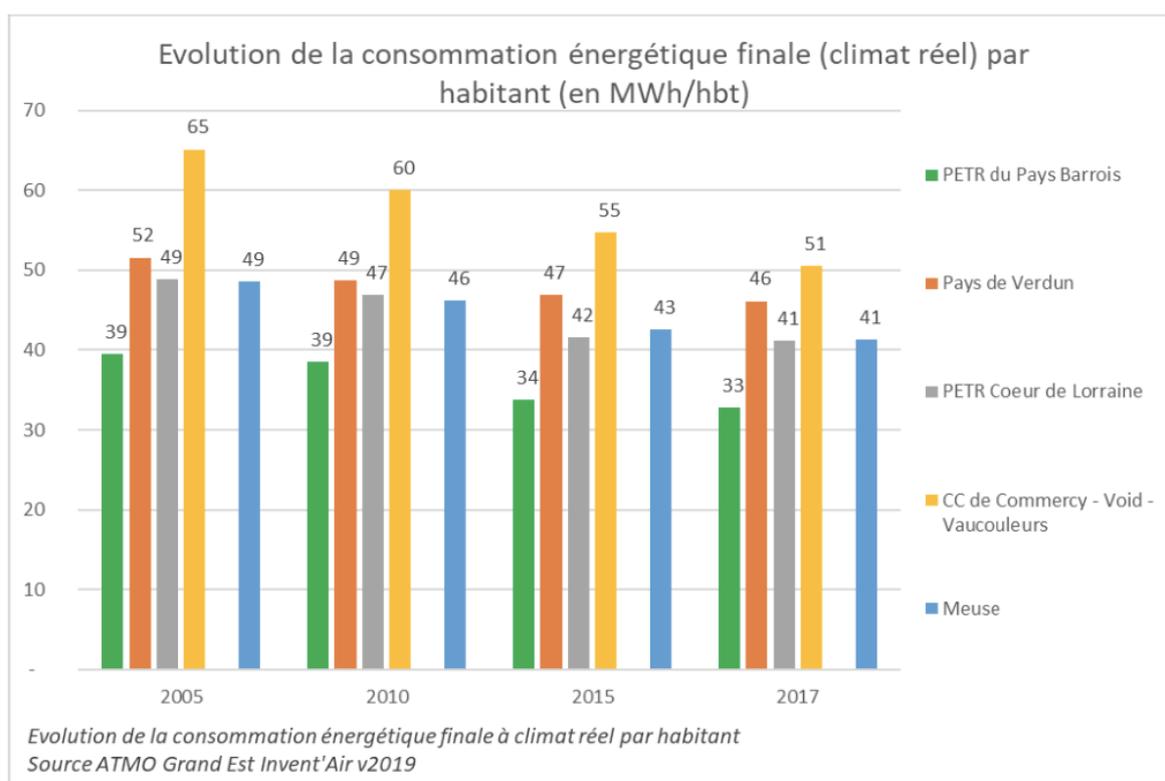


Figure 3 : Comparaison de l'évolution de la consommation énergétique finale à climat réel¹ rapportée par habitant entre 2005 et 2017 pour les 4 collectivités et la Meuse

Le PETR Cœur de Lorraine a une consommation par habitant proche de celle du département pour toutes les années de référence.

Le territoire a une consommation totale de 1089 GWh par an, dont la répartition est présentée dans la figure suivante :

¹ La consommation **à climat réel** correspond à l'énergie réellement consommée contrairement à la consommation **corrigée des variations climatiques** qui correspond à une estimation de la consommation à climat constant et permet de ce fait de faire des comparaisons dans le temps en s'affranchissant de la variabilité climatique. Attention cependant, le calcul des émissions de l'année donnée se fait toujours uniquement à partir des consommations énergétiques à climat réel.

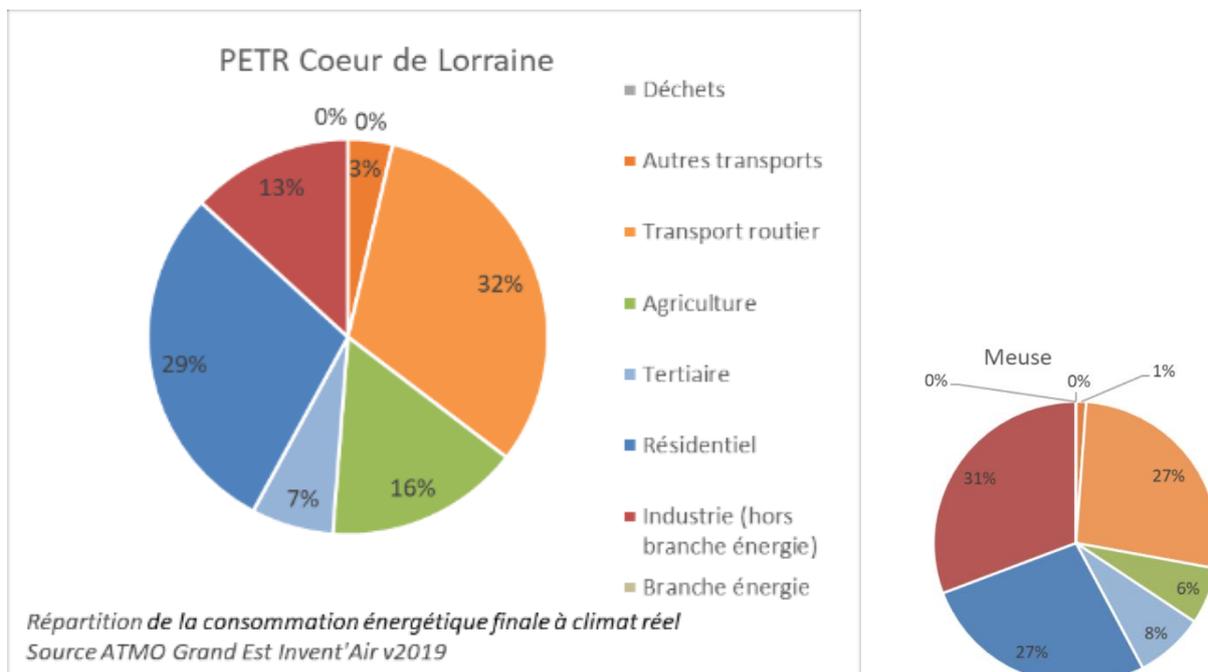


Figure 4 : Répartition de la consommation énergétique finale en 2017

Le transport routier et le résidentiel sont les deux principaux secteurs consommateurs d'énergie sur le PETR Cœur de Lorraine. Ils représentent à eux deux environ 60 % des consommations du territoire. Les caractéristiques de ces deux secteurs sont présentées dans les parties suivantes.

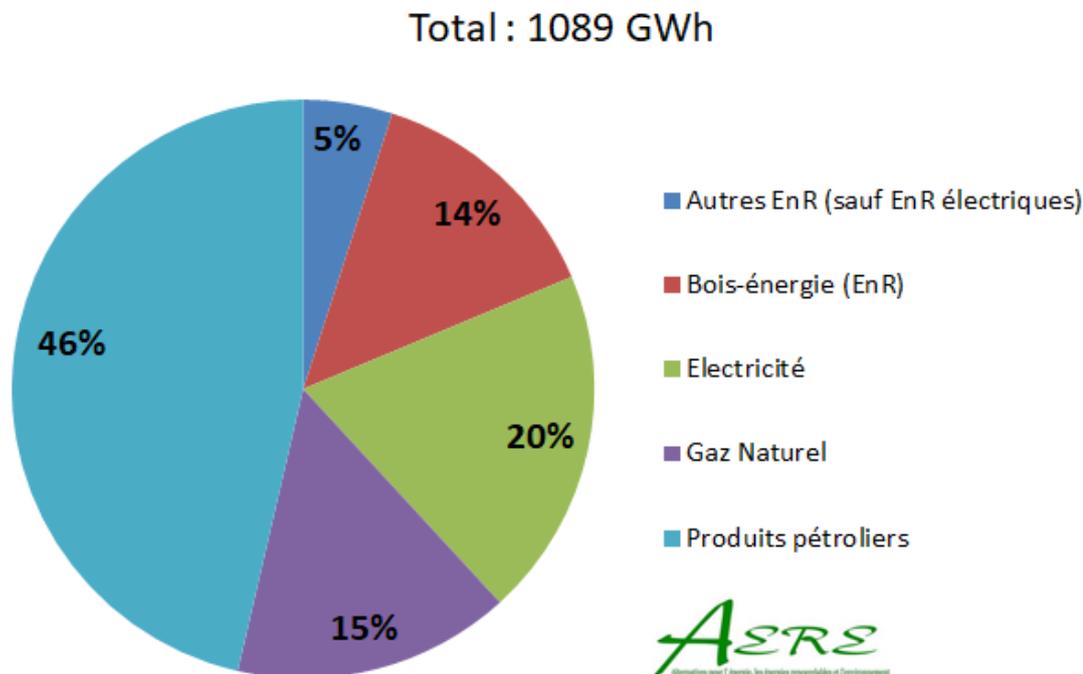


Figure 5 : Répartition des consommations énergétiques du territoire à climat réel par type d'énergie en 2018

Les produits pétroliers, le gaz et l'électricité, très majoritairement importés, représentent environ 80 % de la consommation d'énergie du territoire. En fonction des usages (chaleur, transport, électricité spécifique...), **ces énergies pourraient être**

remplacées par des énergies renouvelables locales. Cela permettrait entre autres d'améliorer l'indépendance énergétique du territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de l'énergie consommée sur le territoire, de réduire la vulnérabilité du territoire aux fluctuations des prix de l'énergie, de créer de l'emploi local...

La consommation d'énergies renouvelables sur le territoire est très majoritairement constituée de bois-énergie, dont la part dans les consommations énergétiques est pratiquement égale à celle du gaz naturel (14 % contre 15 %).

3.1.1. Zoom sur les transports

Le secteur du transport routier est le premier consommateur du territoire, avec 345 GWh d'énergie consommée.

La première place du transport routier avec 32 % des consommations d'énergie s'explique par la présence d'importants axes de communication traversant le territoire (ligne TGV et autoroute A4 principalement) ainsi que par l'usage très majoritairement répandu de la voiture par les habitants et les travailleurs du territoire pour leurs déplacements.

Les axes routiers utilisés par le fret routier sont au Nord l'autoroute A4 (Paris-Strasbourg via Metz), d'Est en Ouest la D901 (axe Metz – Bar le Duc) et trois axes Nord-Sud (D916, D964 et D904).

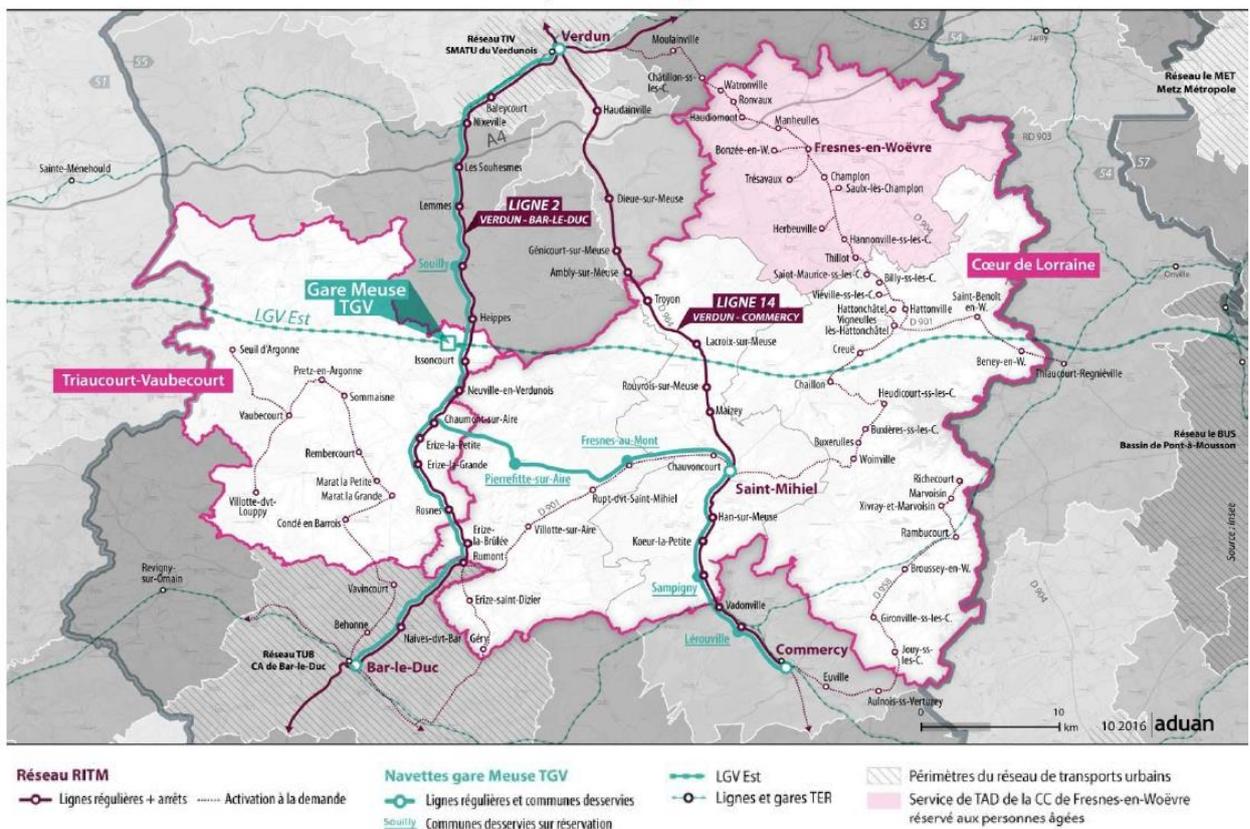


Figure 6 : Carte des lignes de transport desservant le territoire (source : Diagnostic mobilité du PÉTR Cœur de Lorraine, 2018)

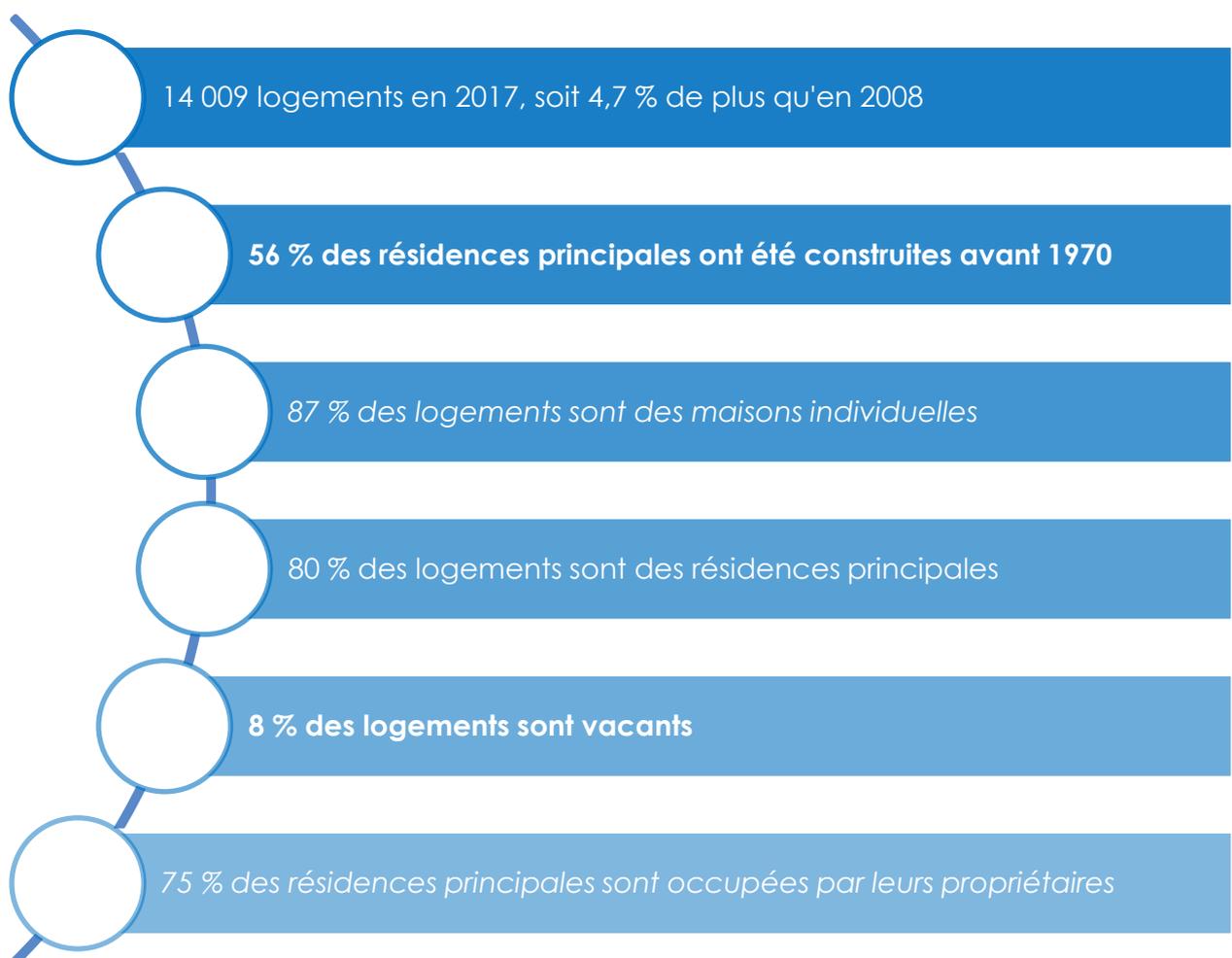
L'usage très important de la voiture s'explique par le fait que le PÉTR Cœur de Lorraine est un territoire essentiellement rural, demandant aux habitants d'être mobiles

notamment pour se rendre au travail, et avec une couverture par les services de transport en commun très partielle (voir Figure 6). Il n'y a pas d'arrêt ou de gare TER desservant le territoire, alors qu'une ligne TER le traverse de Thiaucourt à Lérrouville, et les 2 lignes de bus fixes permettant de se rendre à Verdun, Bar le Duc et Commercy ne couvrent qu'une petite partie des communes (7 dans la CC de l'Aire à l'Argonne et 8 dans la CC du Sammiellois). Il existe un transport à la demande mis en place par les collectivités locales et les associations locales mais il coûte très cher pour un usage régulier.

La réduction des consommations d'énergie du secteur des transports passera donc par une **remise en cause de la place prépondérante accordée à la voiture individuelle** dans les modes de déplacement utilisés par les habitants ainsi que par un travail sur le **transport de marchandises**. Pour cela, la question de la mobilité doit être vue de façon systémique, car les différents modes sont liés. Ainsi, la faible attractivité de l'usage des cycles ou la quasi absence d'équipements permettant de limiter les besoins de déplacement (services de proximité, couverture numérique pour le télétravail...) induit inévitablement un recours important à d'autres modes, dont l'automobile constitue la part prépondérante.

3.1.2. Zoom sur le secteur résidentiel

Les données INSEE disponibles sur le PETR Cœur de Lorraine mettent en avant les caractéristiques suivantes vis-à-vis du parc de logements (données 2017) :



La composition du parc de logements du territoire a une tendance forte pour des logements de grande taille avec une prédominance du logement de 5 pièces et plus qui représente plus de 59 % du parc de résidences principales.

Le taux de vacance élevé de 8 % (13 % dans la CC du Sammiellois) peut s'expliquer par une pression immobilière raisonnable (l'offre semble supérieure à la demande) et par le fait que beaucoup de logements sont à rénover car issus du bâti ancien avec des niveaux de dégradation variables. Un effort est donc à faire pour rénover ces logements anciens et les adapter aux besoins actuels en matière de logement (taille, confort, performance énergétique, etc.)

D'après le profil énergétique du territoire réalisé en 2018, plus de la moitié des logements collectifs du PETR Cœur de Lorraine sont chauffés au gaz naturel ou au fioul (chauffage collectif et individuel). Il y a un intérêt tout particulier à travailler sur les logements collectifs avec chauffage collectif car la présence d'une chaudière collective facilite le basculement sur une autre énergie (bois, géothermie, réseau de chaleur par exemple).

Les EPCI du PETR Cœur de Lorraine portent des actions en ce sens. En effet, une OPAH est en cours sur chacun d'entre eux. **L'articulation de ces OPAH avec la mise en place du programme SARE** sur le territoire sera particulièrement importante pour garantir une cohérence des accompagnements, de la gouvernance et de la communication et véritablement accélérer le rythme des rénovations.

3.2. Production d'énergie renouvelable

Le PETR Cœur de Lorraine est le deuxième territoire de la Meuse produisant le plus d'énergie renouvelable (ENR) par habitant, comme le montre la figure suivante :

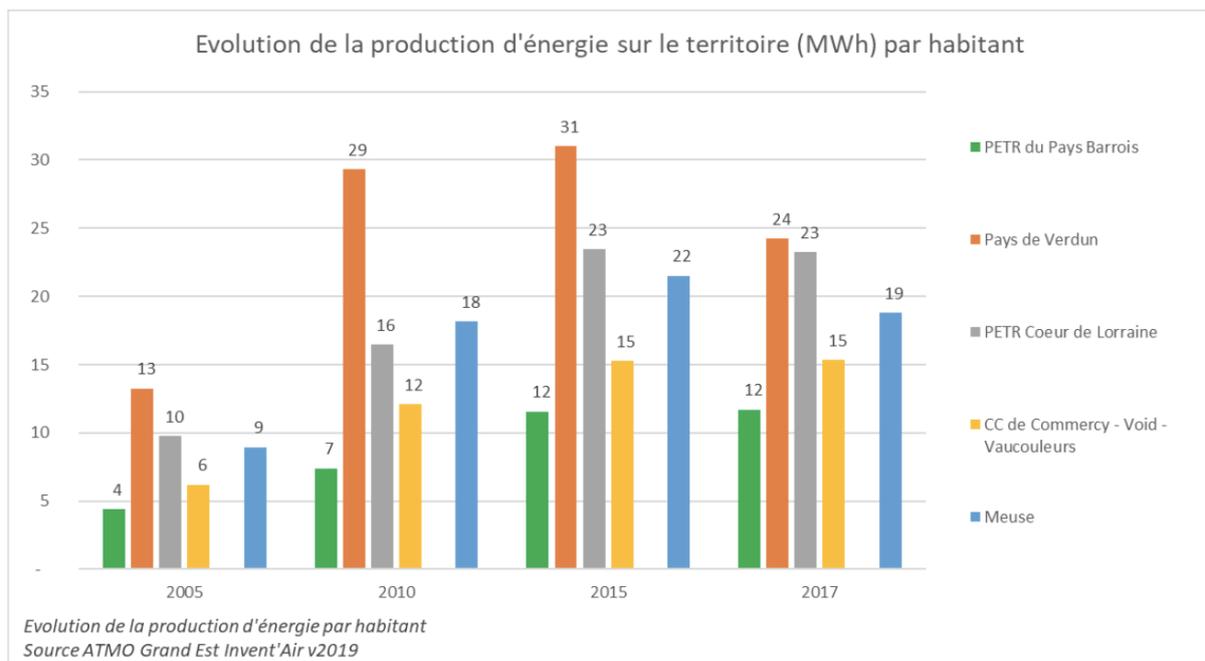


Figure 7 : Comparaison de l'évolution de la production d'énergie rapportée par habitant entre 2005 et 2017 pour les 4 collectivités et la Meuse

On remarque cependant que **la production d'ENR du PETR Cœur de Lorraine stagne entre 2015 et 2017, après une forte croissance entre 2005 et 2015 (+130%).**

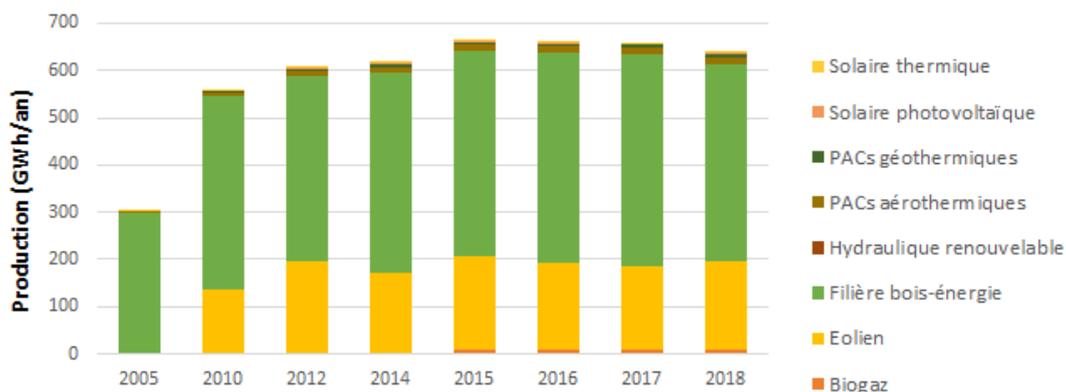


Figure 8 : Évolution et répartition de la production d'énergies renouvelables du territoire de 2005 à 2018 (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2020)

En 2018, le PETR Cœur de Lorraine a produit 638 GWh, dont la répartition est présentée dans la figure suivante. Le bois-énergie et l'éolien sont les principales filières représentées, avec une part respective de 66% et 29%. Les filières solaire photovoltaïque, solaire thermique et hydraulique renouvelable comptent pour moins de 0,5% chacune dans la production d'énergie du territoire. Il est à noter qu'il n'y a pas de production d'agrocarburants sur le PETR contrairement à ce qui se passe à l'échelle départementale (31% de la production d'énergie renouvelables en 2017).

Le **taux de couverture théorique** de la consommation énergétique du territoire est de **59%**. Ce taux est théorique, car dans les faits, certaines énergies produites sur le territoire ne sont pas consommées localement. En effet, l'**électricité éolienne** est majoritairement injectée sur le réseau de transport national et **64% du bois** est exporté à l'extérieur du territoire.

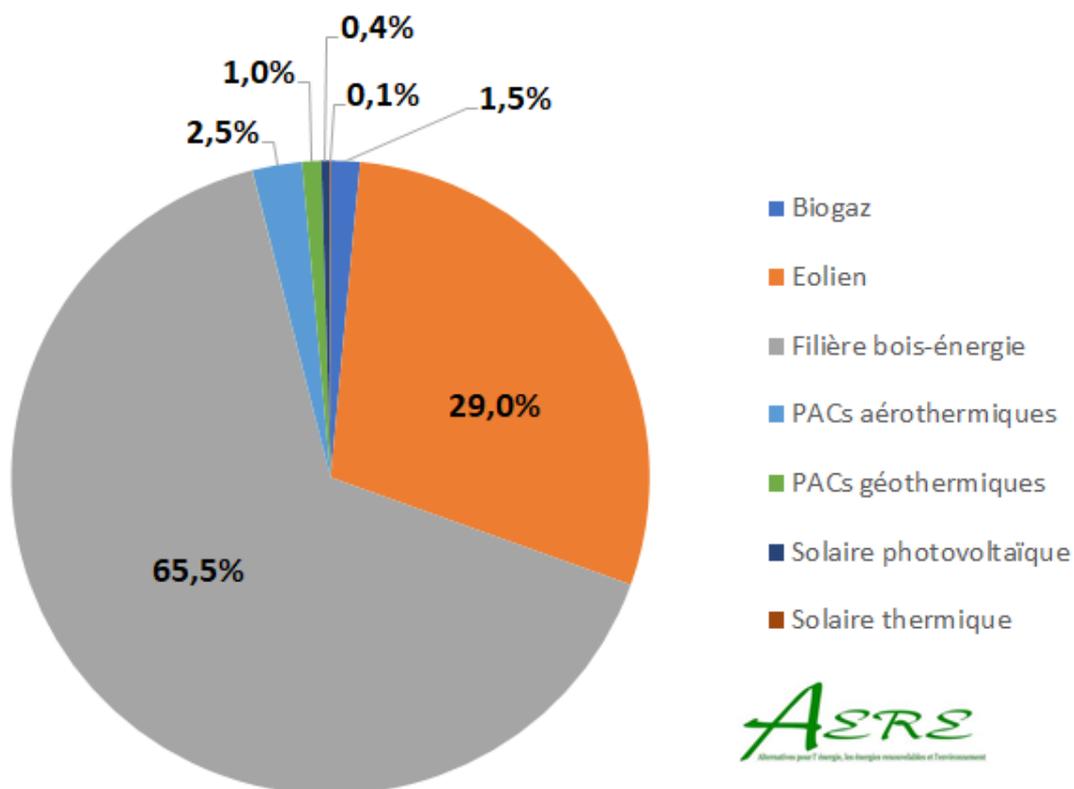


Figure 9 : Répartition de la production d'énergies renouvelables du territoire en 2018

Afin de renforcer ce taux de couverture, **plusieurs actions pour la production d'énergie renouvelable** ont été menées sur le territoire :

- En lien avec les activités agricoles, **4 unités de méthanisation** ont été installées sur le territoire actuellement :
 - o Les unités Energia 55 à Geville et du Tombuy à Gimécourt mises en fonction respectivement en 2015 et 2019 valorisent le biogaz produit via une cogénération pour une puissance respective de 600 et 250 kWe. Le gisement exploité est majoritairement agricole avec un gisement d'industries agro-alimentaires fréquent.
 - o A Bislee, l'unité Gaz2O construite en 2020 injecte du biogaz produit à partir de gisements exclusivement agricoles sur le réseau GRDF à raison de 120 Nm³/h.
 - o Enfin à Courcelles-sur-Aire, l'unité des Anglecourts ouverte en 2019 valorise le biogaz produit via une cogénération pour une puissance de 250 kWe à partir d'un gisement exclusivement agricole.
- Concernant le **bois-énergie**, l'installation d'une chaufferie bois granulés sur le COSEC de Saint-Mihiel a été réalisée en 2019.
- Pour le **photovoltaïque**, toujours à Saint-Mihiel, **2 installations de panneaux photovoltaïques** ont été réalisées : une en toiture du COSEC (99 kWc) et une en toiture de l'auberge de jeunesse (9 kWc).
- Enfin, selon le profil énergétique du territoire réalisé en 2018, **plusieurs projets de parcs éoliens** étaient en cours avec une estimation de multiplication par 3,7 de la puissance installée sur le territoire pour passer de 95 à 354 MW. Il était aussi estimé que le petit éolien avait un gisement net d'environ 80 éoliennes de 25 kW à l'horizon 2030 en zone rurale. Ce gisement pourrait donc être valorisé en installant une petite éolienne dans 10 % des exploitations agricoles du territoire.

4. IMPACT CARBONE DU TERRITOIRE



Les données présentées proviennent de l'étude ATMO commandée et financée par le Département.

4.1. Émissions de gaz à effet de serre

4.1.1. Synthèse

En 2017, **447 kt CO₂e** (équivalent CO₂) de gaz à effet de serre ont été émises directement sur le territoire du PETR Cœur de Lorraine, soit, rapporté à la population, environ **10 fois plus que l'objectif à atteindre en 2050 pour limiter la hausse des températures en deçà de 2°C**. La figure suivante montre que les efforts sont principalement à effectuer dans les secteurs de **l'agriculture** et, dans une moindre mesure, du transport routier pour réduire l'impact des émissions de GES du territoire.

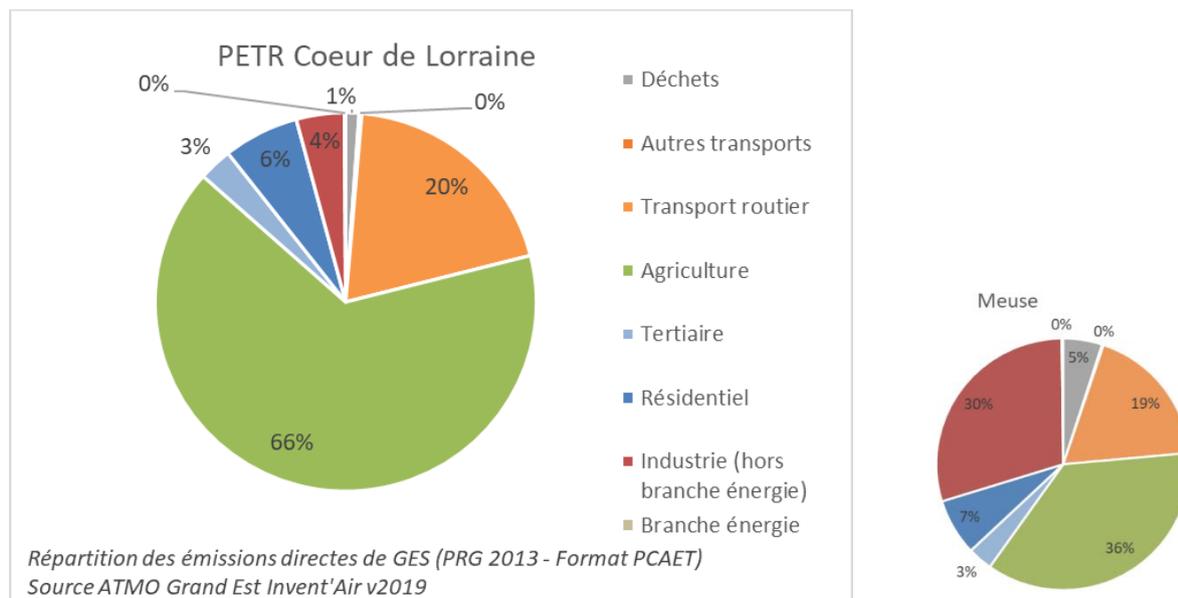


Figure 10 : Répartition des émissions directes de GES - PRG à 100 ans

4.1.2. Pouvoir de réchauffement global

Afin de déterminer l'impact relatif de chacun des gaz à effet de serre (GES) sur le changement climatique, un indicateur, le **Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)**, a été défini par le GIEC. Il exprime pour chaque GES considéré son **impact par rapport à celui du CO₂, sur une durée fixée à 100 ans**. Par exemple, le PRG du méthane vaut 23, ce qui signifie que, sur 100 ans, l'émission d'une tonne de CH₄ a le même impact sur le réchauffement que l'émission de 23 tonnes de CO₂. On peut ainsi obtenir un niveau d'émissions global prenant en compte l'ensemble des GES. Ceux-ci étant très nombreux, les chiffres présentés dans ce rapport intègrent les PRG des GES ou familles de GES suivants : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

Le PRG à 100 ans défini ci-dessus est celui retenu par le GIEC et communément admis dans les différentes conventions. Il est cependant intéressant de considérer un **PRG à 20 ans** dans le cadre de la définition d'une stratégie à cet horizon, ce qui est le cas ici. En effet, l'impact relatif de chaque gaz à effet de serre varie selon l'horizon temporel considéré. C'est notamment le cas pour le **méthane (CH₄) : son PRG vaut 23 en considérant un horizon de 100 ans alors qu'il s'élève à 84 avec un horizon de 20 ans** (sur 20 ans, l'impact d'une tonne de CH₄ est équivalent à celui causé par l'émission de 84 tonnes de CO₂).

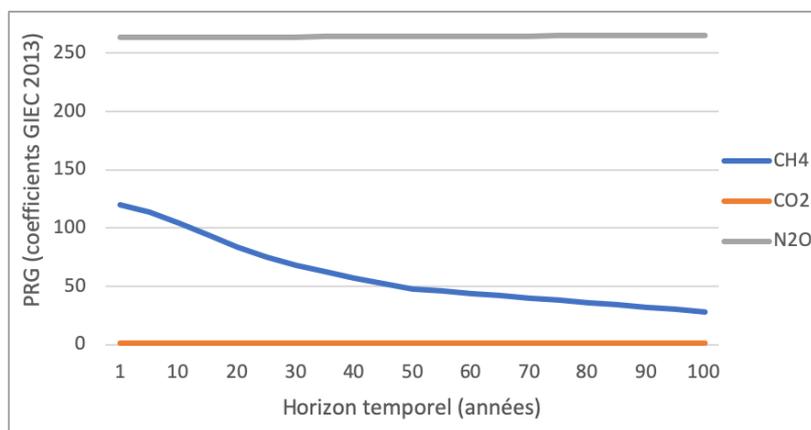


Figure 11 : PRG des principaux GES en fonction de l'horizon temporel considéré

On obtient donc des niveaux d'émissions différents en fonction de l'horizon temporel vers lequel on se projette : pour le PETR Cœur de Lorraine, **on passe en 2018 de 428 kt CO₂e avec un PRG à 100 ans à 713 kt CO₂e avec un PRG à 20 ans, soit une augmentation de l'ordre de deux tiers** (ici, les émissions indirectes liées à la production d'électricité ont été prises en compte).

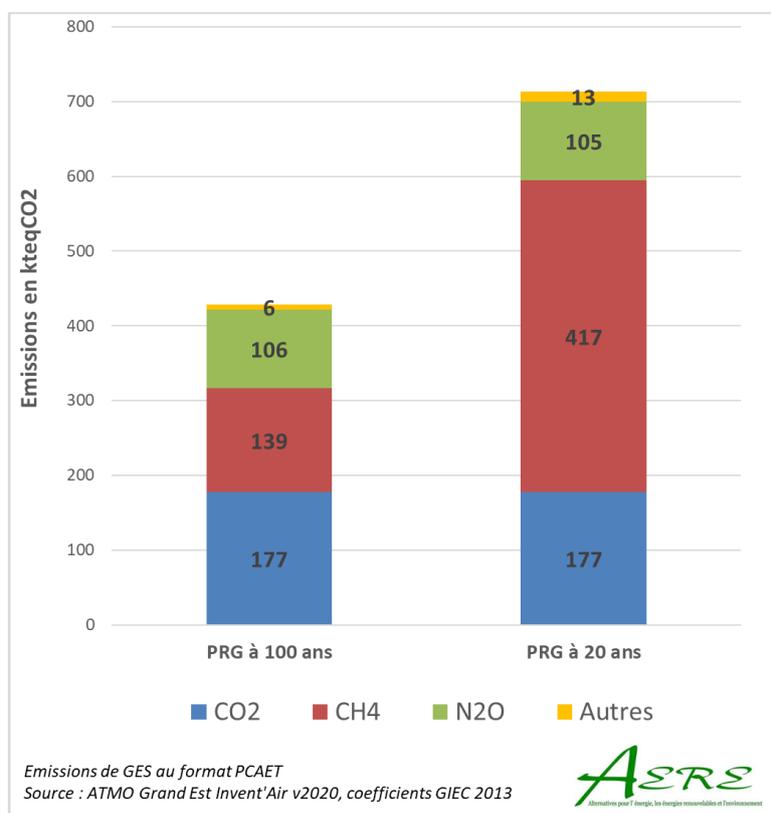


Figure 12 : Répartition des émissions de GES 2018 par gaz avec des PRG à 100 ans et à 20 ans (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2020)

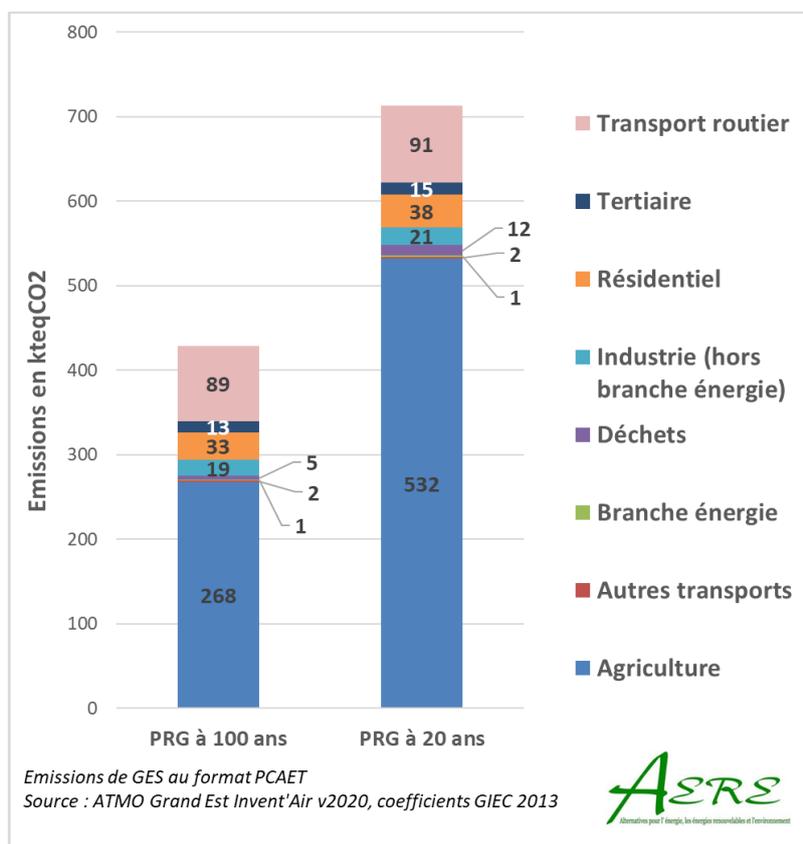


Figure 13 : Répartition des émissions de GES 2018 par secteur avec des PRG à 100 ans et à 20 ans (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2020)

On constate également que les **émissions de méthane, principalement liées à l'élevage, prennent une place encore plus importante avec un PRG à 20 ans**. Dans les 2 cas, l'agriculture est au premier rang des secteurs les plus émetteurs, avec près de 63% des émissions du territoire pour un PRG à 100 ans et près de 75% pour un PRG à 20 ans. Le deuxième secteur le plus émetteur est le transport routier avec 21% des émissions pour un PRG à 100 ans et 13% des émissions pour un PRG à 20 ans.

Dans un souci de cohérence avec la littérature et les stratégies nationale, régionale et des territoires voisins, **les chiffres présentés dans la suite de ce rapport sont basés sur un PRG à 100 ans**.

4.1.3. Zoom sur le secteur agricole

Le secteur agricole est le premier émetteur de GES du territoire avec 268 kt CO₂e émises en 2018 (émissions liées à la consommation d'électricité incluses). C'est également un secteur primordial en ce qui concerne l'aménagement du territoire, son identité paysagère et ses capacités de séquestration carbone (voir paragraphe 4.2 Séquestration carbone), puisque les terres agricoles occupent **61% de la surface du territoire**, avec 67% de terres arables. Le PETR accueille 865 exploitations dont 70 % sont des moyennes et grandes exploitations. Comme le montre la Figure 14, le principal type d'agriculture du PETR est la polyculture élevage avec néanmoins une dominante des grandes cultures car les trois quarts de la surface agricole utile sont des terres labourables. Le quart restant est constitué de surfaces en herbe.

L'élevage se concentre très majoritairement sur la filière bovine (viande et lait). L'une des spécificités du territoire est l'importance de l'arboriculture et de la viticulture dans les Côtes de Meuse avec le développement de circuits courts.

Territoire Cœur de Lorraine | OTEX

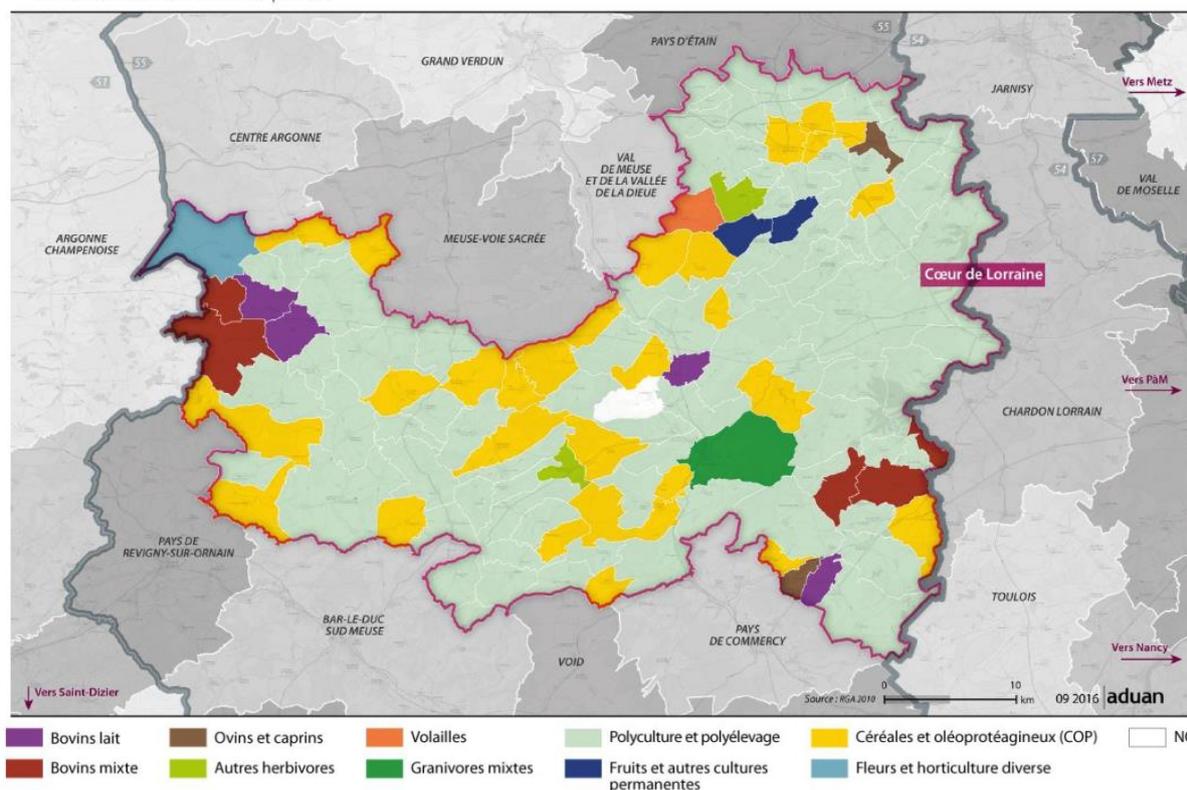
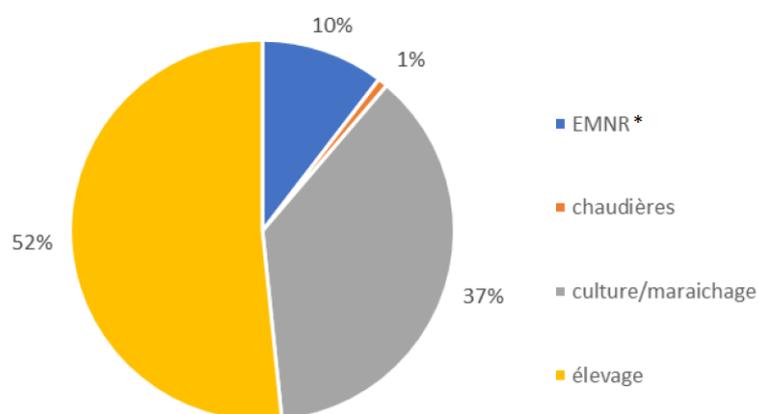


Figure 14 : Types d'agriculture sur le PETR Cœur de Lorraine (Source : Projet de territoire, pré-diagnostic - Août 2017)

Sur le département, **l'élevage représente la moitié des émissions de GES du secteur et les cultures plus d'un tiers**. Les données à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine ne sont pas accessibles librement, mais on peut supposer que cette répartition reste assez représentative du PETR Cœur de Lorraine.

Répartition du PRG pour l'agriculture (2017)



Source ATMO Grand Est Invent'Air v2019

*Engins mobiles non routiers (véhicules agricoles notamment)

Figure 15 : Répartition des émissions directes de GES du secteur agricole en 2017, sur le département de la Meuse

Émettrice de GES, **l'activité agricole est également impactée par le réchauffement climatique** impliquant une évolution des systèmes de production. Un état des lieux réalisé en janvier 2021 par la Chambre d'Agriculture de la Meuse fait notamment état des conséquences liées aux sécheresses récurrentes sur les systèmes agricoles du département. Ainsi, l'assèchement des sols durant l'été est de plus en plus fort, ce qui compromet la réussite de certains semis. Des problèmes d'abreuvement des troupeaux en été et de production fourragère (herbe et maïs) sont également constatés (diminutions moyennes de production de -36 % pour le maïs à -52% pour les prairies permanentes et -63% pour les prairies temporaires en 2020). Par ailleurs, comme pour les forêts, les hivers de moins en moins marqués favorisent le développement des parasites sur les cultures.

La conciliation des objectifs d'adaptation et le rôle dans l'atténuation est un enjeu majeur de ce secteur d'activité important du PETR Cœur de Lorraine et du département de la Meuse.

Un certain nombre d'actions pour réduire l'impact environnemental et climatique du secteur agricole ont été identifiées dans l'état des lieux mentionné précédemment. **Elles sont regroupées en 3 thèmes : sensibilisation des exploitations, limitation des émissions de GES, captation carbone.**

Les actions déjà en cours ou à lancer sont toutes centrées sur les changements de pratiques et incluent pour :

- La limitation des émissions de GES : la réduction de consommation d'énergie directe, l'amélioration de l'efficacité de la fertilisation des cultures, la modification des assolements et des rotations dans les systèmes de culture et l'augmentation de l'autonomie alimentaire pour l'élevage ;
- La captation carbone : l'introduction et l'extension des cultures intermédiaires, la substitution de la fauche par le pâturage, l'agroforesterie intra parcellaire et la mise en place de haies.

La Chambre d'Agriculture et les coopératives conseillent et accompagnent déjà les exploitants dans l'adoption de certaines de ces actions. Par exemple, dans le cadre de la labélisation bas carbone, certaines coopératives proposent des primes « bas carbone » par culture (environ 15 euros de la tonne).

Néanmoins, si les agriculteurs sont conscients des enjeux et demandeurs de ce type d'accompagnement, **la mise en œuvre concrète des changements reste difficile** sans un soutien plus important. Les actions identifiées devront donc être multipliées et renforcées pour avoir un réel impact.

Par ailleurs, malgré un contexte sociétal favorable et une tendance globale à la hausse, **sur les 865 exploitations agricoles recensées sur le territoire, seul 63 étaient engagées dans l'agriculture biologique en 2019.** Un effort est donc à fournir pour accélérer le développement de l'agriculture biologique, bénéfique non seulement sur le plan environnemental, mais également sur le plan sanitaire.

Il est à noter que le Projet Alimentaire du Territoire (PAT) du PETR Cœur valorisant les circuits courts et un mode de production agroécologique plus respectueux de l'environnement a été validé en mars 2021. Un des objectifs du PAT est de sensibiliser et former les agriculteurs sur les sujets de l'adaptation au changement climatique, de la baisse de leurs émissions GES et l'augmentation du stockage de carbone.

4.1.4. Émissions par gaz à effet de serre

Les principaux gaz émis sont le **dioxyde de carbone (CO₂)**, le **méthane (CH₄)**, le **protoxyde d'azote (N₂O)**. La répartition par secteur par gaz est la suivante :

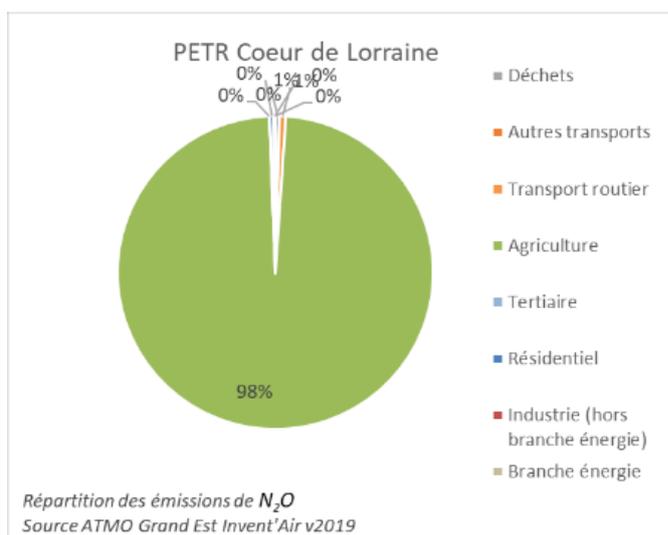
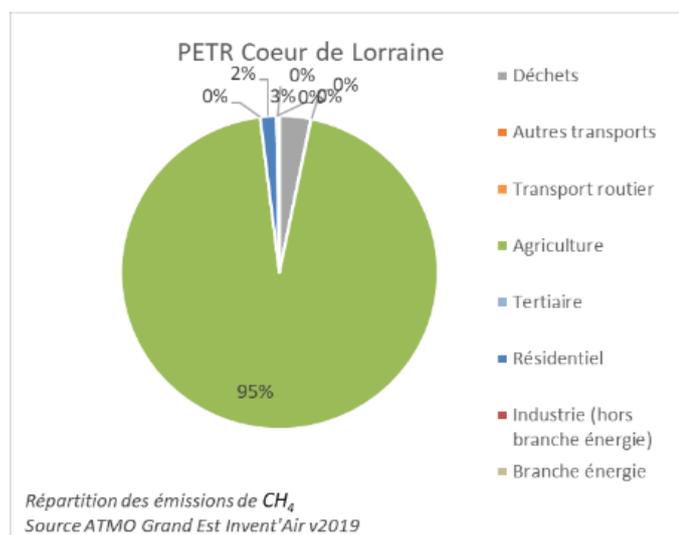
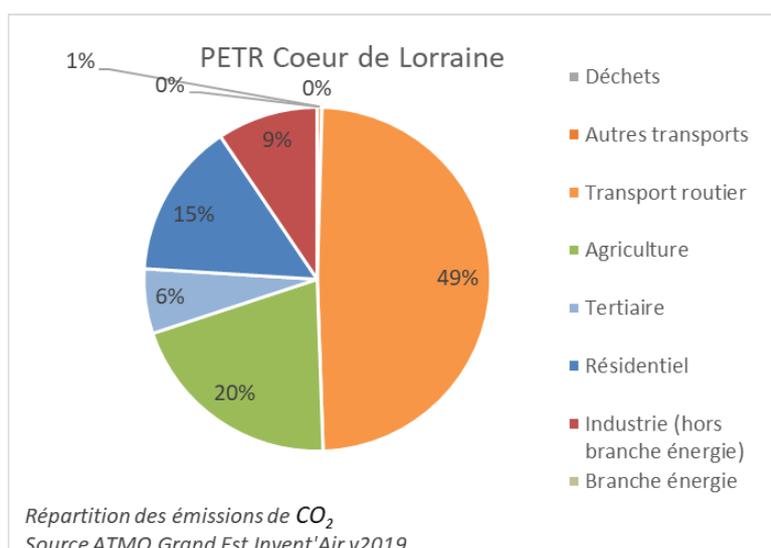


Figure 16 : Répartition des émissions directes par gaz et par secteur (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2019, données 2017)

Le secteur de l'agriculture est extrêmement prépondérant dans les émissions de CH₄ et de N₂O alors que le transport routier est majoritaire dans les émissions de CO₂. La part de ce secteur n'est pas aussi importante dans les émissions de CO₂ pour le département de la Meuse (29%).

4.2. Séquestration carbone

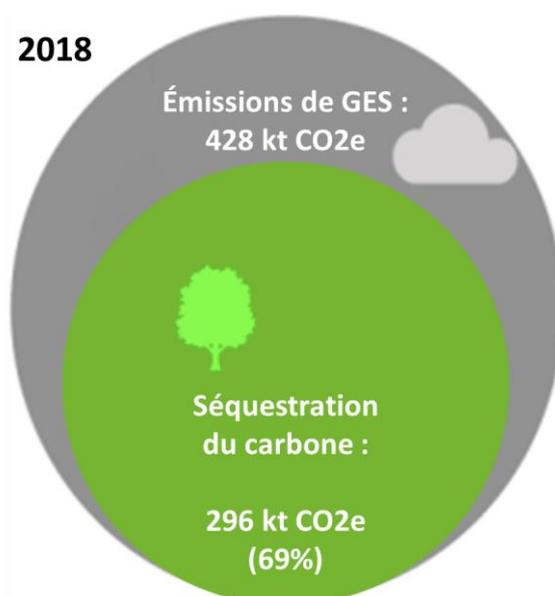
La **neutralité carbone** se définit comme **un équilibre entre les émissions de CO₂e et les absorptions de CO₂ sur un territoire donné**. Les autres gaz à effet de serre (CH₄, N₂O, etc.) ne peuvent être captés et stockés par les puits de carbone naturels. Ils doivent donc être réduits à leur maximum.

Les 2 leviers à activer sont donc :

- la **réduction des émissions**,
- et le **développement des puits de carbone**.

4.2.1. Séquestration actuelle

Ce sont **296 kt CO₂e** qui sont séquestrées en 2018 sur le PETR Cœur de Lorraine par l'accroissement de la forêt (1942 ha en plus sur la base de Corinne Land Cover 2000 et 2012). Ainsi, **69% des émissions de GES sont séquestrées** en prenant un PRG à 100 ans. Avec un PRG à 20 ans, 42% des émissions sont séquestrées.



À l'échelle intercommunale ou départementale, l'accroissement de la forêt est généralement très supérieur aux prélèvements effectués pour l'industrie, le bâtiment et le bois-énergie. Cependant, **il est à craindre que la séquestration des forêts du territoire ait significativement baissé** en raison des sécheresses et des invasions de scolytes survenues ces dernières années (voir partie 6 - Vulnérabilité au changement climatique).

4.2.2. Potentiel de séquestration des terres agricoles

Outre l'accroissement naturel de la forêt, **la séquestration carbone peut être favorisée par la mise en place de diverses pratiques sur les terres agricoles, qui représentent 61% de la surface du territoire**. Ainsi, un large éventail de solutions s'offre au territoire afin de séquestrer davantage de carbone. Elles peuvent avoir des co-bénéfices :

L'extension des cultures intermédiaires

Cultures mises en place entre deux cultures principales, qui ne sont pas destinées à être récoltées. Elles forment un couvert qui protège le sol, améliore sa structure et piège les éléments nutritifs.

Le semis direct

Introduction directe de la graine dans le sol, sans travailler la terre

Les nouvelles ressources organiques

Matières naturelles (boues de stations d'épuration, digestats de méthanisation, composts) réduisant l'apport d'intrants chimiques et la production de N₂O

L'agroforesterie intraparcellaire

Introduction volontaire de lignes d'arbres forestiers ou fruitiers au cœur des parcelles agricoles, en tenant compte de la mécanisation.

Les haies

Plantation de haies champêtres pour délimiter les parcelles agricoles

Le remplacement fauche-pâturage

Certaines espèces sont favorisées par la fauche (coupe), d'autres par le pâturage (animaux). L'alternance des deux modes d'exploitation sur une même parcelle permet d'assurer un bon équilibre de la flore.

La conversion de taillis en futaies

Gestion des souches pour obtenir 1 tronc par souche (arbres individualisés)

Les bandes enherbées

Bandes d'herbes limitant la dérive de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles par la dégradation biologique.

La conservation des résidus de culture

Pratique de l'agriculture de conservation qui consiste à laisser les résidus de culture à la surface des sols après la récolte. Ceci augmente le taux de matière organique des sols, favorise la biodiversité animale, l'infiltration et la rétention d'eau. Le paillis formé par les résidus constitue une protection face à l'érosion éolienne et hydrique et joue le rôle de tampon face aux variations de température. Beaucoup de paille produite localement étant vendue, notamment en Belgique, une marge de manœuvre importante existe sur cette action.

Chaque solution agricole permettant de séquestrer du carbone a été associée à un facteur d'accroissement du carbone dans les sols et la biomasse.

À partir des surfaces cultivées, des prairies et des forêts du territoire de la base Corine Land Cover (voir Annexe 2 pour détails), **le potentiel de séquestration a été estimé à 193 kt CO₂e supplémentaires par an**. La répartition de ce potentiel est présentée dans la figure suivante :

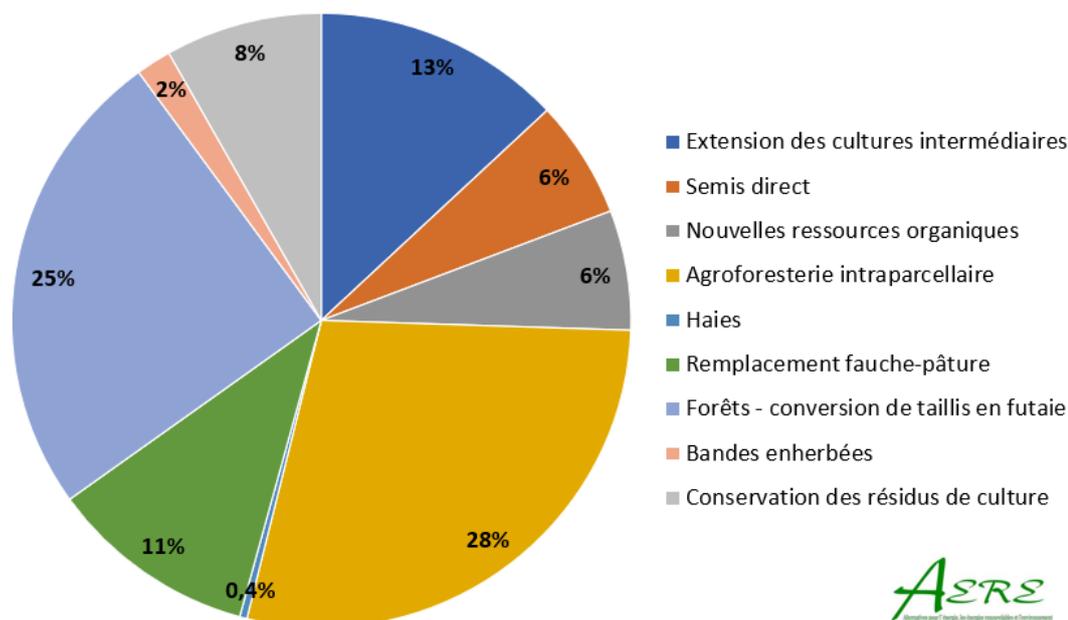


Figure 17 : Répartition du potentiel de séquestration par pratique agricole sur le PETR Cœur de Lorraine (tCO2eq/an)

4.3. Stratégie carbone

Le scénario « au fil de l'eau » correspond à un scénario tendanciel si aucune politique ambitieuse et volontariste n'est mise en place sur le territoire. Il a été estimé en **prolongeant les tendances de la période 2005 – 2018** et en prenant en compte le fait que plus les émissions sont réduites, plus il est difficile de réduire les émissions restantes.

La stratégie carbone « Territoire positif » a été définie en déclinant la stratégie du Département de la Meuse à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine. En effet, cette stratégie départementale est partagée et se décline à l'échelle du département sur et par chacun des territoires engagés.

La stratégie définit les efforts à fournir par secteur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2040. Elle a été construite en multipliant l'évolution tendancielle par des facteurs en fonction des secteurs (voir la figure suivante) : **ces facteurs représentent donc les efforts nécessaires par rapport à l'évolution entre 2005 et 2018.** Par exemple, pour le secteur de l'agriculture, il est nécessaire de multiplier les efforts par 3 pour atteindre une réduction des émissions de GES de 1,2% par an à l'échelle du département.

Dans un souci de cohérence avec les stratégies nationale, régionale et des territoires voisins, la stratégie a été construite en considérant le **PRG à 100 ans**. Afin que la stratégie soit adaptée aux spécificités du PETR Cœur de Lorraine pour lequel 69% des émissions GES sont déjà séquestrées et permette d'atteindre la neutralité carbone sur le territoire trois années avant 2040 (en 2037), **les efforts à faire ont été diminués, par rapport au scénario du département pour certains secteurs** pour lesquels il semble difficile de demander une trop grande contribution. Ainsi :

- **les efforts pour l'agriculture**, secteur prépondérant du territoire dont le changement de pratiques demande du temps, **ont été réduits de 3 à 2,5** pour avoir une diminution des émissions de ce secteur de 1% par an ;
- **les efforts de l'industrie**, secteur minoritaire du territoire, **ont été réduits de 2 à 1,5** avec toutefois comme résultat une diminution importante de 4,8% par an des émissions de ce secteur ;
- **les efforts du secteur du transport ont été réduits de 5 à 3** car une grande partie de la population du territoire est tributaire de la voiture individuelle pour ses déplacements. La diminution prévue des émissions de ce secteur sera tout de même de 3,5 % par an.

En revanche, **l'effort pour le secteur résidentiel est aligné** avec celui proposé pour le département de la Meuse (x 1,5 avec une baisse prévue de 5,3% / an) et **un effort plus conséquent est demandé pour le secteur tertiaire** au niveau du territoire.

Pour le secteur des déchets dont les émissions ont augmenté entre 2005 et 2018, il est proposé **une stabilisation** des émissions au niveau de 2018.

La hausse du niveau de séquestration carbone a été réduite à +0,1 %/an étant donné le taux de captation déjà atteint de 69%.

EMISSIONS	Département Efforts nécessaires par rapport à 2005/2017 <i>SIMULATION</i>	PETR Cœur de Lorraine Efforts nécessaires par rapport à 2005/2018 <i>SIMULATION</i>
Agriculture 	x3 (-1,2% par an)	x2,5 (-1% par an)
Industrie 	x2 (-3,6 % par an)	x1,5 (-4,8 % par an)
Transport 	x5 (-5% par an)	x3 (-3,5% par an)
Résidentiel 	x1,5 (-5% par an)	x1,5 (-5,3% par an)
Déchets 	x5 (-2% par an)	stabilisation* (0% par an)
Tertiaire 	Tendance (-3,7%/an)	x1,5 (-4,8%/an)
CAPTATION	+ 0,5% par an	+ 0,1% par an

Figure 18 : Scénarios « Territoire positif » du Département de la Meuse et du PETR Cœur de Lorraine (*stabilisation des émissions à partir de 2018 : passage de +0,9 %/an à +0 %/an)

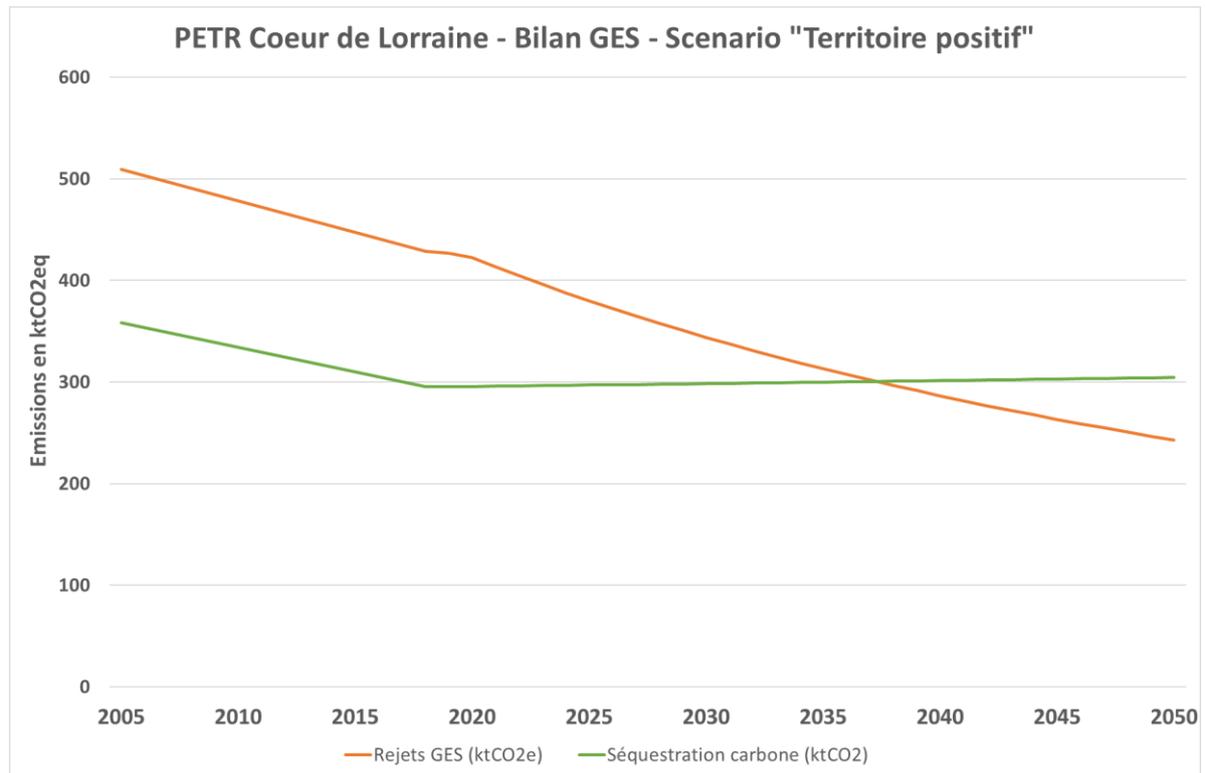
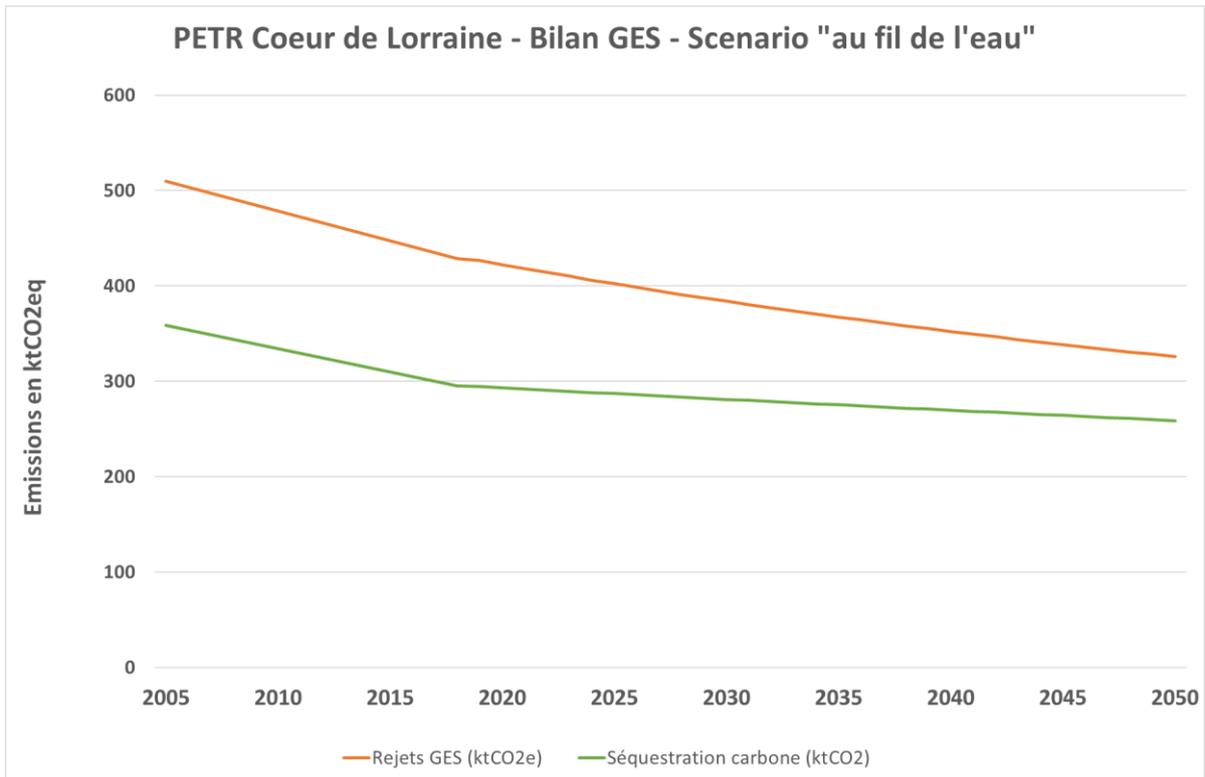


Figure 19 : Évolution des rejets et de la séquestration carbone du territoire selon les scénarios (PRG à 100 ans)

Cette stratégie permet d'atteindre **en 2050 un niveau d'émissions de 243 kt CO₂e (réduction de 43% par rapport à 2018) et une séquestration de 305 kt CO₂/an (hausse de 3% par rapport à 2018).**

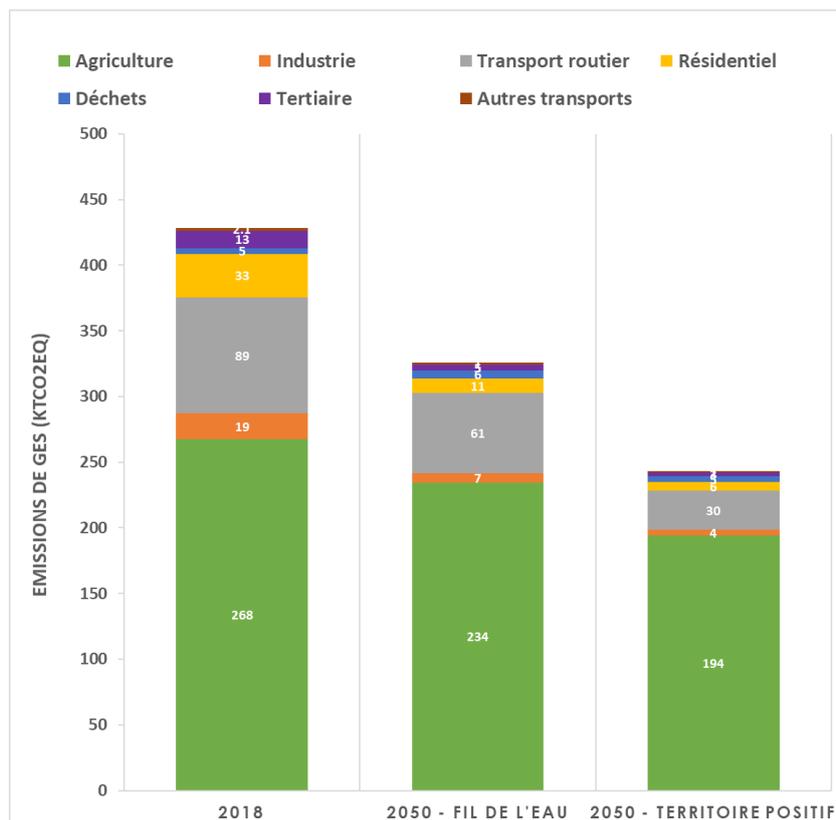


Figure 20 : Évolution des rejets de GES en fonction des scénarios (PRG à 100 ans)

Cet objectif de séquestration peut sembler atteignable étant donné la séquestration actuelle et potentielle du territoire de plus de 470 kt CO₂/an. En revanche, il est à noter que :

- **Entre 2005 et 2018, la séquestration de carbone du territoire a diminué de 359 à 296 kt CO₂e**, sans doute en raison des sécheresses et des invasions de scolytes survenues ces dernières années. Les efforts pour infléchir la courbe seront d'autant plus importants.
- Le **changement climatique pourrait impacter le potentiel de séquestration carbone du territoire**, notamment dans la forêt (sécheresse, tempêtes et parasites).
- **Le développement du bois énergie, nécessaire pour la réduction des émissions, induit une exploitation accrue de la forêt**, ce qui pourrait également nuire au développement de la séquestration. À cet égard, une exploitation forestière responsable et maîtrisée est nécessaire.

5. EMISSIONS DE POLLUANTS

Les pictogrammes suivants permettent de visualiser les principales causes des émissions des différents polluants sur la Figure 21:

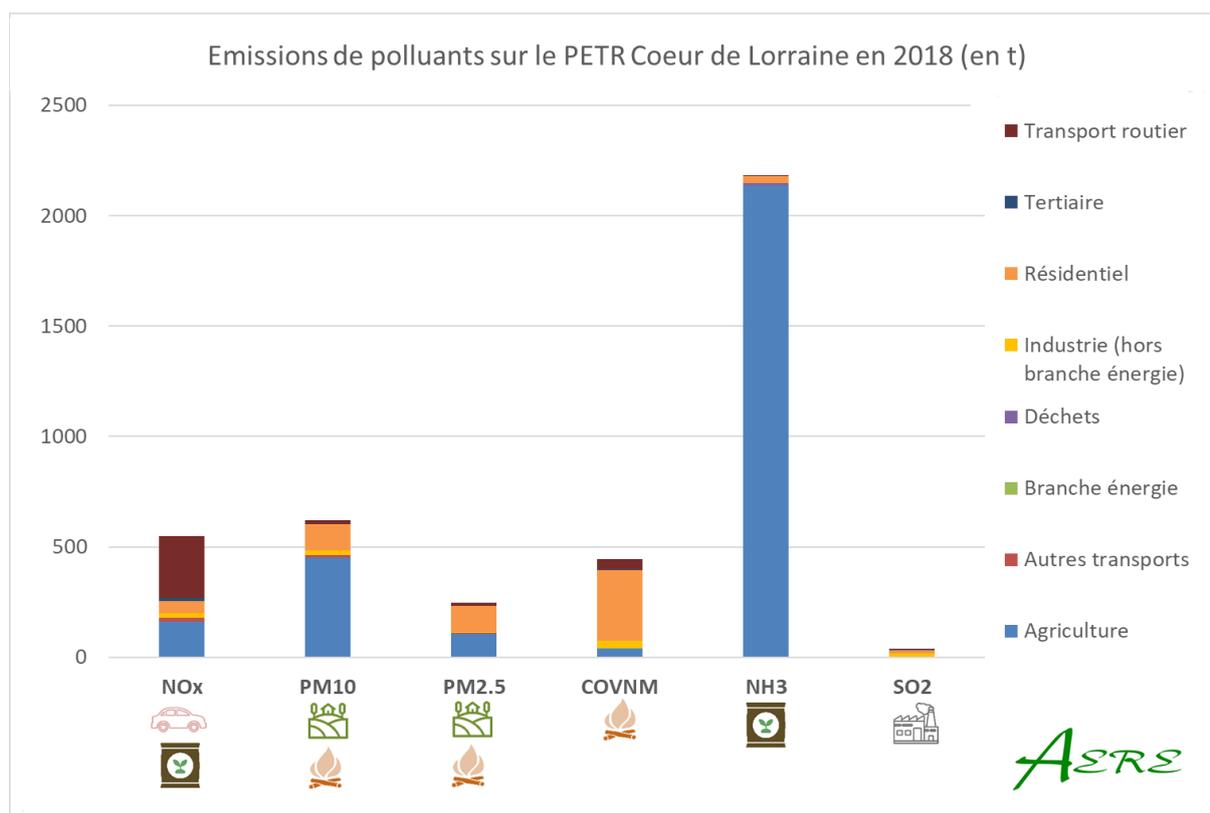
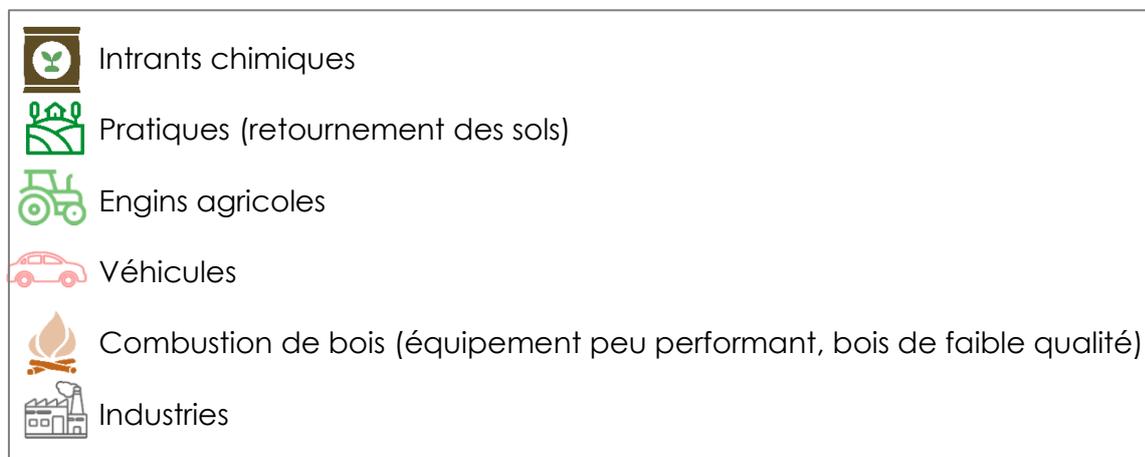


Figure 21 : Émissions de polluants sur le PETR Cœur de Lorraine 2018 (Source : Atmo Grand Est - Invent'Air v2020)

La répartition des polluants émis sur le territoire du PETR Cœur de Lorraine est globalement la même que celle du Département de la Meuse, avec néanmoins une part plus importante du secteur agricole et moins importante de l'industrie, pour tous les polluants sauf le NH₃. Pour ce polluant la répartition est très similaire.

Le 1^{er} secteur émetteur de NH₃ sur le territoire est l'agriculture, avec 98% des émissions en 2018, dues à 69% aux cultures et 28% à l'élevage sur la Meuse.

Le 1^{er} secteur émetteur de COVNM sur le territoire est le résidentiel avec une émission spécifique due à l'utilisation de la biomasse comme énergie de chauffage. **Il faudra veiller à la sensibilisation autour du chauffage bois** : cette énergie est dite vertueuse **à condition que le bois utilisé soit sec et de qualité, et que les appareils de chauffage soient performants**. Les émissions de particules fines seront également réduites dans ces conditions.

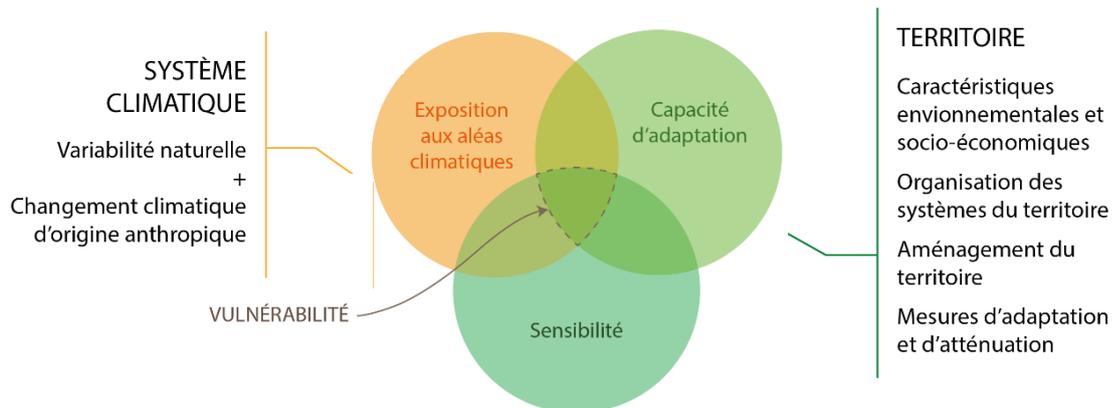
En ce qui concerne les NO_x, le 1^{er} secteur émetteur est le transport routier, en raison de la combustion dans les moteurs des véhicules. Le 2^{ème} secteur émetteur est l'agriculture utilisatrice d'engins avec moteur similaire à ceux des véhicules utilisés pour le transport routier.

Les PM₁₀, quant à elles, sont en majorité émises **par le secteur agricole, par les cultures**. En effet, le travail du sol, la récolte et la gestion des résidus sont émetteurs de particules fines. Bien qu'elles soient difficilement quantifiables, les émissions de particules lors des épandages d'engrais et de pesticides pourraient également prendre part au cocktail.

Le deuxième secteur émetteur de PM₁₀ est **le résidentiel qui est aussi le premier secteur émetteur pour les PM_{2,5}**. Ceci est dû à l'utilisation majoritaire de bois-énergie comme moyen de chauffage.

L'**ozone** fait également partie des polluants atmosphériques à surveiller. L'ozone présent dans les basses couches de l'atmosphère est un polluant dit "secondaire" qui n'est pas directement rejeté par une activité. Il se forme à l'issue de réactions chimiques entre des composés organiques volatils et divers polluants émis dans l'air (tels que les oxydes d'azote) sous l'action des rayons solaires, notamment les rayons UV. Les secteurs résidentiel et du transport routier sont donc les premiers contributeurs à cette forme de pollution atmosphérique sur le territoire, qui est cependant difficilement quantifiable.

6. VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



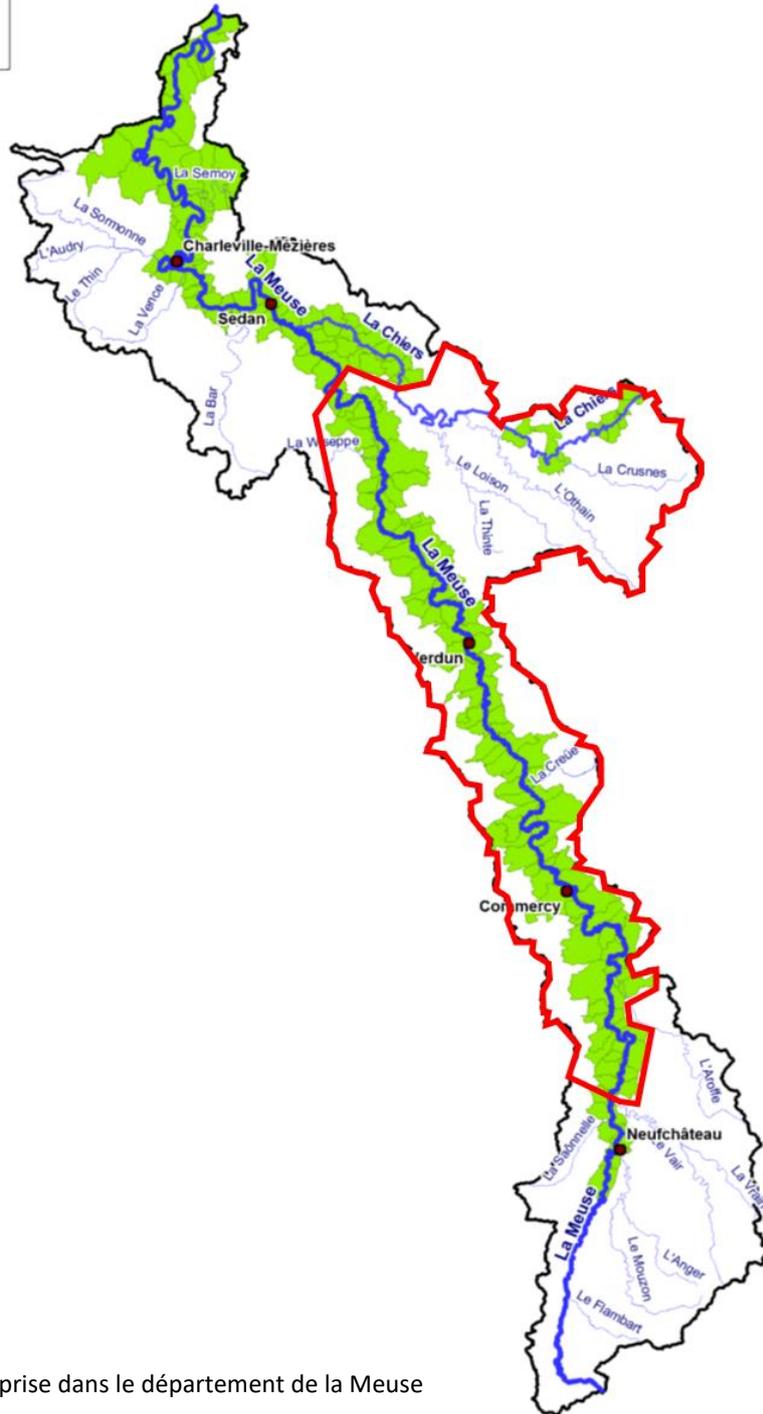
Les constats mis en avant dans cette partie révèlent **la sensibilité du territoire**. Ils sont associés à des aléas ou à des phénomènes climatiques qui pourraient se multiplier ou s'accroître avec le changement climatique. **La capacité d'adaptation** du territoire est **limitée aujourd'hui** à quelques actions mises en place pour protéger la biodiversité et la ressource en eau notamment. Ce croisement permet de mettre en avant la **vulnérabilité du territoire au changement climatique**.

6.1. Risques naturels

Le risque d'inondation est le risque naturel le plus important du PETR Cœur de Lorraine. Afin d'améliorer la prévention des inondations et de contrôler l'extension de l'urbanisation dans les zones à risque, des **Plans de Préventions des Risques d'Inondation (PPRI)** ont été élaborés pour la vallée de la Meuse qui traverse le PETR Cœur de Lorraine.

District Meuse

Communes couvertes par un zonage PPRI ou document équivalent



 Zone comprise dans le département de la Meuse

DREAL Lorraine
 Fond de carte : ©IGN BD CART0® (2012), ©IGN BD CARTHAGE® (2012)
 Sources : DREAL Lorraine / DDTs
 Créé le 10/02/2014

50 km

Figure 22 : Communes de la vallée de la Meuse couvertes par un PPRI

La **vallée de l'Aire**, autre cours d'eau majeur du territoire, a été repérée dans l'atlas des zones inondables du département à partir de modélisation des crues et des hydrosystèmes fluviatiles, **mais n'est pas couverte par un PPRI**.

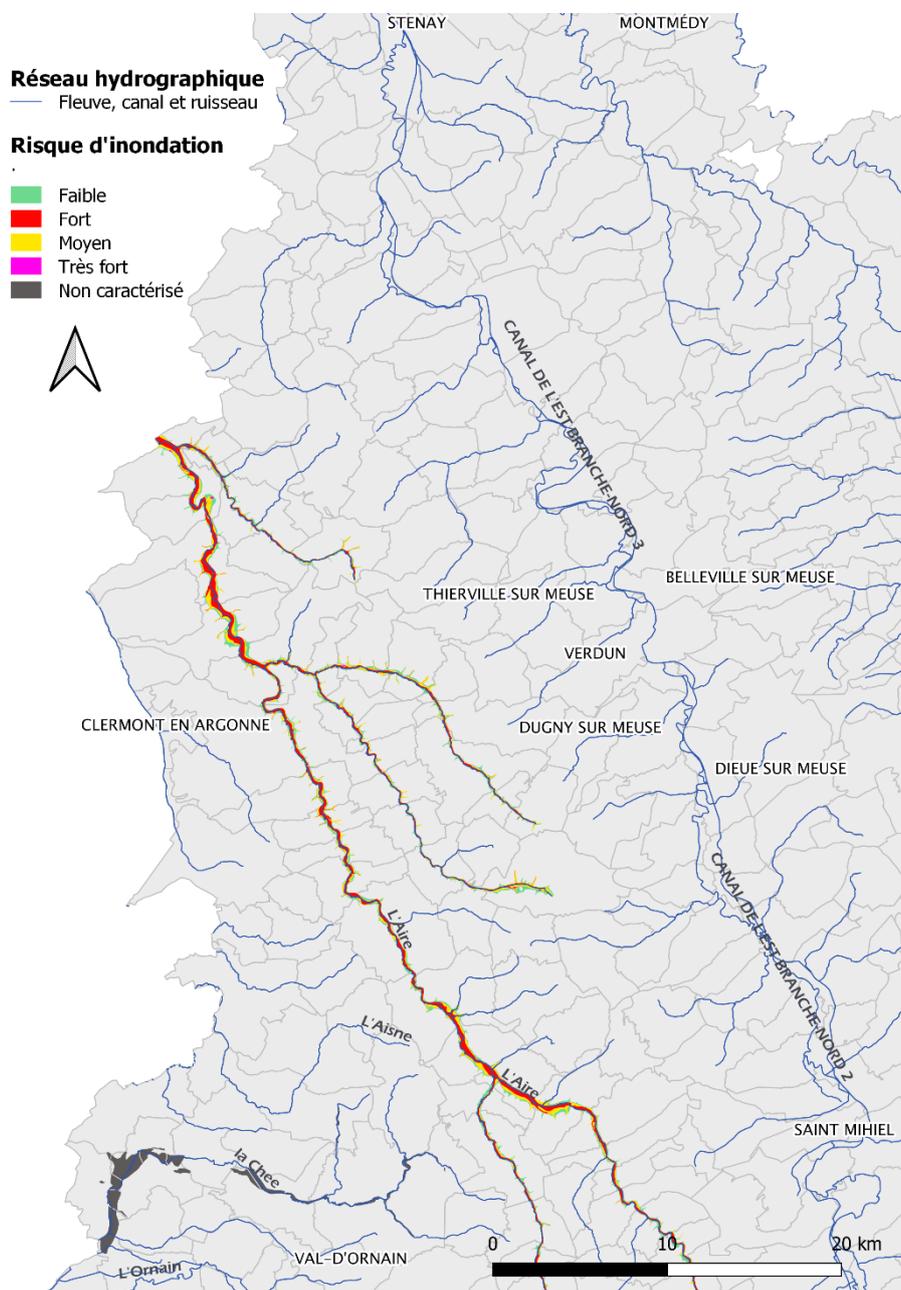


Figure 23 : Extrait de l'atlas des zones inondables du département de la Meuse – Bassins de l'Aire et de la Chée

Le risque de sécheresse est également présent sur le territoire. Ces dernières années l'ont illustré, avec notamment une sécheresse exceptionnelle en 2018. Des mesures de restrictions plus ou moins importantes ont été prises. Le changement climatique accentue ce phénomène : allongement de la durée des sécheresses estivales, diminution généralisée des débits moyens des cours d'eau en été et en automne... Cela est particulièrement visible sur la figure suivante, sur laquelle on peut constater que le nombre de communes exposées à la sécheresse a explosé depuis 2018.

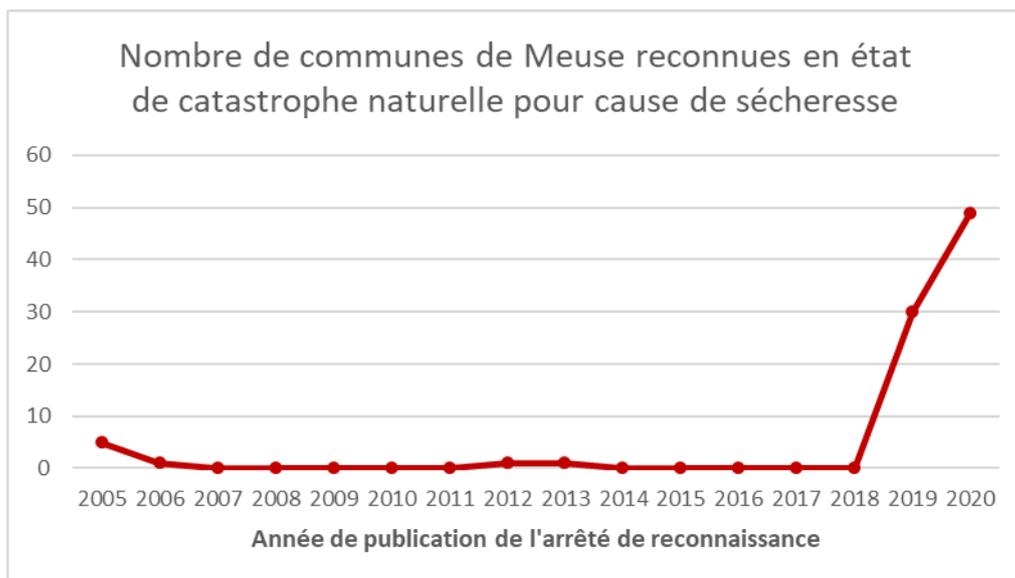


Figure 24 : Nombre de communes de Meuse reconnues en état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse (sources : base de données GASPARE)

6.2. Ressource et qualité de l'eau

Sur le bassin Rhin Meuse, la qualité de l'eau est en amélioration constante. Le bassin connaît une évolution lente mais positive avec un passage de 22 à 33 % des cours d'eau en bon ou très bon état écologique entre 2015 et 2020. 28% des sites de surveillance ont vu leur état biologique progresser favorablement depuis 2007. La qualité des eaux souterraines s'améliore également, avec une progression de 15% des eaux en bon état chimique entre 2009 et 2015.

En 10 ans, ce sont presque **3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont fait l'objet d'opérations de restauration**. Les suivis mis en place sur certains secteurs ayant bénéficié de programmes ambitieux de renaturation ont montré des retours spontanés d'espèces animales et végétales typiques de leur type de cours d'eau.

La présence de nutriments et matières organiques, habituellement excessive, a très nettement diminué dans les cours d'eau entre 2007 et 2014. 48% des stations de mesure ont progressé sur le paramètre du phosphore par exemple. Deux tiers des cours d'eau atteignent le bon état pour ces éléments.

Sur le bassin Seine Normandie, l'état écologique¹ est en amélioration depuis 2013. Le bassin connaît une évolution lente mais positive avec un passage de 38% à 41% des cours d'eau en bon ou très bon état écologique entre 2013 et 2019.

En raison de la baisse projetée des débits des rivières (a minima dans le bassin Seine Normandie, pour lequel des projections sont disponibles), et parallèlement à une augmentation des besoins en eau due à l'augmentation de la température, **des risques accrus de tensions sur la ressource en eau sont à prévoir**.

¹ L'état écologique de l'eau prend en compte la qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique et la mesure de substances polluantes.

6.3. Biodiversité et espaces naturels

La biodiversité riche, diversifiée et préservée du PETR Cœur de Lorraine constitue un atout environnemental indéniable, une image territoriale positive favorable à la dynamique du territoire.

Sur le PETR Cœur de Lorraine, trois unités paysagères concentrent la biodiversité :

- La vallée alluviale de la Meuse, limite occidentale du Parc Naturel Régional de Lorraine, comprenant de nombreux milieux aquatiques et humides originaux.
- Les côtes de Meuse qui accueillent une grande diversité de biotopes : vallons froids à flore caractéristique, pelouses calcaires thermophiles, des vergers (propices aux oiseaux rares) et une prédominance de massifs forestiers aux innombrables richesses.
- La plaine de la Woèvre, zone humide reconnue d'intérêt international, est extrêmement riche en amphibiens, reptiles, insectes, oiseaux et plantes caractéristiques de ces milieux.

La biodiversité se situe aussi dans les étangs et les massifs forestiers de l'Argonne appartenant aux itinéraires de migrations des oiseaux et qui constituent un territoire d'intérêt international.

6.3.1. Les espaces naturels remarquables

Le territoire accueille une grande diversité de milieux naturels (milieux humides, aquatiques, thermophiles, grands massifs boisés et prairies extensives) et comprend de nombreux sites protégés permettant de préserver et valoriser son patrimoine naturel. L'ensemble des zones de protection ou d'inventaire (Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, ENS, ZICO...) du PETR Cœur de Lorraine représente une surface de 46 202 ha soit 28,87 % du territoire. La répartition de ces zones est présentée dans la figure suivante.

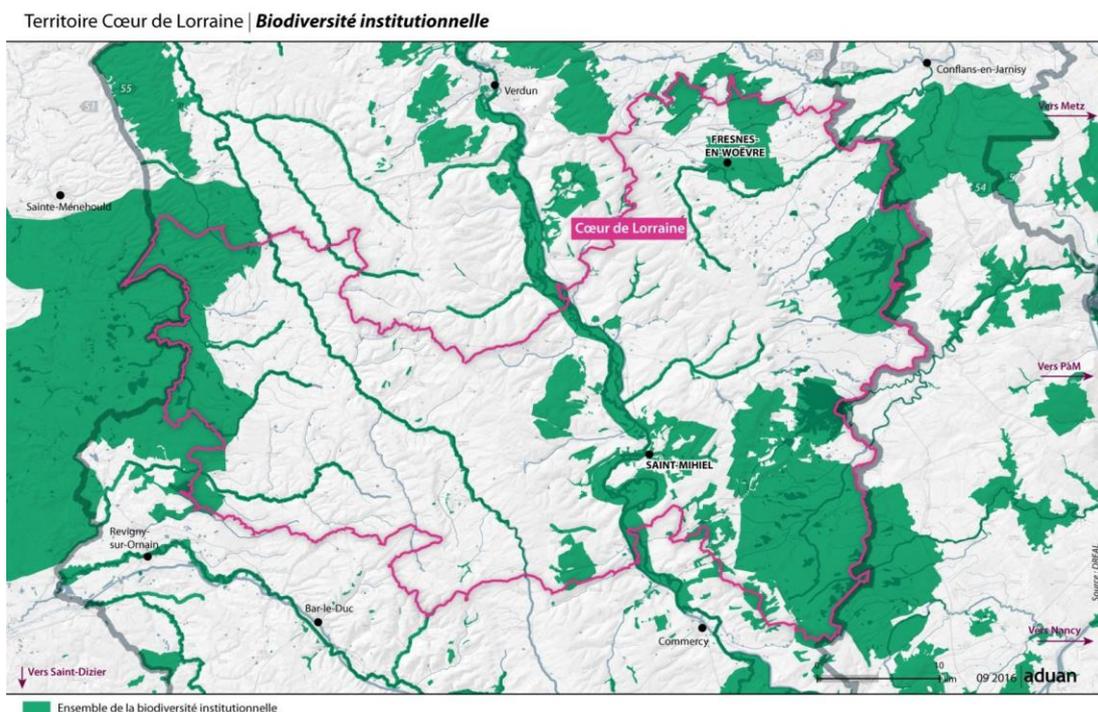


Figure 25 : Zones de protection ou d'inventaire du PETR Cœur de Lorraine (source : DREAL Grand Est dans projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine)

La préservation, la protection et la restauration de ces espaces naturels sont d'autant plus importantes que les effets du changement climatique global s'ajoutent aux nuisances locales existantes (pollution, destruction d'habitats, bruit, etc.) et fragilise encore plus les écosystèmes non protégés.

6.3.2. Forêts

La forêt couvre environ 36% du territoire et constitue, outre un lieu de promenade et un milieu riche en biodiversité, son principal puits de carbone. Les massifs forestiers sont très diversifiés. Ils sont composés majoritairement de feuillus comme le hêtre et le chêne, avec d'autres essences comme le pin noir, l'érable, le merisier, l'alisier et quelques résineux.

Dans son bilan sylvo-sanitaire de 2019, le Pôle Santé des Forêts de la DRAAF Grand Est fait un état des lieux de la forêt de la région. Il met en avant le lien entre le climat instable marqué par des phénomènes jugés exceptionnels, notamment les deux épisodes caniculaires estivaux, et les principaux problèmes observés dans les massifs forestiers. Les événements et les phénomènes les plus fréquemment signalés et répertoriés par les Correspondants-Observateurs et les permanents du Pôle, sont les suivants :

État de santé de l'essence	Principaux problèmes sanitaires Et niveau de l'enjeu
Hêtre	Dépérissement (sécheresses / canicules)
Chêne rouvre	Processionnaire, bombyx
Chêne pédonculé	Processionnaire, bombyx, dépérissement
Charme	Dépérissement (sécheresses / canicules)
Sapin pectiné	Dépérissement (sécheresses + scolytes)
Épicéa commun	Typographe, sécheresse
Frênes	Chalarose
Pin sylvestre	Dépérissement (Sphaeropsis, cambiphages)
Douglas	Manque d'aiguilles, Contarinia spp

État de santé de l'essence	Niveau de l'enjeu de chaque problème
Médiocre	Fort
Moyen	Moyen
Bon	Faible

Les forêts du PETR Cœur de Lorraine sont affectées par la **sécheresse désormais chronique et les invasions de scolytes**, qui mettent notamment à mal les peuplements d'épicéas.

Ces espaces forestiers sont donc vulnérables, ils peuvent aussi être affectés par des tempêtes plus fréquentes et plus intenses, la multiplication des incendies de forêt avec les sécheresses estivales et hivernales.

La préservation et le développement des capacités de séquestration carbone du territoire passera donc par **une protection stricte et une adaptation des politiques de gestion forestière** au changement climatique : reforestation massive avec des essences robustes et variées, surveillance étroite de l'état de santé des massifs forestiers... Plusieurs expérimentations sont déjà en cours ou prévues dans la région Grand Est, par l'ONF notamment.

6.3.3. La Trame Verte et Bleue

Du fait de sa richesse écologique et de ses nombreux espaces naturels remarquables, le PETR Cœur de Lorraine est fortement concerné par les enjeux de **préservation et de consolidation des continuités écologiques**, qui permettent aux espèces de se déplacer sur de longues distances dans un environnement favorable.

La carte ci-dessous présente les éléments de trame verte et bleue présents sur le territoire.

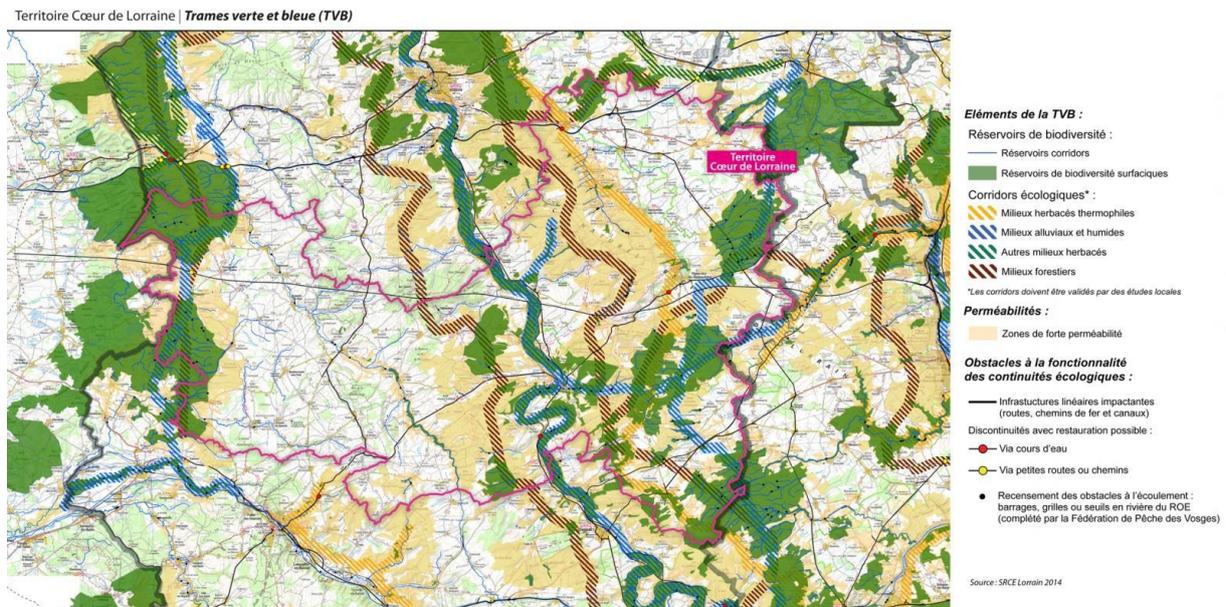


Figure 26 : Élément trame verte et bleue PETR Cœur de Lorraine (source : SRCE Lorraine 2014 dans projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine)

L'intensification des épisodes de précipitations et de sécheresse attendue avec le changement climatique pourrait accroître la vulnérabilité de cette trame.

6.3.4. Le Parc naturel Régional de Lorraine

Le PNR de Lorraine recouvre une partie du territoire du PETR Cœur de Lorraine, comme le montre la carte ci-dessous.

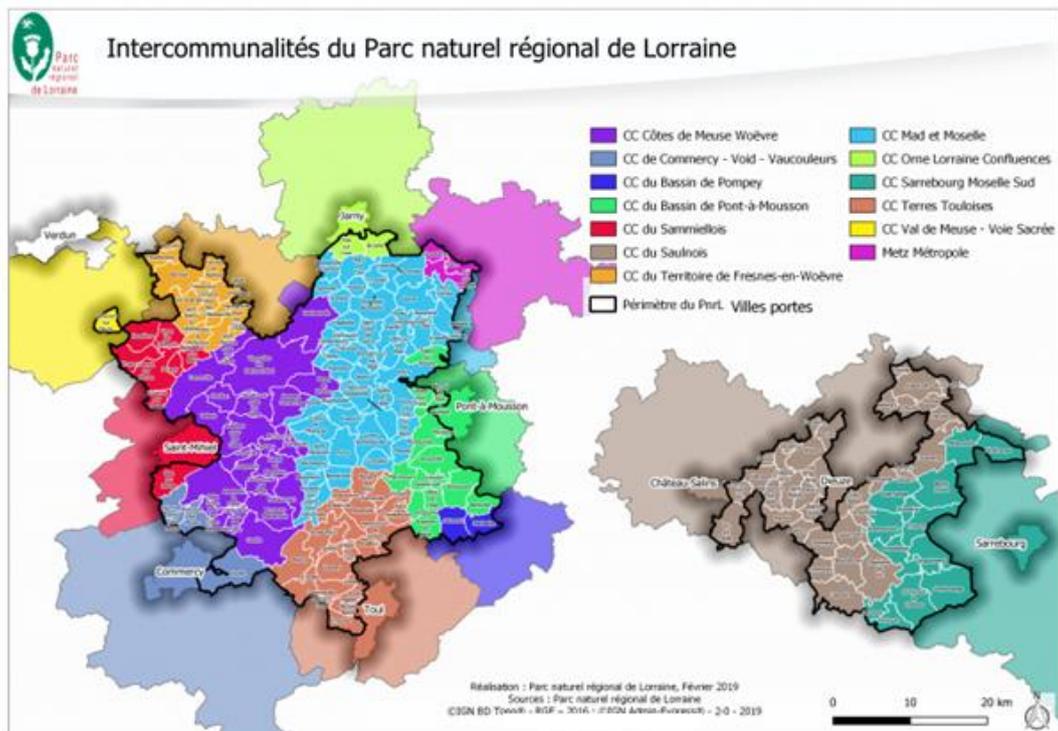


Figure 27 : Les intercommunalités du PNR de Lorraine (source : PNR de Lorraine)

50 des 123 communes du territoire en font partie, dont notamment toutes les communes de la CC Côtes de Meuse Woëvre (à l'exception de Jonville-en-Woëvre). Les autres communes membres du parc sont principalement situées au nord de la CC du Sammiellois et au sud de la CC du Territoire de Fresnes en Woëvre. Seule la CC de l'Aire à l'Argonne ne recouvre pas le périmètre du PNR.

La charte 2015-2027 du PNR adoptée par le Syndicat Mixte du Parc suite à une concertation avec de nombreux acteurs et partenaires inscrit la **préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages** du territoire au cœur de sa stratégie, tout en participant à l'attractivité de la Lorraine et à son développement économique durable. La stratégie du Parc s'organise autour de **3 vocations, déclinées en 10 objectifs stratégiques**, qui traduisent ses ambitions et forment un projet de territoire porté par des acteurs engagés :

- Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités : zones remarquables et nature ordinaire, forêts, eau, agriculture, etc. ;
- Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine : développement touristique, valorisation et préservation des unités paysagères et du patrimoine culturel, aménagement du territoire, etc. ;
- Un territoire qui construit son avenir avec ses bassins de vie et ses populations : soutien aux démarches de développement durable (initiatives économiques durables, éducation et sensibilisation...).

6.4. Synthèse

Les principaux aléas climatiques présents sur le PETR Cœur de Lorraine sont les inondations, les sécheresses et les tempêtes. La fréquence et l'amplitude de ces aléas sont renforcées par le changement climatique. Par exemple, une hausse des températures conduit à plus de périodes de sécheresse et une augmentation des

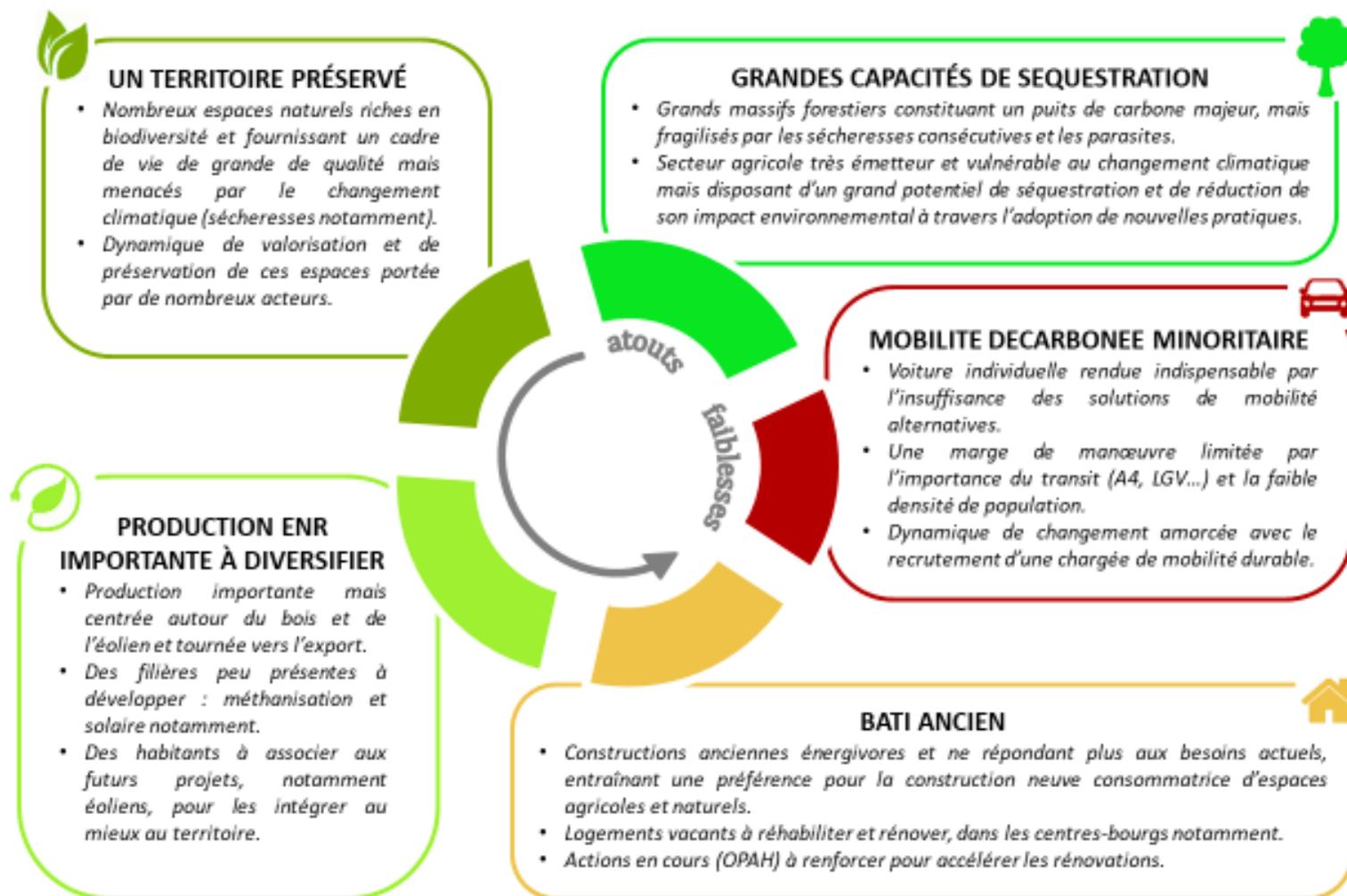
épisodes violents de précipitation à des crues soudaines. D'autres aléas sont favorisés par le changement climatique tels que l'invasion d'insectes (scolytes) et de champignons (chalarose) dans les forêts.

Le territoire est vulnérable à ces aléas car ses principales ressources naturelles (agriculture, eau, milieux naturels remarquables, forêts) sont impactées négativement par ceux-ci. Le dépérissement de certaines essences (hêtre, épicéa, pin sylvestre) dans les forêts est déjà noté. Au niveau de l'agriculture, l'abreuvement des troupeaux en été est devenu plus problématique ces dernières années, la production fourragère (herbe et maïs) moins importante, l'assèchement des sols plus prononcé.

Sont à prévoir aussi une tension accrue sur les ressources en eau, une fragilisation des espaces naturels remarquables et plus généralement des écosystèmes avec des discontinuités écologiques.

Les mesures de protection, de préservation, d'adaptation et d'atténuation doivent être multipliées et renforcées pour réduire la vulnérabilité du PETR Cœur de Lorraine au changement climatique.

7. SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES



8. LE PLAN D' ACTIONS DU CTE

Le plan d'actions du CTE signé par le PETR Cœur de Lorraine, le Département et l'État en janvier 2021 contient à ce jour 16 actions dont la réalisation s'échelonne de fin 2019 à 2023. Elles sont rappelées ici :

Action 1 – Etude visant le changement de comportement en termes de transition énergétique et écologique

20 000 euros, portée par le PETR Cœur de Lorraine

Description de l'action : réalisation d'une étude sociologique pour faire évoluer les comportements des habitants en matière de transition énergétique et écologique

Objectif de l'action : faire évoluer les pratiques et usages des habitants du PETR quant à la mobilité, la rénovation... identifier les freins et leviers au changement de comportement.

Action 2 – Equipement en panneaux photovoltaïques d'un bâtiment intercommunal

141 121 euros, portée par la communauté de communes du territoire de Fresnes en Woëvre

Description de l'action : installation d'une centrale photovoltaïque 100 kWc

Objectif de l'action : réduire la consommation en énergie primaire et la dépendance énergétique

Action 3 – Contractualisation pour l'emploi d'un chargé de mission

144 000 euros, portée par le PETR Cœur de Lorraine et l'ADEME (financement du poste)

Description de l'action : Assurer le pilotage, l'animation et le suivi du CTE et poursuivre les actions lancées dans le cadre du TEPCV

Objectif de l'action : assurer la réalisation des actions et atteindre les objectifs fixés dans les stratégies du PETR

Action 4 – Etude de faisabilité préalable à la mutualisation et au développement d'outils de transformation de produits agricoles issus du territoire des PETR Cœur et Val de Lorraine

30 000 euros, portée par le PETR Val de Lorraine

Description de l'action : réalisation d'entretiens ciblés permettant de quantifier des besoins des agriculteurs et des ateliers existant, réalisation de plans d'entreprises, de stratégies marketing

Objectif de l'action : faire émerger des porteurs de projets proposant des outils de transformation animale et végétale répondant aux besoins des agriculteurs

Action 5 – Mise en place d'un bus des services publics itinérant pour améliorer la solidarité territoriale

278 159 euros, portée par le Conseil Départemental de la Meuse et l'Etat

Description de l'action : acquisition et équipement d'un minibus itinérant offrant aux habitants des commodités d'aides et d'accès aux services publics (information, aide administrative...)

Objectif de l'action : proposer une nouvelle accessibilité des services publics pour les populations de 16 villages et ainsi réduire l'isolement des habitants

Action 6 – Installation d'une thermo-frigo-pompe à la fromagerie Compagnie des Fromages et Richemont de Vigneulles

3 800 000 euros portée par la fromagerie et la société Clauger

Description de l'action : installation d'une thermo-frigo-pompe

Objectif de l'action : diviser quasiment par deux les besoins en énergie (gaz et électricité) à process industriel équivalent

Action 7 – Faire vivre le Plan Paysage des Côtes de Meuse

107 000 euros, portée par les communautés de communes Côtes de Meuse Woëvre et Territoire de Fresnes en Woëvre

Description de l'action : animation, suivi et évaluation du Plan Paysage via le recrutement d'un chargé de mission

Objectif de l'action : préserver les caractères identitaires des paysages des Côtes de Meuse et développer une activité économique moderne sur le territoire

Action 8 – Adaptation de l'agriculture au changement climatique

52 650 euros, portée par la chambre d'agriculture de la Meuse

Description de l'action : sensibiliser, former et accompagner des agriculteurs aux effets du changement climatique

Objectif de l'action : préparer les agriculteurs aux effets du changement climatique (changements de pratiques, choix des cultures...)

Action 9 – Stockage du carbone en agriculture

52 650 euros, portée par la chambre d'agriculture de la Meuse

Description de l'action : définir un référentiel commun en termes de stockage de carbone et mise en place de haies, prairies permanentes, agroforesterie...

Objectif de l'action : valoriser au mieux la capacité de stockage de carbone de l'agriculture (implantation de couverts, plantation d'arbres...)

Action 10 – Réduction des gaz à effets de serre (GES) en agriculture

52 650 euros, portée par la chambre d'agriculture de la Meuse

Description de l'action : actions de sensibilisation et de formation des agriculteurs

Objectif de l'action : réduction des émissions de méthane (élevage) et de protoxyde d'azote (grande culture)

Action 11 – Définition d'un schéma de coopération départementale en matière de mobilité inclusive

37 375 euros, portée par le Conseil départemental de la Meuse

Description de l'action : structurer les réflexions locales quant à la mobilité des personnes les plus précaires sur le territoire

Objectif de l'action : mieux connaître les besoins des publics et construire une stratégie à l'échelle départementale

Action 12 – Développer le réseau de bornes de recharge électrique

160 000 euros, portée par la FUCLEM

Description de l'action : pose de bornes de recharge

Objectif de l'action : multiplication par deux du nombre de borne existantes permettant aux habitants de s'équiper en véhicules électriques.

Action 13 – Ouverture d'un espace s'appuyant sur le concept de ressourcerie sur le pôle d'activités économiques de Chauvencourt

40 000 euros, portée par Les Compagnons du Chemin de Vie (ACI)

Description de l'action : création d'une ressourcerie

Objectif de l'action : valorisation d'objets qui auraient fini à la déchetterie en leur donnant une seconde vie tout en créant de l'emploi

Action 14 – Favoriser l'émergence de projets participatifs/citoyens en énergie renouvelable (ENR)

12 102 euros, portée par le PETR Cœur de Lorraine, LER et l'ADEME

Description de l'action : réaliser des animations, visites... afin de mobiliser et sensibiliser les habitants

Objectif de l'action : faire émerger des projets citoyens en ENR

Action 15 – Dispositif d'appels à projets du Conseil Départemental de la Meuse pour accompagner les projets de transition écologique sur le PETR Cœur de Lorraine

300 000 euros, portée par le Conseil Départemental de la Meuse

Description de l'action : dispositif d'aide multithématique permettant de soutenir des actions locales et innovantes en matière de transition écologique

Objectif de l'action : se donner les moyens de faire émerger des projets de transition écologique sur le territoire

Action 16 – Faire des meusiens des acteurs de la transition écologique

99 000 euros portée par le Conseil Départemental de la Meuse

Description de l'action : création d'un programme d'information et de sensibilisation destiné aux habitants

Objectif de l'action : Sensibiliser les habitants aux problématiques du changement climatique, de la transition écologique... et en faire des acteurs moteurs.

9. PROPOSITION D'AXES DE TRAVAIL

L'analyse des atouts et faiblesses du territoire ainsi que des actions déjà engagées dans le cadre du CTE permettent de dégager plusieurs axes de travail pour l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique du PETR Cœur de Lorraine.

Les axes proposés sont de préférence à travailler et mettre en œuvre dans le temps d'effet du CRTE (5-6 ans). Ce sont des pistes concrètes pour le PETR Cœur de Lorraine, qui pourront être enrichies par les collectivités, la société civile, les habitants et travailleurs du territoire.

Axe de travail n° 1 : Agriculture

Travailler dans le cadre du PAT avec l'ensemble du monde agricole pour réorienter les activités du secteur vers une agriculture de qualité favorisant la séquestration carbone, préservant la biodiversité et permettant la mise en place de circuits courts tout en augmentant sa résilience face au changement climatique.

Axe de travail n° 2 : Mobilité

Saisir l'opportunité de l'arrivée d'une chargée de mobilité durable pour développer une offre de mobilité décarbonée adaptée au territoire en lien avec les autres PETR du département : autopartage, covoiturage spontané/autostop organisé, transport à la demande, lignes de car départementales vers Bar-le-Duc, Verdun et Commercy...

Axe de travail n° 3 : Énergies renouvelables

Augmenter la production d'énergie renouvelable à destination du territoire et la diversifier en développant de nouvelles filières (solaire, méthanisation, etc.).

Axe de travail n° 4 : Résidentiel

Renforcer les dispositifs de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique et à la réhabilitation des logements vacants, dans les centres bourgs notamment, afin de limiter les constructions neuves et l'artificialisation des terres associée.

Axe de travail n° 5 : Biodiversité et forêt

Poursuivre et amplifier les actions engagées en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire, en lien avec l'ensemble des partenaires (Département, Syndicat Mixte du PNR de Lorraine, CPIE de Meuse, association Argonne PNR...).

Mettre en place une gestion à long terme des forêts du territoire en lui permettant de mieux résister aux parasites et aux sécheresses tout en assurant une disponibilité suffisante en bois pour les besoins du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

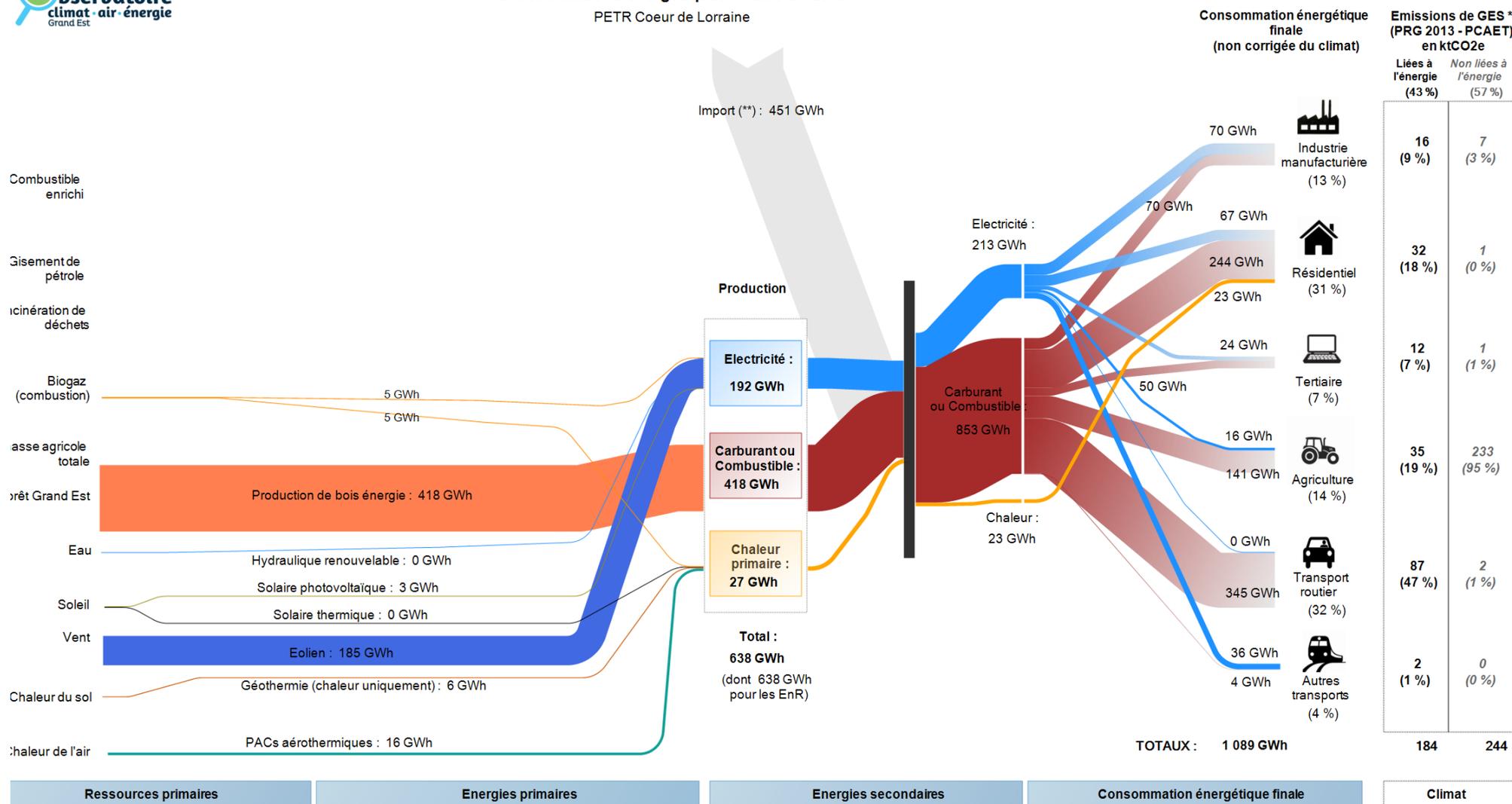
- Atmo Grand Est Invent'Air v2019 et v2020
- Les services de l'état de la Meuse. Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) [en ligne]. Disponible sur : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Risques-majeurs-presents-dans-le-departement/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM> (consulté le 10/03/2021)
- Agence de l'eau Rhin Meuse. Etat des eaux, le point [en ligne]. Disponible sur : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/la-qualite-de-leau-et-des-milieux-aquatiques/etat-des-eaux-le-point> (consulté le 11/03/2021)
- Agence de l'eau Seine Normandie. La qualité des eaux souterraines et superficielles [en ligne]. Disponible sur : <http://www.eau-seine-normandie.fr/qualite-de-l-eau/qualite-des-eaux-souterraines> (consulté les 10/11 mars 2021)
- ORACLE Grand Est (édition 2018). Disponible sur : <https://grandest.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/changement-climatique/acse-observatoire-climatique-et-adaptation-oracle/> (consulté le 02/03/2020)
- DREAL Grand-Est. Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du district Meuse [en ligne]. Disponible sur : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-gestion-des-risques-d-inondation-pgri-r6725.html> (consulté le 10/03/2021)
- Projet de Territoire Cœur de Lorraine, pre-diagnostic, août 2017
- Projet de Territoire Cœur de Lorraine, version provisoire validée par le bureau du PETR et le Conseil de Développement
- Diagnostic mobilité PETR Cœur de Lorraine, version provisoire
- Convention cadre POCE PETR Cœur de Lorraine version finale
- Observatoire des territoires, cartographie interactive [en ligne]. Disponible sur : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive> (consulté le 12/03/2021)
- Méthanisation territoriale et agricole en région Grand Est, état des lieux janvier 2021 – ACSE, chambre d'agriculture Grand Est
- Etat des lieux de l'agriculture meusienne face aux enjeux du changement climatique, chambre d'agriculture de la Meuse, janvier 2021
- Dynamiques de décomposition des résidus de cultures sur des exploitations pratiquant l'agriculture de conservation en région Grand Est, France [en ligne]. Disponible sur : https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/full_html/2017/06/cagri170059/cagri170059.html (consulté le 23/03/2021)
- Sciences et Avenir, « Qu'est-ce que la pollution à l'Ozone ? » [en ligne]. Disponible sur : https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution/qu-est-ce-que-la-pollution-a-l-ozone_126523 (consulté le 23/03/2021)

ANNEXE 1 : DIAGRAMME DES FLUX D'ÉNERGIE DU PETR CŒUR DE LORRAINE EN 2018



Diagramme de flux des productions d'énergie primaire et des consommations énergétiques finales en 2018

PETR Coeur de Lorraine



Les émissions de GES présentées ici ne prennent pas en compte le secteur "Branche énergie", le secteur des déchets est quant à lui inclus dans celui de l'industrie. Correspond au solde « Production – Consommation » dans le cas d'un Export ou au solde « Consommation – Production » dans le cas d'un Import. *: les flux qui apparaissent avec une valeur égale à "0" sont en réalité > 0 et < 0.5 GWh.

Source : ATMO Grand Est Invent'Air V2020

ANNEXE 2 : CALCUL DU POTENTIEL DE SÉQUESTRATION

Ce tableau détaille la méthodologie employée afin de déterminer le potentiel de séquestration par type de pratique agricole. Par exemple, si le PETR Cœur de Lorraine met en place l'extension des cultures intermédiaires sur 80% des terres arables du territoire, cela revient à accroître le stockage dans les sols de 0.126 tC par hectare par an, donc de 6792 tC par an.

Pratique agricole	Accroissement sol	Accroissement biomasse	Hypothèses		PETR Cœur de Lorraine			
	tC/ha/an (INRA 2019)	tC/ha/an (INRA 2013)	Mise en place sur...		Surface concernée (ha)	Accroissement stock sol (tC/an)	Accroissement stock biomasse (tC/an)	Accroissement total (tC/an)
Extension des cultures intermédiaires	0,126		...80 % des terres arables	80%	53 902	6 792		6 792
<i>(d'après Carbone 4)</i>	0,135							
Semis direct	0,06		...80 % des terres arables	80%	53 902	3 234		3 234
Nouvelles ressources organiques	0,061		...80 % des terres arables	80%	53 902	3 288		3 288
Agroforesterie intraparcellaire	0,207	0,7	...100% des zones agricoles hétérogènes et 20% des terres arables	20%	16 316	3 377	11 421	14 799
<i>(d'après Carbone 4)</i>		1		(ha)				-
Haies	0,06	0,09	...1% de la surface agricole	1%	1 330	80	120	200
<i>(d'après Carbone 4)</i>	0,081			de la surface				-
Remplacement fauche-pâturage	0,265		...80% des prairies	80%	21 384	5 667		5 667
Forêts - conversion de taillis en futaie			...95% de feuillus		56 530			-
Forêts - conversion de taillis en futaie		0,27	...la surface publique (ONF)	70%	39 571		10 684	10 684
			...50% de la surface privée	15%	8 480		2 289	2 289
			total de forêt	85%	48 051		12 974	12 974
Zones humides					1 780			
Bandes enherbées	0,49		...2% de la surface agricole	2%	1 963	962		962
Conservation des résidus de culture	0,2		...80% des prairies	80%	21 384	4 277		4 277
					Potentiel total (ktCO2e/an)	193		

Convention d'appui opérationnel Accompagnement à l'élaboration et/ou mise en œuvre du CRTE appelé Programme Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) en Grand Est du PETR Cœur de Lorraine

Entre

L'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), établissement public de l'Etat créé par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 et en application du décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019, dont le siège est 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07, et immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro SIRET 130 026 032 00016, représenté par son directeur général, Yves Le Breton.

Ci-après dénommée « l'ANCT »,

Et

Le PETR Cœur de Lorraine, ayant son siège 22 rue Raymond Poincaré à VIGNEULLES-HATTONCHATEL (55210), représentée par son Président, Monsieur Xavier PIERSON.

Ci-après dénommée « le PETR Cœur de Lorraine »

Et

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public administratif de l'Etat, ayant son siège Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex, représenté par Jacques Le Berre, directeur de la Direction territoriale Est, située Bâtiment C - Île du Saulcy -CS 30855 - 57045 METZ CEDEX 01.

Ci-après dénommé « le Cerema »,

désignés individuellement comme la Partie et collectivement comme les Parties.

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Contexte de l'intervention

Situé au cœur de la Meuse, à proximité de la Moselle, trait d'union entre Marne et Meurthe-et-Moselle, le PETR Cœur de Lorraine compte quatre EPCI pour 123 communes. Il représente 26 % du territoire du département de la Meuse et 14 % de sa population. S'articulant autour de la Vallée de la Meuse, la Vallée de l'Aire, les Côtes de Meuse et la Plaine de la Woëvre, le territoire du pays s'identifie par des paysages riches et variés.

Espace rural caractérisé par ses villages traditionnels, sa vallée accompagnée de prairies humides, de fronts de côtes et ses espaces naturels, agricoles et forestiers, couvert à 61 % par des surfaces agricoles et 36 % par des surfaces boisées, il est aujourd'hui en légère déprise démographique, la variation étant essentiellement due au solde migratoire (-102 habitants par an entre 2012 et 2017, INSEE RP).

Les activités agricoles et sylvicoles constituent la base de l'économie locale, l'artisanat occupe également une place majeure dans le tissu économique du pays. Le secteur du bâtiment est lui aussi un levier économique notable de même que celui des services.

Le PETR est moteur d'une dynamique de projets partenariaux et porte de nombreuses réflexions sectorielles qui viennent nourrir le projet de territoire, socle stratégique des politiques publiques du pays. Il anticipe les besoins en appui d'ingénierie sur un territoire très rural (27 000 habitants sur 1 591 km²), aux potentiels diversifiés tant dans le domaine agricole (céréales et arboriculture), touristique (lac de Madine, côtes de Meuse) que culturel (ville de Saint Mihiel, les Eparges...).

Disposant de nombreux documents cadrant ses politiques, le PETR a souhaité s'adjoindre les compétences du Cerema pour un appui méthodologique global destiné à lui permettre de prioriser ses actions pour l'élaboration de son PTRTE.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) permettent d'accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques.

Ils visent également la territorialisation du plan de relance, dont la mise en œuvre peut nécessiter pour les territoires une ingénierie d'accompagnement.

Le Cerema et l'ANCT s'associent pour proposer un accompagnement sur mesure aux besoins d'ingénierie des territoires en déclinaison du modèle d'intervention prévu dans la convention-cadre passée entre l'État, l'ANCT et le Cerema conclue en 2020.

Le Cerema, établissement d'ingénierie pour la transition écologique et la cohésion des territoires, met à disposition son expertise **pour apporter un appui opérationnel aux porteurs de contrat dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur PTRTE.**

Il mobilise ses équipes pour accompagner le PETR Cœur de Lorraine (pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre du PTRTE), en complément de l'appui apporté par l'écosystème local et en lien avec l'ANCT, dans les termes fixés ci-dessous.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit entre les Parties

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de l'accompagnement réalisé par le Cerema pour l'élaboration / la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique (PTRTE) porté par le PETR Cœur de Lorraine.

Les modalités financières de cet accompagnement sont définies par la convention de cofinancement du 10 juin 2021 liant l'ANCT et le Cerema et prévoyant un co-financement à parts égales.

Article 2 – Prestations immédiates pour l'élaboration / la mise en œuvre du PTRTE

Description du besoin d'accompagnement exprimé par le PETR Cœur de Lorraine (porteur du PTRTE) :

- Regard analytique croisé porté sur les documents stratégiques du PRTE ;
- Recueil des attentes et enjeux des intercommunalités au regard du futur PTRTE ;
- Temps d'échange avec les élus pour débattre et partager les enjeux locaux afin de faciliter l'identification des principaux objectifs du PTRTE ;
- Méthode d'analyse et de suivi des actions pour alimenter les réflexions et assurer leur cohérence avec le PTRTE.

Pour apporter un appui à l'élaboration/ à la mise en œuvre du PTRTE du PETR Cœur de Lorraine, le Cerema réalisera la prestation suivante, avec la perspective de faire progresser le territoire dans sa trajectoire de transition écologique et avec une attention particulière sur le sujet de l'évaluation.

- Analyse croisée des documents cadres du territoire pour identification des cohérences, mutualisations et propositions d'amendements du projet de territoire en lien avec le PTRTE ;
- Réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des 4 intercommunalités pour identifier leurs besoins, attentes et enjeux locaux ;
- Animation d'un temps de partage des enjeux suite aux entretiens ;
- Proposition de méthodologie (matrice multicritères) d'analyse et d'évaluation des actions recensées dans les documents cadres et auprès des collectivités ;
- Présentation des travaux et animation d'un temps d'échange pour faciliter la priorisation des actions à inscrire au PTRTE.

Article 3 – Modalités de réalisation des prestations immédiates

La prestation réalisée par le Cerema prévoit la mobilisation forfaitaire de 20 jours/homme et inclut toutes les tâches contributives et nécessaires à sa réalisation.

Descriptions techniques :

L'accompagnement du PTRTE Cœur de Lorraine se décomposera en 3 phases :

1. Analyse croisée des documents cadres et partage des enjeux du territoire :

Objectif : réaliser une lecture croisée des documents stratégiques, mener des entretiens auprès des 4 communautés de communes et réaliser une animation pour le partage des enjeux

Livrable : tableau d'analyse des documents cadres, synthèses des entretiens et compte-rendu de la réunion d'échange
Planning : juin – fin août

2. Élaboration d'une méthode d'analyse et d'évaluation des actions :

Objectif : proposer une matrice multicritères d'analyse et d'évaluation des actions à inscrire au PTRTE

Livrable : document d'analyse et d'évaluation des actions

Planning : fin août

3. Animation d'un temps d'échange et de débat pour faciliter la priorisation des actions

Objectif : présenter aux élus les travaux menés et alimenter les débats pour faciliter la priorisation des actions intégrées au PTRTE

Livrable : animation de réunion et support de présentation

Planning : fin septembre

Engagements des parties :

Les Parties s'engagent à faciliter le bon déroulement des travaux conjointement décidés.

En particulier, le PETR Cœur de Lorraine (porteur du CTE) s'engage à transmettre au Cerema toute information ou document nécessaire à la bonne appréhension des Livrables attendus, à désigner un interlocuteur unique et faire le lien entre les différents partenaires impliqués.

Article 4 : Communication

4.1. - Mention des partenaires

Chaque Partie à la présente convention s'engage à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée des autres Parties

En outre, chaque Partie s'engage à informer les autres Parties de tout projet d'action promotionnelle les concernant.

En cas de publication ou d'action de communication écrite ou orale, relative à la prestation, les Parties se concertent dans un délai minimal de 15 jours avant la divulgation au public afin de :

- donner leur autorisation préalable ;
- demander des modifications ;
- s'opposer à une communication de nature à porter atteinte à leur image, à leur renommée ou à leurs intérêts quels qu'ils soient ;
- demander à ce que leur soutien soit mentionné.

Dans ce dernier cas, le format et l'emplacement des mentions sont déterminés d'un commun accord entre les Parties.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de l'ANCT, du Cerema ou du PETR Cœur de Lorraine, par une Partie, non prévue par le présent article, est à autorisation préalable.

4.2 - Autorisation d'utiliser des logotypes

Les Parties s'autorisent mutuellement dans le cadre de l'exécution de la présente convention et pendant la durée fixée à l'article 7 ci-après :

D'une part, à utiliser les logos des partenaires,

D'autre part, à faire mention des contributions respectives sous une forme qui aura reçu leur accord préalable et écrit.

Article 5 : Propriété intellectuelle et exploitation des résultats

Dans le cadre de la présente convention, le PETR Cœur de Lorraine autorise expressément l'ANCT et le Cerema à reproduire, représenter, et diffuser les livrables sur tous supports et par tous moyens, à titre non exclusif et gratuit, à des fins de communication pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents à ces livrables et pour une exploitation à titre gratuit.

En conséquence, le PETR Cœur de Lorraine s'engage à obtenir la cession de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la présente autorisation et garantit ses cocontractants contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle.

Le PETR Cœur de Lorraine s'engage notamment à faire son affaire et à prendre à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre les autres Parties au titre d'une exploitation desdits droits conformes aux stipulations du présent article.

Article 6 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui leur sont communiqués ou dont elles ont connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la présente convention, sous réserve de ceux dont elles conviennent expressément qu'ils peuvent être diffusés.

Sont exclues de cet engagement :

- les informations qui sont déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- les informations que la loi ou la réglementation oblige à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la présente convention et demeure en vigueur pendant une durée de deux (2) ans à compter de l'arrivée du terme de la présente convention pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour une durée déterminée sans pouvoir excéder 6 mois.
Elle s'achève le 31 octobre 2021.

Article 8 : Résiliation

En cas de force majeure qui empêche l'une ou l'autre des Parties d'accomplir ses obligations et engagements, la présente convention est résiliée de plein droit un mois après notification

aux commanditaires, par lettre recommandée avec avis de réception, de l'événement rendant impossible l'exécution de celle-ci.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, la participation financière des commanditaires est liquidée en fonction des dépenses effectivement réalisés et justifiées par le Cerema à la date d'effet de la résiliation.

Un décompte de résiliation est, dans ce cas, établi d'un commun accord par les Parties.

Le cas échéant, le Cerema est tenu au reversement des sommes indûment perçues.

Article 9 : Dispositions générales

9.1 - Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la présente convention, quelle qu'en soit la forme, ne produisent d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

9.2 – Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention s'avère nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle est alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la présente convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

9.3 – Renonciation

Le fait que l'une des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la présente convention ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

9.4 - Droit applicable - Règlement des litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord persistant dans le délai de trois mois à compter de la survenance du différend ou du litige, matérialisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception par la Partie plaignante, le litige est porté devant le tribunal administratif compétent.

9.5 - Cession des droits et obligations issus de la Convention

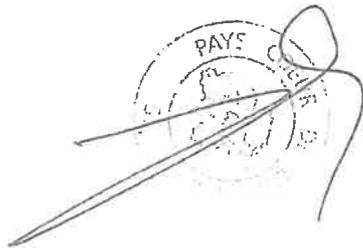
Aucune des Parties ne peut transférer, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la présente convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit des autres Parties.

Fait en trois (3) exemplaires à PARIS, le 3 JUL 2021

Pour l'ANCT
Le Directeur général **Pour le Directeur général de l'ANCT
et par délégation
La Directrice générale déléguée appui
opérationnel et stratégique**


Agnès REINER

Pour le PETR Cœur de Lorraine
Le Président



Pour le Cerema,
Le directeur de la Direction Territoriale Est



Jacques Le BERRE

Annexe : Proposition technique et financière

Proposition technique synthétique du Cerema	
Description du contenu de la mission	<p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse croisée des documents cadres du territoire pour identification des cohérences, mutualisations et propositions d'amendements du projet de territoire en lien avec le PTRTE ; - Réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des 4 intercommunalités pour identifier leurs besoins, attentes et enjeux locaux ; - Animation d'un temps de partage des enjeux suite aux entretiens. <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport de méthodologie (matrice multicritères) d'analyse et d'évaluation des actions recensées dans les documents cadres et auprès des collectivités. <p>Phase 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des travaux et animation d'un temps d'échange pour faciliter la priorisation des actions à inscrire au PTRTE.
Nombre de jours (par phases le cas échéant)	<p>Phase 1 : 14 j</p> <p>Phase 2 : 4 j</p> <p>Phase 3 : 2 j</p>
Livrable(s) attendu(s) (par phases le cas échéant)	<p>Phase 1 : tableau d'analyse des documents cadres, synthèses des entretiens et compte-rendu de la réunion d'échanges</p> <p>Phase 2 : matrice d'analyse et d'évaluation des actions</p> <p>Phase 3 : animation de réunion et support de présentation</p>
Calendrier prévisionnel de réalisation (par phases le cas échéant)	<p>Phase 1 : juin – fin août</p> <p>Phase 2 : fin août</p> <p>Phase 3 : fin septembre</p>
Composition de l'équipe projet Cerema	<p>Valérie HARTMANN responsable d'étude habitat et urbanisme opérationnel</p> <p>François PIERRON responsable d'étude urbanisme, transition énergétique et climatique</p> <p>Marie-Laurence CLAUDON, cheffe du Groupe Territoires et Villes en Transition</p>